

Rapport Annuel de Développement Durable portant sur l'année 2022

—



Introduction

La Métropole des transitions

La Métropole s'organise

Après une phase de création et les premières années de fonctionnement, la Métropole Aix Marseille Provence a poursuivi en 2022 son adaptation aux enjeux du XXIème siècle en engageant la réorganisation de ses services.

Si les premières années depuis 2016 ont été marquées par la transition entre les intercommunalités et leurs politiques locales, les années après Covid ont accru encore la nécessité d'un engagement fort pour un territoire résilient en matière de mobilité, d'aménagement de l'espace, de traitement des activités humaines déchets et eaux usées, et de respect de l'environnement.

Parallèlement, les effets du changement climatique ont été constatés années après année et la récurrence des périodes de fortes températures ou de sécheresse, les incendies ont accru encore la sensibilité du territoire déjà marqué par des indicateurs environnementaux dégradés, en atteste la qualité de l'air.

La vulnérabilité de ce territoire eu égard à sa topographie et son climat, son histoire industrielle, à son découpage, à l'occupation humaine et à la place de la nature sur terre et sur mer renforce donc encore la nécessité de repenser les priorités, telles que la souveraineté alimentaire, sociale, économique ou énergétique.

Aujourd'hui, depuis la planification, en passant par les transports, la rénovation de l'habitat, l'industrie, l'alimentation, l'anticipation des risques, la gestion de la ressource en eau ou la préservation de zones naturelles à terre ou en mer (les herbiers de posidonies), c'est l'ensemble des services de la Métropole, au service du territoire, qui s'engagent dans les schémas, programmations, plans visant la sobriété, la résilience et l'adaptation aux changements de demain.

Si 2021 avait engagé définitivement la Métropole sur la voie de la transition écologique, économique, sociale, numérique et culturelle, avec l'adoption de son Plan Climat Air Energie métropolitain, c'est en 2022 que la Métropole s'est organisée pour relever les défis environnementaux à venir.

C'est l'ensemble de ces avancées que le Rapport annuel de développement durable se propose de présenter pour l'année 2022.

Sommaire

Chapitre I : La transition écologique

1. Le plan climat : la dynamique de la transition
 - 1.1 les Plans de mobilisation
 - 1.2 Agir ensemble pour éclairer mieux
2. L'énergie : valoriser les ressources potentielles du territoire pour tendre vers l'autonomie énergétique
 - 2.1 Développer la production
 - 2.2 Réduire la consommation
3. Préserver et mieux gérer la ressource en eau
 - 3.1 Gérer la ressource en eau durablement et améliorer la qualité des rejets
 - 3.2 Garantir l'accès de l'eau à tous : la solidarité locale et internationale
 - 3.3 Zoom sur l'eau agricole : l'innovation au service d'une agriculture résiliente
4. L'engagement Carbone
 - 4.1 L'ambition mobilité
 - 4.2 Un urbanisme moteur de la transition écologique
 - 4.3 Un aménagement résilient
 - 4.4 Zoom sur la rénovation du centre urbain de Marseille
 - 4.5 L'amélioration de la qualité de l'air
 - 4.6 La maîtrise des déchets
5. Un développement économique durable au service des transitions et qui profite aux habitants
 - 5.1 L'innovation comme facteur de transition et de développement durable
 - 5.2 La décarbonation de l'industrie
 - 5.3 L'ouverture progressive à l'international

Chapitre II : La Métropole leader et exemplaire

1- Les transitions au cœur de la revisite stratégique métropolitaine

- 1.1 – Un dispositif inédit pour repenser l'ambition métropolitaine
- 1.2- Trois commissions d'élus pour se projeter à l'horizon 2030
- 1.3 - Focus sur la commission ambition
- 1.4 – Les contractualisations, projets et partenariats
- 1.5 Contrats métropolitains de relance et de transition écologique
- 1.6 Le Conseil de développement

2- La transition numérique

- 2.1- Un axe de développement autour de la dématérialisation
- 2.2 – Le développement de nouveaux services à la population
- 2.3 – Le développement d'outils internes
- 2.4 – La Maîtrise de la donnée
- 2.5 – Le développement de services mutualisés
- 2.6 – Des actions concrètes sur les matériels et les logiciels
- 2.7 – La mise en place d'une gouvernance numérique

3 - Réduire la consommation énergétique des bâtiments métropolitains

- 3-1 - programme ACTEE : la rénovation thermique des bâtiments publics
- 3-2 - la démarche bâtiments durables métropolitains (BDM)

4- L'achat public renforce ses dispositifs

- 4.1 - l'achat responsable
- 4.2 - Le verdissement de la flotte
- 4.3 - Atteindre le Zéro plastique

5- La prise en charge sociale des agents de la Collectivité

- 5.1 - La politique RH
- 5.2 - Accroître le bien-être au travail

6- Renforcer la sécurisation des pratiques et la protection des données

- 6-1-Maitrise des risques et optimisation des pratiques
- 6-2- La déontologie

Chapitre III : La Métropole inclusive

1 – La cohésion sociale pour la Métropole des possibles

- 1.1 - Les démarches QPV
- 1.2 - La rénovation de l'habitat et innovation

2 – Le Renouveau urbain

- 2.1 – La Métropole porte un programme ambitieux
- 2.2- La concertation 2022

3 – La santé-environnement

- 3.1 - Encourager la recherche et la concertation
- 3.2 - L'amélioration de la qualité de l'air
- 3.3 - La lutte contre le bruit
- 3.4 - La prévention des risques

4 – L'agriculture et l'agriculture urbaine

- 4.1 - Favoriser le développement des agricultures
- 4.2 - Encourager la production et la consommation de produits Bio
- 4.3 - Le développement de la transformation et des circuits de distribution

5 – La culture en transition

6 – L'éducation à l'environnement et au développement durable

- 6.1 – Une action pérenne vers le public
- 6.2 - Une démarche inédite et fructueuse : les Fertiles Rencontres

7 - La politique sportive

8 – La lutte contre les discriminations et l'exclusion

Chapitre IV: La Métropole nature

1- Protection et valorisation de Patrimoine Naturel

- 1.1- Les espaces naturels préservés
- 1.2- La connaissance des milieux : L'atlas métropolitain de la biodiversité vers une stratégie de préservation
- 1.3 -La préservation et la valorisation forestière

2 - La protection des zones humides, GEMAPI

- 2.1 - L'organisation de la compétence GEMAPI
- 2-2 -La protection et la valorisation du patrimoine littoral, lacustre et maritime
- 2-3 Les ports de plaisance

3-L'anticipation : Elaboration d'une stratégie « éviter-réduire-compenser

I. La transition écologique

Le changement climatique impose de lutter contre les phénomènes qui concourent à renforcer l'effet de serre, par l'accumulation du carbone dans l'atmosphère.

Seule une démarche concertée et globalisée vers une transition écologique, est en capacité d'apporter une réelle efficacité.

Tous les domaines de compétence de la Métropole sont concernés : environnement, économie, aménagement, habitat, mobilité, énergie, agriculture et tous s'engagent dans une voie plus durable. Porter des stratégies ambitieuses dans la quasi-totalité de ces domaines et développer des outils innovants, permettra au territoire de tendre vers une plus grande autonomie.

Le plan climat, l'outil de la transition écologique, s'articule autour des engagements nationaux (COP 21) et régionaux (SRADDET). Les grands schémas réglementaires, tels que le SCOT, les PLUI, le PDU, sont également porteurs d'engagements durables.

De manière volontariste, la Métropole a également élaboré et mis en œuvre des schémas et plans stratégiques (Mobilité, économie, énergie, agriculture, espaces naturels, ...) qui intègrent les ambitions de développement durable.

1. Le plan climat : la dynamique de la transition

Le Plan Climat Air Energie métropolitain a été adopté à l'unanimité en Conseil de Métropole le 16 décembre 2021. Inscrit dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, il fixe des objectifs de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), d'amélioration de la qualité de l'air, de réduction des consommations d'énergie, de développement d'énergies renouvelables et d'adaptation aux conséquences du changement climatique.

Ce plan stratégique développe également une centaine d'actions opérationnelles. La Métropole a la responsabilité de l'animer et de coordonner les projets qui y sont inscrits par les acteurs locaux. Le Plan Climat nourrit aussi l'ensemble des autres programmes stratégiques métropolitains et garantit la cohérence des dispositifs au regard des enjeux climatiques, énergétiques et de qualité de l'air.

Sa construction a fait l'objet d'un processus de collaboratif, associant de nombreux partenaires pluridisciplinaires. Tout en étant ambitieux, le Plan Climat a été conçu dans un souci de réalisme, quant aux moyens mobilisables et à la trajectoire visée.

La Métropole s'est appuyée sur ses propres compétences pour instiller une dynamique mais aussi sur les engagements des acteurs du territoire dont dépend, en grande partie, l'atteinte des objectifs (67 % des émissions de GES proviennent des activités économiques et industrielles).

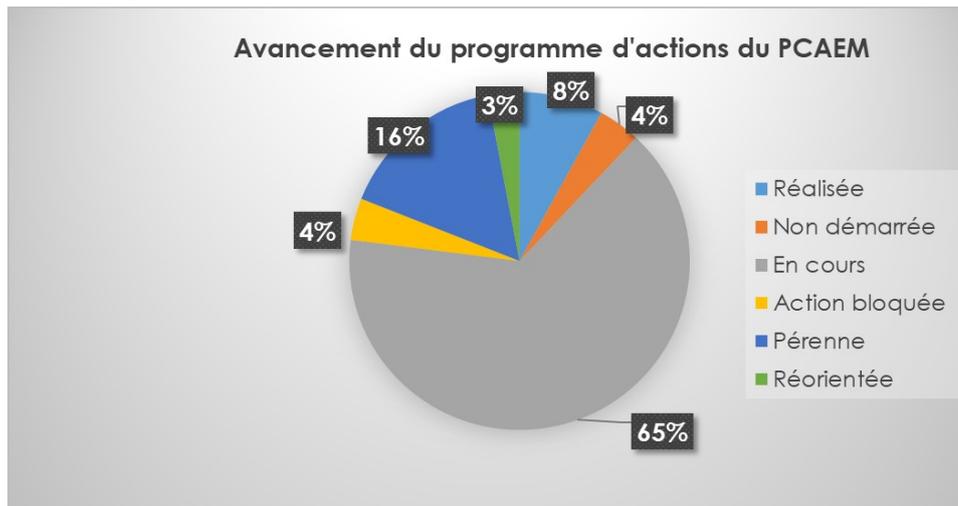
Sur cette base, le Plan Climat métropolitain est l'engagement « politique » donnant une orientation forte qui permet de légitimer la Métropole dans son rôle de coordinateur et de mobilisateur vis-à-vis des autres acteurs sur ces enjeux de transition énergétique, d'autonomie et de qualité de vie.

La stratégie du Plan Climat Air Energie Métropolitain (PCAEM) s'articule autour de 5 ambitions à l'horizon 2050 :

- Inventer une Métropole neutre en carbone ;
- Réduire de 50 % les consommations énergétiques dans l'ensemble des secteurs ;
- Couvrir 100 % de nos besoins de consommation d'énergie par des énergies renouvelables ;
- Diminuer de 50 % la population exposée aux pollutions atmosphériques et sonores pour préserver son cadre de vie et sa santé ;
- Adapter le territoire aux impacts du changement climatique pour assurer la pérennité de son développement.

Le programme stratégique du Plan Climat compte 100 actions, dont 73% sont portées par la Métropole. La plupart des directions de la Métropole conduisent des projets qui répondent aux

objectifs du Plan climat. Le paragraphe ci-dessous en montre la répartition selon les axes poursuivis, reflétant la diversité des thèmes traités.



S'inscrivent dans le plan climat, les démarches métropolitaines : plan vélo, Zone Faibles Emissions Mobilité, ZAC durables, Rénovation énergétiques des bâtiments et de l'habitat, économie circulaire et écologie industrielle, schéma des énergies, filière hydrogène, DIAMS, observatoire du bruit, agriculture urbaine, diversification de l'agriculture, îlots de chaleur urbains, érosion et submersion marine, désimperméabilisation des sols ...

Le programme de travail de 2022, s'articule autour de 3 notions :

- *Expliquer: pour vulgariser la masse d'informations disponibles et la mettre à disposition des divers acteurs (population, services), en créant des outils pédagogiques et de communication selon le principe de la démonstration par la preuve.*
- *Mobiliser: la Métropole en tant que coordinatrice de la transition énergétique et climatique sur son territoire, est chargée de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire afin qu'il agisse et participe à l'atteinte des objectifs du PCAEM. Un focus particulier a été développé sur la mobilisation des agents par la poursuite des « Jeudi, je dis climat ! », par la formation d'un groupe d'agents à La Fresque du Climat, par le déploiement du programme de sensibilisation des agents à la maîtrise de l'énergie et à la qualité de l'air : Vous êtes au courant ?*
- *Agir: Les dossiers prioritairement traités en 2022: Rénovation énergétique du bâti (logements et bâtiments publics) et évolution du dispositif, Trame noire et pollution lumineuse et son extension sur l'éclairage public, Cas d'usage sur les Îlots de chaleur urbains dans le cadre de la Smart City, Lancement du marché sur un dispositif de contribution à la neutralité carbone, Expérimentation de la mise en place d'un budget vert à l'échelle métropolitaine.*

1.1 Les Plans de mobilisation

Les Communes

L'animation du Plan Climat est centrée sur la nécessaire mobilisation de l'ensemble des acteurs. C'est pourquoi la Métropole démultiplie les actions de sensibilisation.

Le plan de mobilisation des communes pour le climat comprend un catalogue d'actions liées au climat, à l'air et à l'énergie, ainsi qu'un recueil des dispositifs d'accompagnement existants sur ces thématiques.

Les actions proposées découlent à la fois de la stratégie du PCAEM et des axes de travail prioritaires de chaque service métropolitain concerné. L'objectif est de soutenir les communes dans leurs politiques de transition écologique, en cohérence avec la stratégie du PCAEM. Elles sont réparties en sept axes :

- Pratiques exemplaires
- Aménagement et équipements résilients
- Mobilité active
- Economie durable
- Prévention des déchets
- Nature et prévention des risques
- Mobilisation territoriale

Pour chaque action, sont proposées des ressources permettant d'approfondir la démarche, des indicateurs à suivre afin de mesurer et évaluer son avancement.

Le Plan de mobilisation des communes a été actualisé en novembre 2022, en vue d'un lancement prévu en début d'année 2023, se traduisant par l'organisation des rencontres du réseau des communes engagées dans la démarche.

Le jeudi, je dis climat !

En direction des agents métropolitains, départementaux et communaux, ont été créés "Les jeudis climat", qui sont des ateliers d'évolution des pratiques professionnelles pour intégrer le changement climatique. Ils se déroulent en webinaire le 3ème jeudi de chaque mois sur 1heure et font intervenir des experts du sujet. En 2021, ont été traités les thèmes suivants : L'**EEDD** (Education et sensibilisation) : les alliées des stratégies environnement et développement durable, le **SPASER** (Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables, **DIAMS** (Les outils de demain pour mieux prendre en compte la qualité de l'air, le **Bruit** (Articuler les actions « bruit » et « climat » dans les politiques d'aménagement, les **Réseaux d'énergie** (Apportez-moi donc cette énergie). En 2022, les thèmes suivants ont été traités: **La participation citoyenne** (Et les habitants des quartiers populaires, ils disent quoi ? Le 17 février 2022), **la prévention des déchets** (Même au travail, adoptez le R3FLEXE! Le 31 mars 2022), Valorisation de l'Huveaune dans le quartier de la Pomme , (le 28 avril 2022), manifestations éco-responsables (Des manifestations sans impacts, le 19 mai 2022).

Perspectives :

- *Elaboration d'une Infographie "L'essentiel du Plan climat-air-énergie" qui illustre le diagnostic et le contexte métropolitain, les 5 ambitions du Plan climat et les actions phares. Cette infographie est en ligne sur le site internet métropolitain.*
- *Distribution d'une Cocotte en papier, présentant le diagnostic et le profil du territoire au regard du changement climatique*

Fresque quiz

La Fresque quiz s'anime sur la base d'un support rigide sur lequel sont déjà placées les cartes du jeu. Les cartes sont découvertes par l'animateur au fur et à mesure que les participantes et participants devinent leur contenu. L'association de la Fresque demande de ne pas découvrir la

totalité des cartes lors de l'animation, afin de donner envie de participer à une version complète de l'atelier.

Adaptation de la Fresque du Climat aux données climatiques locales

Le SPPPI PACA a travaillé sur une adaptation de l'outil de la Fresque du climat aux données climatiques locales (issues du PCAEM et des rapports du GREC SUD). Cette adaptation prend la forme d'un jeu de cartes spécifiques, utilisé à l'étape du débriefing lors d'un atelier complet de la Fresque du climat (durée : 3h). Ce jeu de cartes existe et est désormais utilisé par le SPPPI, qui propose des ateliers dans les structures publiques ou privées (service payant).

La Fresque-quiz a également été utilisée lors des Nauticales 2022 ainsi que lors d'un COFIL ACTEE en août 2022.

Perspectives :

- *L'extension de la Fresque adaptée aux données climatiques locales a été travaillée avec le SPPPI au premier semestre 2023, et est désormais finalisée ; il convient de définir les modalités d'utilisation de l'outil en interne à la Métropole.*

1.2 Agir ensemble pour éclairer mieux

Concomitamment à l'élaboration de la Trame noire, la Métropole s'est engagée dans l'élaboration d'une stratégie de sensibilisation et la mise en œuvre d'actions autour de la pollution lumineuse afin de favoriser la prise de conscience de cette pollution et de ses conséquences auprès du grand public et des communes métropolitaines. Il s'est agi également d'insuffler des changements de comportement durables vers une « sobriété lumineuse ».

La finalité première de la trame noire est de préserver et restaurer des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques où l'obscurité est suffisante pour la biodiversité nocturne. La Métropole Aix-Marseille-Provence travaille conjointement avec le Cerema à l'identification de la trame noire sur le territoire, ainsi qu'à l'élaboration de préconisations pour la restaurer dans les zones à enjeu. Cette démarche s'inscrit à la fois dans le Plan climat-air-énergie métropolitain et l'Atlas métropolitain de la biodiversité.

En pratique, il s'agit d'un outil pédagogique pour sensibiliser les acteurs œuvrant dans le champ de l'éclairage (communes, aménageurs, professionnels de l'éclairage...) à la pollution lumineuse et à ses conséquences en termes de biodiversité. La trame noire permet d'identifier et de mettre en exergue des zones à enjeux (à préserver et ou à restaurer par exemple) dans les documents de planification (SCOT, PLUi...). Elle permet également de définir des préconisations/recommandations en termes d'éclairage qui pourront se poursuivre par des actions plus ciblées sur le territoire.

Deux axes de travail en faveur de la trame noire ont été identifiés :

1. Restaurer : travailler sur l'existant pour supprimer l'inutile, réduire et mieux orienter les flux
2. Préserver : planifier l'urbanisation future pour préserver les continuités existantes

Le 16 septembre 2022 s'est tenu le deuxième comité de pilotage de la trame noire métropolitaine au cours duquel les premiers résultats de l'étude ont été présentés avec une première visualisation zones les plus sombres du territoire.

Concomitamment à l'élaboration de la trame noire, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'est engagée dans l'élaboration d'une **stratégie de communication et la mise en œuvre d'actions autour de la pollution lumineuse**, afin de favoriser la prise de conscience de cette pollution et de ses conséquences auprès du grand public et des communes métropolitaines.

Elle s'est traduite par la réalisation de documents communiquant (en direction des élus et techniciens communaux et des professionnels de l'éclairage) ainsi que par l'organisation et l'animation d'un cycle de **six événements** sur le territoire métropolitain, intitulé : **agir ensemble pour éclairer mieux !**

Le programme de ces rendez-vous était le suivant :

- Vendredi 4 mars à Simiane-Collongue : **la pollution lumineuse liée aux compétences communales** (intervenants : Cerema, Association française de l'éclairage, Ligue de protection des oiseaux)
- Mardi 8 mars à Cabriès : **la pollution lumineuse d'origine commerciale** (intervenants : Cerema, DREAL, Genève métropole)
- Jeudi 10 mars à Marseille : **la pollution lumineuse, enjeu de santé publique** (intervenants : Cerema et le Docteur Gonfrier)
- Lundi 14 mars à Fos-sur-Mer : **la pollution lumineuse d'origine industrielle** (intervenants : Cerema et la Société d'études ornithologiques de la Réunion)
- Vendredi 18 mars à Pertuis : **vous allez aimer la nuit** (intervenants : Cerema, région Sud-PACA et le Parc naturel régional du Luberon)
- Vendredi 25 mars à Allauch : **pollution lumineuse et biodiversité** (intervenants : Cerema, Groupe des chiroptères de Provence et la Ligue de protection des oiseaux)

Au total, il y a eu 132 inscrits sur l'ensemble des six rendez-vous, avec une participation variées selon les différentes dates.

2. L'énergie : valoriser les ressources potentielles du territoire pour tendre vers l'autonomie énergétique

L'énergie est devenue plus que jamais une priorité, au regard du contexte international. Le territoire de la Métropole consomme cinq fois plus d'énergie qu'elle n'en produit et présente une balance commerciale déficitaire de 5.5 milliards d'euros par an. Améliorer la sécurité d'approvisionnement par la réduction des consommations et par la hausse des productions locales vertueuses, est une nécessité pour tendre vers l'autonomie énergétique tout en limitant les impacts Carbone.

2.1 Développer la production

La Métropole se doit d'encourager le développement des énergies renouvelables et de récupération. Il s'agit notamment de favoriser l'émergence de projets, par l'accompagnement des communes et des porteurs de projet ENR. Au regard de ses potentialités naturelles, la Collectivité souhaite booster la production d'énergies renouvelables, afin de devenir un territoire en pointe dans ce domaine.

Dans le cadre du contrat territorial passé avec l'ADEME (contrat cadre ADEME Métropole) la Métropole a pris en charge la gestion et l'animation territoriale du **Fonds chaleur**, qui représente un montant d'aides de 5 à 6 millions d'euros sur 3 ans (renouvelable). L'objectif est d'augmenter le nombre et la qualité des projets de production d'ENR thermiques sur le territoire : géothermie, bois-énergie, solaire thermique, réseaux de chaleurs. Dans ce cadre, la Métropole a une mission d'accompagnement et assure l'octroi des financements à l'investissement du Fonds chaleur. En 2022, deux projets majeurs se sont vu octroyer une aide pour un total de 2,48 M€ et de 10,7 GWh de production ENR. Ces projets portent sur le développement et la conversion au bois-énergie du réseau de chaleur desservant le campus de Luminy, l'extension du réseau de chaleur bois de Coudoux pour alimenter une opération de 200 logements

Le solaire est également une priorité avec le lancement des travaux pour la création d'une société publique locale (SPL) énergie pour porter les projets photovoltaïques sur le patrimoine de la Métropole, du Département et des communes. Les services métropolitains ont également

accompagné deux communes pour le lancement d'appels à projets pour des centrales photovoltaïques au sol et une dizaine de communes supplémentaires pour étudier le potentiel photovoltaïque de leur patrimoine.

En parallèle, une **mission de sensibilisation et d'accompagnement technique** aux directions métropolitaines est menée pour faire en sorte que l'énergie soit au cœur des projets, qu'il s'agisse d'aménagement, d'économie, d'environnement. L'objectif est de diversifier les sources énergétiques et de favoriser les solutions émergentes, telles que la méthanisation des boues d'épuration avec l'exemple de l'usine de traitement de Sormiou et d'autres en projet.

« La première opération expérimentale de centrale photovoltaïque en autoconsommation collective dans le cadre de la politique de la ville sur un quartier QPV à Marseille 13^e (quartier Frais-Vallon) est passée en 2022 à la phase de mise en œuvre. De même que le projet de création d'une centrale au sol sur une ancienne décharge à Mallemort. L'appel à projet pour l'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation sur la station de potabilisation de Sainte Marthe a été attribué.

Enfin, cette mission de sensibilisation et d'accompagnement technique s'est également structurée et étendue aux communes du territoire.

La sécurisation des réseaux d'énergie

En 2022, la Métropole a lancé avec GRDF un travail de renouvellement du contrat de concession de la distribution publique de gaz pour tout son territoire, dans le but de moderniser le dispositif contractuel avec notamment un schéma directeur des investissements et un plan pluri annuel sur 5 ans et de mieux prendre en compte la transition énergétique favorisant notamment l'intégration des ENR sur le réseau, la valorisation des données énergétiques.

En parallèle, la Métropole poursuit le déploiement des bornes IRVE (installation de Recharge pour Véhicules Electriques)

Perspectives :

Il est prévu pour la période 2023 et 2026 :

- *La création de la SPL énergie avec le Département des Bouches-du-Rhône et les communes volontaires,*
- *Le lancement de nouveaux Appels à Projet Photovoltaïques,*
- *La définition d'un programme de réalisation d'ombrières photovoltaïques couplées à des bornes de recharge pour véhicules électriques sur une sélection de parkings d'immobiliers d'entreprises métropolitains,*
- *La poursuite de la solarisation des ouvrages du patrimoine eau avec un objectif de tendre vers la compensation de la consommation énergétique totale du service de l'eau du territoire.*
- *La poursuite de du Contrat chaleur renouvelable territorial avec l'accompagnement technique et financier d'une quinzaine de projets.*

La méthanisation

La méthanisation permet de traiter une partie des bio déchets et des boues d'épuration, tout en réduisant le bilan carbone. Les bio déchets et les boues issues de l'épuration des eaux usées sont constitués principalement de matière organique, qui constitue un gisement potentiel pour la fabrication de bio méthane.

A noter : L'objectif visé dans le Plan Climat Air Energie Métropolitain est que la méthanisation produise 12% de l'objectif 2030 de production d'énergie renouvelable. Cela permettra 12 000 tonnes eqCO2 /an évitées par substitution de bio méthane au gaz naturel.

La méthanisation favorise également la production de chaleur, d'électricité ou du gaz, lequel pouvant être réinjecté dans le réseau GRDF ou utilisé comme carburant véhicule (GNV) par exemple. La stratégie de déploiement des installations pour la méthanisation sur l'ensemble du territoire est adossée à différents projets :

1. Équiper les installations existantes de méthanisation des boues, afin de transformer le biogaz produit en bio méthane et de le commercialiser : sites de Marseille Sormiou et d'Aix-en-Provence La Pioline déjà en service.

2. Programmer la construction de sites de méthanisations supplémentaires afin de traiter l'ensemble des boues produites sur la métropole : Salon et Martigues sont actuellement retenus à l'issue des études de faisabilité.
3. Créer une installation de micro-gestion de bio déchets de la Côte bleue, qui aura pour but la production d'énergie, eau et compost à partir des déchets alimentaires et verts des particuliers, restaurateurs, scolaires.
4. Favoriser la création d'au moins deux unités de méthanisation territoriale (intrants diversifiés) par un accompagnement par les services métropolitains de projets privés.

2.2 Réduire la consommation

Fer de lance de la transition écologique, la rénovation énergétique des bâtiments publics et des logements privés permet de lutter contre les émissions de CO2 tout en favorisant le bien-vivre des habitants et la maîtrise des factures énergétiques.

La rénovation thermique des logements privés

Parmi les sources majeures de production de carbone, l'habitat demeure un pôle sur lequel il convient de porter les efforts. Le parc de logement vieillissant, et plus particulièrement les "passoires thermiques", se doit d'être rénové afin de réduire les consommations énergétiques et de limiter les Gaz à effet de serre, tout en apportant une plus-value de confort de vie. La loi sur la transition énergétique implique une action forte des collectivités dans ce sens. La Métropole a activé plusieurs dispositifs dans ce but.

La lutte contre la précarité énergétique constitue l'un des principaux objectifs du programme d'actions métropolitain. Pour atteindre les objectifs fixés, la Métropole et ses territoires s'appuient sur des dispositifs opérationnels déclinés localement tels que OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'habitat), PIG (Programme d'Intérêt Général), plan de sauvegarde en lien avec l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et d'autres financeurs comme la Région et le Département.

En 2021, ce sont 2 958 logements qui ont été réhabilités sur le Territoire de la Métropole Aix-Marseille Provence pour 31 640 793 € de subventions ANAH engagées pour travaux et ingénierie et près de 4,8 M€ de subvention de la Métropole.

Perspectives :

- *L'accompagnement des copropriétés pour la rénovation des logements, la réduction des consommations énergétiques et la diminution du montant des factures des particuliers*

L'accompagnement aux particuliers

Pour les ménages, le numéro unique d'accueil et d'orientation des ménages « Allo Rénov'énergie » a été mis en place en 2020. Il donne accès à des conseils sur les dispositifs d'aide à leur disposition et le propose un service d'accompagnement neutre pour les aider à définir et planifier leur projet de rénovation.

La Métropole est engagée dans le programme SARE, Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique aux côtés de l'État et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce programme finance :

- L'information, le conseil et l'accompagnement des particuliers et copropriétés
- L'information et le conseil auprès du petit tertiaire privé (moins de 1000 m²)
- Les animations territoriales auprès des particuliers et des professionnels

Le financement de ce programme sur les 3 ans se répartit entre la Métropole pour 2 189 421 euros, le Département pour 518.250 euros, la Région pour 120.000 euros et le dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE) pour 2 915 671 euros.

Pour mener à bien ce programme, la Métropole s'appuie sur 3 opérateurs : l'ALEC Métropole marseillaise, le CPIE du Pays d'Aix, l'ADIL des Bouches-du-Rhône.

Les résultats pour 2022 :

Le service « Allo Energie » reçoit environ 60 appels par jour ouvré en moyenne en 2022, soit 25% d'appels en plus par rapport à 2021.

- Information de 1er niveau en logement individuel : 7029

- Information de 1er niveau en copropriété : 369
- Conseil personnalisé en logement individuel : 3222
- Conseil personnalisé en copropriété : 234
- Accompagnement avant travaux en logement individuel : 293
- Accompagnement avant travaux en copropriété : 62
- Construction du dispositif et Information 1er niveau petit tertiaire privé : 12 actions en démarrage.

80 évènements ont été organisés sur l'année avec les professionnels de l'immobilier et plus de 200 professionnels sont référencés par les associations, leur permettant d'orienter les ménages vers des professionnels qualifiés.

Perspectives :

Le Programme Local de l'Habitat, en cours d'élaboration, comporte un projet de création d'un fonds d'innovation pour l'habitat, qui accompagnera le soutien aux innovations à la fois méthodologiques et techniques, susceptibles de répondre aux évolutions du marché et permettra à chacun de mieux habiter le territoire.

Pour ce faire, il soutiendra la mise en œuvre d'actions avec des approches, autant que possible multisectorielles de l'habitat, ayant trait :

- *En matière de conception à : l'évolutivité, réversibilité des logements, développement de nouvelles façons d'habiter, transformation de bureaux en logement ; aux modes de portage du foncier et du statut d'occupation, les filières et les modèles constructifs, etc.*
- *En matière d'usage à : la mise en place de dynamiques participatives, la gestion d'espaces collectifs, l'auto-réhabilitation, le changement ou la modularité des usages d'un même lieu, les actions d'aller-vers à domicile, l'innovation sociale...*

3. Préserver et mieux gérer la ressource en eau

3.1 Gérer la ressource en eau durablement et améliorer la qualité des rejets

Les différentes pressions exercées sur la ressource en eau, renforcées par les aléas climatiques tels que la sécheresse et les inondations, la dégradation de la qualité des eaux de surface et la diminution de la ressource sont des challenges à relever pour les années à venir.

Les objectifs de l'assainissement collectif sont de garantir les enjeux de santé publique liés au transport et au traitement des effluents, et de préserver les milieux naturels en limitant les rejets polluants.

ZOOM 2022 : sécheresse exceptionnelle et tension sur la ressource

L'année 2022 a été marquée par une période de sécheresse exceptionnelle avec des tensions importantes sur les ressources en eau.

La région provençale a connu une situation climatique et hydrologique inédite : un déficit de précipitation très important dès l'hiver, un taux d'enneigement dans les Alpes le plus faible depuis 1960, une fonte de neiges précoce et rapide et un débit du Lac de Serre-Ponçon, le château d'eau de la Provence, le plus faible depuis 1871.

La Métropole a dû gérer une situation de crise avec ses exploitants, aux côtés des services de l'État et de ses partenaires (Commission Exécutive Durance, Syndicat mixte d'aménagement de la vallée de la Durance...).

Malgré des tensions, notamment sur certaines ressources locales, les usagers n'ont au final souffert d'aucune coupure d'eau potable. La Métropole a pu compter sur le maillage du système Durance-Verdon, pensé par des aïeux visionnaires, et sur une démarche de gestion économe et responsable de la ressource initiée il y a quelques décennies sur une grande partie de son territoire.

Cependant, l'année 2022 marque une étape charnière et les épisodes de sécheresse risquent de devenir la norme. Les effets du changement climatique n'ont jamais été aussi concrets et tangibles.

Aussi, la Métropole a décidé de préparer l'avenir en poursuivant et développant un plan d'action d'économies d'eau sans précédent, à tous les niveaux : études et schémas directeurs stratégiques, investissements importants (travaux de sécurisation, lutte contre les fuites...), sensibilisation des usagers à la nécessaire sobriété, partenariat avec les autres acteurs de l'eau afin d'éviter les conflits liés aux usages de l'eau. Au sein de la Métropole, une instance de gouvernance dédiée a été créée, le Comité de Ressources sécheresse métropolitain, pour bâtir une stratégie de résilience.

Depuis plusieurs années, une stratégie de transition écologique et développement durable est adoptée au sein des politiques publiques d'eau et d'assainissement. Elle se retrouve dans les différents contrats conclus par la direction (études, travaux, exploitation) avec pour enjeux la protection des milieux, la performance énergétique, les économies d'eau, ...

Les objectifs de développement durable sont donc intégrés aux contrats de délégation du service public de l'eau et l'assainissement et également aux schémas directeurs métropolitains en cours dont le résultat final est attendu pour fin 2023/2024, ils permettront de déterminer les actions pour l'avenir (y compris problématiques de sécheresse). Dans l'attente, cette stratégie se concrétise dans les actions et projets menés en 2022.

La poursuite des économies d'eau

De nombreuses opérations ont été réalisées en 2022 :

- Travaux sur le canal de Marseille ayant permis des économies d'eau sur la Durance de 100 millions de m³/an en 25 ans (12 M€ par an) ;
- Recherche des fuites sur les réseaux d'eau potable ;
- Renouvellement des réseaux (23 M€ par an) ;
- Installation de 1000 capteurs acoustiques connectés pour un suivi permanent de nombreux tronçons de canalisations ;
- Service et information à l'utilisateur :
 - Télérelève : grâce à la technologie embarquée sur les compteurs d'eau, plus de 270 000 compteurs intelligents déjà déployés : détection en temps réel des fuites et maîtrise des consommations par l'utilisateur (+ de 60 % des compteurs équipés)
 - Campagnes de sensibilisation des usagers aux économies d'eau ;
- Politique d'économies d'eau de lavage de voirie : 64% de bouches de lavage en moins depuis 2014 à Marseille et baisse des volumes : 4,5 Mm³/an (2018) à 0,7 Mm³/an (2022).

La poursuite de la Réduction des émissions de GES et compensation « carbone »

Sur le périmètre de Marseille, le service de l'eau est l'un des premiers sur le plan national à afficher chaque année une « neutralité carbone » grâce à une politique de réduction et de compensation des émissions de GES.

La poursuite des actions de réductions de consommations d'énergie et le développement des énergies renouvelables :

- Turbines : deux sites, usine de potabilisation Sainte-Marthe et galerie de la Batarelle à Marseille, permettent de produire de l'énergie via des turbines (4 510 Mwh en 2022).
- Panneaux photovoltaïques plus de 72 Mwh produits en 2022 par les usines de potabilisation de Marseille (Ste Marthe et Vallon Dol) et la station d'épuration d'Aix Ouest.
- Méthanisation des boues d'épuration : La valorisation de la matière organique étant l'une des solutions pour une gestion durable des déchets, une stratégie de déploiement des installations



pour la méthanisation des boues d'épuration sur l'ensemble du territoire métropolitain a été élaborée :

Équiper les installations existantes de méthanisation des boues, afin de transformer le biogaz produit en biométhane et de le commercialiser. Les sites opérationnels sont :

- Marseille usine des boues de Sormiou : l'unité a livré près de 2 millions de m3 de biométhane équivalant à 26,6 millions de kWh en 2022 ;
- Aix-en-Provence station d'épuration de la Pioline : l'unité de valorisation du biogaz a été livrée en juillet 2022.

Cette nouvelle infrastructure permettra à terme d'alimenter l'équivalent de 850 foyers en énergie verte et locale (près de 5 Gwh/an). C'est la 2e unité de méthanisation en station d'épuration des Bouches-du-Rhône en termes de capacité de production et la 4e à l'échelle de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Un investissement de 2,7 M€ H.T. a été nécessaire :

- 1 249 000€ par la Régie des Eaux du Pays d'Aix ;
- 970 500 € subvention de l'agence de l'eau ;
- 83 000 € subvention de l'ADEME ;
- 400 000 € subvention de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Cette unité de valorisation de biogaz permet d'épurer le biogaz issu du traitement des boues produites sur la station d'épuration. Une fois épuré et odorisé, le biogaz devient du biométhane qui est réinjecté dans le réseau de gaz de la commune. La possibilité de ramener des boues extérieures à la station d'épuration est à l'étude.

- Énergie éolienne : une micro-éolienne est en service dans le massif de l'Étoile

La poursuite de la conservation de la biodiversité

C'est une nécessité prise en compte dans le cadre de la protection de l'environnement.

En particulier sur les sites dotés d'une surface importante (usines, toits des réservoirs et emprise du canal de Marseille et ses barrages) :

- Valorisation de la biodiversité végétale : plantation de végétaux, lutte contre les espèces invasives ;
- Labellisation « Espace Végétal Écologique » : usines Vallon Dol et Sainte-Marthe à Marseille ;
- Projets apicoles avec des associations d'apiculteurs amateurs ;
- Végétalisation de toits de réservoirs...

La poursuite des actions en matière d'Économie circulaire

○ Réutilisation des eaux usées traitées (REUT)

Dans un contexte d'évolution réglementaire plus favorable, la réutilisation des eaux usées traitées connaît de nouveaux développements, plusieurs projets métropolitains sont en cours :

- Etude du schéma directeur d'assainissement de Cuges-les-Pins et de réhabilitation de sa station d'épuration avec REUT en fin de traitement (irrigation agricole) ;
- Sur l'usine de Châteauneuf-les-Martigues, la REUT envisagée sur cette usine devrait subvenir aux besoins internes du service (alimentation des camions d'hydrocurage) ;
- Sur la station d'épuration de la Pioline à Aix-en-Provence, un projet de REUT est en cours d'étude à des fins de préservation de la ressource en eau soit une réduction d'environ 68 000 m3/an pour les seules consommations de la STEP ;
- Le diagnostic du schéma directeur d'assainissement en cours a permis d'identifier 7 stations d'épuration pour une étude de REUT (Fos-sur-Mer, Carry-Sausset, Grans, Eguilles, Bouc-Bel-Air, La Roque d'Anthéron et Ensues-la-Redonne).

○ Récupération d'énergie

Actuellement 4 sites utilisent la chaleur issue du réseau d'eaux usées pour chauffer leur installation.



Sur la station d'épuration de la Pioline à Aix-en-Provence, les calories des effluents traités sont utilisées par une pompe à chaleur afin de chauffer les boues revalorisées en biométhane. La récupération des calories des eaux usées pour alimenter un réseau de chaleur est à l'étude.

L'étude d'opportunité de valorisation thermique des effluents de la station d'épuration de Martigues réalisée en 2021 a mis en évidence l'intérêt de réutiliser ce potentiel sur le réseau de chaleur urbain de la ville. Une étude technico-économique est à venir.

Le diagnostic du schéma directeur d'assainissement en cours a permis d'identifier 5 sites potentiels (STEP, collecteurs et postes de refoulement).

La poursuite des actions en matière de Tri et valorisation des déchets

Les services de l'eau s'inscrit dans une politique de tri et de valorisation des déchets. Par exemple, pour le service de l'eau gérant le canal de Marseille, 828 tonnes de déchets ont été triées et valorisées sur 851 tonnes en 2022. Le taux de tri et de valorisation des déchets s'établit à 97,29% en 2022.

Par ailleurs, il faut noter la mise en œuvre des actions du contrat métropolitain 2021-2023 pour une gestion intégrée et durable du grand et petit cycle de l'eau entre la Métropole, l'Etat et l'Agence de l'Eau. Les actions concernent la lutte contre les pollutions d'origine domestique, industrielle ou pluviale, la gestion du pluvial dans un contexte d'adaptation au changement climatique, la préservation des ressources en eau et la restauration des milieux aquatiques sur le territoire de la Métropole. Avec notamment le déploiement de l'opération collective de suivi des rejets des substances dangereuses dans l'eau (RSDE) afin de sensibiliser les entreprises sur l'impact des rejets non domestiques sur le milieu naturel.

3.2 Garantir l'accès de tous à l'eau : la solidarité locale et internationale

La solidarité internationale

Chaque année depuis 2016, la Métropole lance un appel à projets à destination des associations souhaitant mener des projets d'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les pays défavorisés.

Ce fonds, d'un montant annuel d'environ 500 000 € est issu de 4 contrats de DSP de l'eau et de 2 contrats de DSP de l'assainissement. Par ailleurs, l'AERMC finance à même niveau les projets retenus par la Métropole.

Le bilan des 5 appels à projets depuis 2016

Depuis 2016, la Métropole a décidé de financer 55 projets menés dans 18 pays de l'Afrique et du Moyen Orient par 32 associations pour un montant total de subventions prévu de plus de 2,9 M€.

Années	Subventions Métropole	Subventions AERMC	Nb de projets retenus	Nb de projets terminés
2016/2017	810 111 €	655 423 €	12	11
2017/2018	500 642 €	439 289 €	9	8*
2018/2019	493 379 €	576 171 €	11	9
2019/2020	502 808 €	469 226 €	11	4
2020/2021	614 517 €	614 515 €	12	0
TOTAL	2 921 457 €	2 754 624 €	55	32

(*) 1 projet abandonné pour des raisons sécuritaires au Burkina Faso

En juillet 2022, la Métropole a lancé la 6ème édition : 25 dossiers ont été déposés. La liste des projets retenus a été approuvée à la session du mois de mars 2023 du bureau de la Métropole.

Le montant des dépenses 2022

En 2022, le total des dépenses liées à la solidarité internationale est de 452 573 €, réparti comme suit :

Versements subventions	Marché de suivi évaluation – Analyse des rapports finaux	Marché de suivi évaluation – Missions terrain
426 173 €	9 000 €	17 400 €

Hors, appel à projet, la Régie des Eaux du Pays d’Aix a validé le soutien financier d’un projet d’adduction d’eau dans une école à Madagascar porté par l’association SOLIDARITE EAU SUD à hauteur de 28 000€.

Le suivi-évaluation des projets

La Métropole s’assure de la bonne exécution des projets grâce aux missions de suivi-évaluation sur le terrain réalisées par le programme Solidarité-Eau (pS-Eau) pour son compte. En 2022, 3 missions ont été menées : 2 au Sénégal et 1 au Maroc.

Ces missions terrain permettent de vérifier la conformité des activités prévisionnelles des projets financés avec les engagements contractuels pris par les porteurs de projets.

La solidarité locale

Afin de lutter durablement contre la précarité et la pauvreté, la Métropole a mis en place plusieurs dispositifs d’aides financières. Ces dispositifs s’adressent aux usagers rencontrant des difficultés pour le paiement de leurs factures ou charges d’eau.

- Le Fonds de Solidarité Logement (FSL)
Ce dispositif permet, sous conditions, d’attribuer des aides financières pour accéder à un logement, s’y maintenir ou y maintenir l’énergie et l’eau.

En 2022,

- usagers non-abonnés : 53 dossiers ont pu être aidés à hauteur du versement de 50 000 €.
- usagers abonnés : 198 ménages ont été aidés pour un montant total de 23 906 €. Les exploitants ont, quant à eux, effectué un abandon de créance pour un montant de 20 801 €.

- Les aides financières des Centres communaux d’actions sociales (CCAS) des communes de Marseille Provence (hors Gémenos Village et Plan-de-Cuques) et celles du Pays Salonais
Plus d’1 M€ d’aides financières annuelles est mis à la disposition de 34 CCAS pour aider les abonnés des communes concernées face à une situation d’impayés sur la part eau et dans certains cas sur la part assainissement de leur facture.

Des actions de prévention complètent le dispositif, en vue, d’une part, d’aider les ménages à faire face à des dettes liées à l’usage du logement (impayés d’eau), en particulier par un étalement des dépenses, et, d’autre part, de les sensibiliser à une gestion maîtrisée des consommations d’eau (ateliers sur les éco-gestes) et de favoriser le lien social entre les habitants confrontés à une même problématique.

- Les autres actions de solidarité du contrat de DSP du périmètre de Marseille



- Pour les copropriétés en difficulté : aide d'urgence, assistance et suivi spécifique de copropriétés non individualisées rencontrant de graves difficultés (administration provisoire et dispositifs opérationnels de l'habitat), sous conditions d'éligibilité. En 2022, Une aide a ainsi pu être affectée à hauteur de 115 000 € pour le parc Corot et 62 000 € pour l'Est marseillais à Marseille ;
- Pour les personnes non raccordées : aide aux factures d'eau des propriétaires victimes de squats, sous conditions. Alimentation en eau de camps et installation de fontaines à eau pour personnes sans-abris, à la demande et en lien avec les autorités compétentes, à l'occasion de la crise sanitaire. En 2022, 202 474 € ont été affectés au titre des squats ;
- Des actions de prévention et de sensibilisations d'un montant de 150 000 € annuel pour sensibiliser aux économies d'eau et à la maîtrise du budget, faciliter l'accès aux droits, maintenir le lien et informer sur le service de l'eau, etc. à travers des partenariats conventionnés avec des structures à vocation locales.

Enfin, il faut noter aussi la signature en 2022 d'une convention de la Métropole avec l'Etat « Plan Pauvreté » afin de participer à la lutte contre la pauvreté en matière d'accès à l'eau dans les sites précaires types squats et bidonvilles... sur le périmètre de la Métropole.

Perspectives :

La poursuite du déploiement de panneaux photovoltaïques sur les toitures de plusieurs réservoirs d'eau potable permettra de tendre vers un service de production d'eau potable autosuffisant. Ainsi l'opération d'extension de l'usine Les Giraudets (Les Pennes-Mirabeau) prévoit l'installation de 1 200m² de panneaux photovoltaïques (production 300 MWh/an).

- *Le développement de la méthanisation déjà initié permettra à la fois de traiter une partie des déchets et une plus grande part des boues d'épuration, de réduire le bilan carbone, de réduire les gaz à effet de serre mais également de produire de la chaleur et de l'électricité ou du gaz réinjecté dans le réseau GRDF.*
- *Les biodéchets et les boues issues de l'épuration des eaux usées sont constitués principalement de matière organique. Celle-ci constitue un gisement potentiel conséquent pour la fabrication de biométhane.*
- *L'objectif, à terme, est de programmer des constructions de deux sites de méthanisation supplémentaires afin de traiter l'ensemble des boues produites par la Métropole. Les sites retenus à l'issue de l'étude de faisabilité sont Salon-de-Provence et Martigues.*
- *La transition écologique des services publics de l'eau, de l'assainissement et des déchets se poursuit et s'intègre dans nos réflexions et projets pour devenir plus « verts », en valorisant davantage nos déchets, en développant l'autoconsommation de nos équipements et en augmentant notre production d'énergie renouvelable (gaz, chaleur/froid ou électricité).*
- *Concernant l'eau agricole, l'objectif pour 2023 et 2024 est de mettre en place les bases, à savoir, partenariats, financements, étude pour accompagner les gestionnaires de canaux d'irrigation (ASA, ...) à se restructurer et effectuer les investissements nécessaires à l'optimisation de l'usage de l'eau.*

3.3 Zoom sur l'eau agricole : L'innovation au service d'une agriculture résiliente

L'approvisionnement en eau est vital pour les populations, il l'est également pour l'agriculture, qui est une grande consommatrice.

Depuis plusieurs années, l'innovation est devenue une composante essentielle de l'agriculture, qu'elle soit technologique ou biologique. Elle s'est focalisée sur l'adaptation au changement climatique afin notamment de trouver des solutions pour s'adapter aux sécheresses. L'irrigation est au cœur du sujet. Des solutions existent mais elles nécessitent cependant un accompagnement, des financements et la diffusion des connaissances pour se déployer.

La réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT).

Faire émerger des pistes alternatives à l'arrosage classique des terres cultivées, est en substance l'objet de l'étude d'une irrigation basée sur la REUT lancée sur 48 ha de la plaine de Cuges- les-Pins, Roquefort-la-Bédoule et Cassis. Il a été procédé à un diagnostic des usages, une analyse Coûts/ Bénéfices, ainsi qu'une analyse du cycle de vie (ACV) de la REUT en comparaison à un scénario de référence en ressource conventionnelle (eau brute /ou eau potable).

L'étude ayant démontré un caractère favorable pour la plaine agricole de Cuges les pins. Une suite est proposée avec la mise en place d'un pilote expérimental sur la station d'épuration d'une durée de 4 à 6 mois.

La sensibilisation aux techniques résilientes

Dans la même optique d'adaptation des pratiques culturales au changement climatique (irrigation résiliente) cinq agriculteurs sont accompagnés chaque année. Il s'agit de les sensibiliser aux nouvelles techniques d'arrosage des terres cultivées, mais aussi à l'implantation de cultures adaptées au changement climatique et résilience alimentaire.

L'objectif est à la fois d'augmenter en nombre les formations que la Métropole finance (à hauteur de 15 000€), mais également de dresser un état de la connaissance des expérimentations des cultures nouvelles en cours, répliquables sur le territoire métropolitain telles que la pistache ou la grenade.

Perspectives

- *REUT : mise en place du pilote afin de tester la capacité qualitative et quantitative des effluents de la station d'épuration de Cuges les Pins en vue d'irriguer une partie de la plaine.*
- *Mise en place d'expérimentations et d'installations d'agriculteurs dans le cadre de la reconquête des friches agricoles : plantation + suivi / investissement 50 k€, fonctionnement 50k€ par an. A partir de 2023 - Métropole en pilote et financeur – Partenaire : CA 13.*
- *Agrivoltaïsme : Favoriser le remplacement des anciennes serres par des serres photovoltaïques dernière génération.*
- *Recherche de nouveaux partenariats ou financements privés pour développer ces dispositifs (RSE, marché carbone, ORE...).*
- *Formations dans les cantines scolaires pour diminuer le plastique et le gaspillage alimentaire*
- *Développer l'usage de déchets verts issues des déchetteries métropolitaines pour l'amendement des sols agricoles. Partenariat Métropole/Chambre d'agriculture.*
- *La sécurisation et optimisation de l'usage de l'eau agricole est également un objectif fort. Ainsi, en 2023 La Métropole entend s'engager auprès de la Fédération Départementale des Structures Hydrauliques des Bouches-du-Rhône (FDSH), du Département et des services de l'Etat dans l'élaboration et le financement d'un schéma directeur départemental d'hydraulique agricole concernant les structures collectives de distribution d'eau brute et de drainage bucco-rhodaniennes, le but pour 2023 étant de mettre en place les bases, à savoir, partenariats, financements, étude pour accompagner les gestionnaires de canaux d'irrigation (ASA,) à se restructurer et effectuer les investissements nécessaires à l'optimisation de l'usage de l'eau.*

4. L'engagement Carbone

Les émissions Carbone constituent un enjeu planétaire, dont les conséquences sont multiples et irréparables. Les émissions atmosphériques sont un enjeu de santé publique à l'échelle locale.

Réduire les émissions Carbone, c'est aussi combattre la pollution. De même, diminuer les nuisances sonores c'est participer d'un même élan à la transition écologique, tout en apportant un surcroît de confort et une amélioration de la santé des habitants du territoire. Les domaines majoritairement concernés sont : la mobilité, l'aménagement, l'économie.

4.1 L'ambition mobilité

Même si la Métropole Aix-Marseille Provence se distingue des autres métropoles françaises par son étendue (6 fois le Grand Lyon et 4 fois le Grand Paris) et sa configuration géographique et sociologique (des espaces naturels très prégnants et une grande diversité de typologie de communes), l'agglomération est confrontée aux mêmes problématiques et enjeux :

- La lutte contre l'autosolisme. Aujourd'hui sur p 6 millions de déplacements quotidiens, plus de la moitié se fait en voiture ;
- Le développement de l'offre de transports en commun et la diminution de l'empreinte carbone engendrée par la saturation routière.

Le trafic routier est responsable de 57 % des émissions d'oxyde d'azote et d'une part significative des émissions de particules fines. Cette pollution chronique, mais malheureusement invisible, a des impacts graves et même mortels sur la santé.

Ces objectifs sont traduits en axes stratégiques et opérationnels dans le plan de mobilité de la métropole qui a été voté à l'unanimité en décembre 2021.

Perspectives 2030 :

- *Doubler l'usage des transports métropolitains ;*
- *Mettre plus de 90% des habitants de la Métropole à 15 minutes d'une station ou d'un pôle d'échange multimodal du réseau express métropolitain, à pied, en transport en commun, à vélo ou en voiture ;*
- *Porter à 7 points l'usage du vélo sur toute la métropole et 15 points dans les deux centres urbains de Marseille et d'Aix-en-Provence ; soutenir le déploiement des mobilités douces par la déclinaison du plan vélo 2019-2025 et l'amélioration des déplacements piétons par un travail qualitatif sur les espaces publics et la voirie*
- *Rendre accessible en transports en commun les principales zones économiques ;*
- *Diminuer la saturation routière et les pollutions liées à la circulation ;*
- *Renforcer la sûreté et la sécurité de toute la chaîne de déplacements.*

De premiers résultats encourageants sur le report modal : les enseignements de l'enquête Ménages Déplacement

La dernière Enquête Ménages-Déplacements conduite en 2020 à l'échelle de la Métropole démontre un niveau plus faible de déplacements et des distances de déplacement moins longues (les déplacements se font majoritairement au sein de chaque bassin de vie)

Depuis 2010, la part de la voiture a sensiblement diminué à Marseille et à Aix-en Provence (- 4 points) au profit de modes alternatifs

- La marche est le premier mode de déplacement après la voiture (30% en moyenne sur la métropole)
- L'usage des transports en commun est en hausse et particulièrement à Aix-en-Provence, Marseille et dans les villes moyennes (avec une part des abonnés en augmentation)
- La part modale des vélos reste toujours marginale mais il existe une forte hausse de sa pratique.

Marseille en Grand : un plan d'aides historique pour les infrastructures de transport de la Métropole

En juin 2021, le Président de la République a annoncé le déblocage d'une aide exceptionnelle d'un milliard d'euros (256 millions de subventions et 744 millions de prêts) pour 15 projets considérés comme majeurs pour favoriser le développement des transports au Nord de Marseille et accélérer la mise en œuvre de transports structurants sur l'ensemble de la métropole

Sur les 15 projets identifiés, 9 concernent Marseille et sont majoritairement des projets de tramway et métro et des Bus à Haut Niveau de Service (BHNS ou Bus Express)

A horizon 2030 ces 15 projets seront des leviers puissants pour accélérer le report modal, favoriser le maillage efficace du territoire métropolitain et requalifier l'espace public en milieu urbain.

Les modes lourds : 6 projets

- NEOMMA : modernisation des deux lignes de métro à Marseille pour un métro automatisé, accessible et climatisé
- Prolongement du tramway au Nord et au Sud de Marseille **en deux phases** pour une liaison entre la Castellane au Nord et la Rouvière au sud
- Tramway du 4 septembre : liaison de la rue de Rome vers la place du 04 septembre
- Extension du tramway vers le boulevard National/Arenc/Belle de Mai: projet de desserte d quartier de la Belle de mai et d'une connexion entre Arenc et la future gare saint Charles
- Le Val'tram : prolongation du tramway d'Aubagne à la Destrousse le long de la vallée de l'huveaune

5 Bus A Haut Niveau De Service (BHNS)

- Bus à Haut Niveau De Service B4 : pour relier le pôle Gèze à la Fourragère en contournant le centre-ville
- Chronobus : Bus à Haut Niveau de Service Entre Aubagne Et Gémenos
- Prolongement du Zénibus vers Plan-de-Campagne et la Zac des Florides à Marignane
- BHNS entre Martigues et Port-De-Bouc
- Prolongement de L'Aixpress vers les quartiers denses du sud-est de la ville

4 Pôles D'échanges Multimodaux (Pem), points d'appui du Réseau Express Métropolitain

- Pôle D'échanges de Saint-Antoine
- Pôle D'échanges de Plan De Campagne
- Pôle D'échanges de Saint-André
- Pôle D'échanges de Frais Vallon

Rendre les cars plus attractifs à travers le déploiement de Voies Réservées au Transport en Commun

Sur les 3 corridors les plus congestionnés : Aix - Marseille, Aubagne - Marseille et Vitrolles - Marseille, les aménagements de voies de bus en site propre se concentrent prioritairement sur l'axe Aix - Marseille. A ce jour ce sont plus de 20kms de voies qui ont été réalisés.

Ces aménagements sont financés dans le cadre du CPER 2015-2022 et du Plan de Relance sur la base d'un financement à part égale entre l'État, la Région, le Département et la Métropole pour un montant global de 40 M (soit 10 M pour la part de la Métropole).

On constate déjà un gain de temps significatif, ainsi qu'une meilleure fiabilité des lignes de transport, pouvant atteindre 20 mn en cas de forte congestion sur l'A51 entre Aix et Marseille.

Perspectives :

- *La première VRTC sur l'A50 entre l'échangeur de Florian et celui du Jarret dans les 2 sens de circulation sera livrée à l'automne 2023.*
- *Des aménagements sont également réalisés et programmés par le Département sur la D9, la D113, la D6 et sur le secteur de l'Agavon au niveau des accès à l'aéroport, pour un linéaire d'environ 5 km.*

Agir pour mieux respirer avec la ZFE-m de Marseille

La 1ère ZFE-M (zone à faibles émissions – Mobilité) a été instaurée à Marseille avec une interdiction de circulation et de stationnement pour les véhicules les plus polluants. Depuis le 1er septembre 2022, seuls les véhicules équipés d'une vignette « Crit'Air 4 », « Crit'Air 3 », « Crit'Air 2 », « Crit'Air 1 » ou « Crit'Air 0 » sont autorisés à circuler ou à stationner dans la ZFE-m. Tous les véhicules motorisés et

immatriculés « Crit'Air 5 » ou non classés y sont interdits. Cela représente seulement 2% des véhicules personnels, 4,4% des poids lourds et 1% des véhicules utilitaires

Le périmètre est délimité par l'intérieur des boulevards : avenue du Cap Pinède, boulevard Capitaine Gèze et de Plombières, avenue Alexandre Fleming, boulevards Françoise Duparc, Sakakini, Jean Moulin et Rabatau, avenue du Prado 2. Ce projet s'étend sur 19.5 km² et concerne 314 000 habitants. Il permettra d'améliorer la qualité de l'air pour 82% des métropolitains exposés à une pollution chronique au dioxyde d'azote. Les mesures de restriction de circulation au sein de cette zone seront permanentes, 24h/24h et 7j/7.

Afin d'accompagner au mieux cette mesure, une période pédagogique de 3 mois a été instaurée de septembre à décembre 2022 (i.e absence de verbalisation en l'absence de vignette crit'air)

La métropole a également mis en place un dispositif d'aides à l'achat de vélos électriques (400 euros maximum) et à l'achat d'abonnement aux transports en commun ou au service de vélo+ (6 mois offerts sur 1 an d'abonnement) pour tous les propriétaires de véhicules renonçant à un véhicule polluant.

Transport de marchandises et logistique urbaine

Avec la présence du premier port de France, la Métropole Aix-Marseille-Provence est un territoire fortement logistique. Il accueille ainsi d'importantes surfaces dédiées à cette activité. Il est à noter que l'explosion du commerce en ligne et des nouvelles habitudes de consommations ne font qu'augmenter les besoins logistiques du territoire. Cette tendance n'est pas sans incidence sur sa congestion et sa pollution.

En 2022 plusieurs actions stratégiques et opérationnelles ont été déployées

Adoption du plan d'action du Schéma Directeur de la Logistique et du transport de marchandises en ville (SDL)

Lancement des études pour le Service de Proximité de Fret Ferroviaire (SPFF)

Démarrage des études (financé à 90% par la Banque Européenne d'Investissements) pour ce projet qui a pour objectif de se servir des infrastructures ferroviaires existantes pour proposer un service de transport massifié sur de courtes distances. Avec un potentiel de 4 axes de développement pour un service fret de 22 trains / jour et d'une réduction de 580 Poids lourds / jours, le projet SPFF, s'il s'avère économiquement viable à terme, permettra de limiter le trafic des poids lourds, de limiter la pollution et de contribuer à la réduction de la congestion sur certains axes de la Métropole

Participation au projet colis activ' qui vise à favoriser les livraisons à pied ou à vélo dans le périmètre de la ZFE-M à Marseille et dans le centre-ville d'Aix-en-Provence. Pour chaque colis livré à vélo ou à pied, une prime est reversée à l'opérateur de livraison. On estime à 30% le volume de marchandises qui pourrait être livré à vélo dans ces centres-villes.

Favoriser les modes actifs en complément du développement des transports en commun

Les études concernant la définition et la mise en œuvre d'un Schéma Directeur des modes actifs débuteront en janvier 2023. A partir de l'évaluation du plan vélo 2019-2024 et d'un état des lieux des espaces public, il permettra d'établir une feuille de route pour « un plan vélo 2 » et un plan piéton pour faciliter l'accès à la marche de tous les publics, dans la droite ligne des orientations du plan de mobilité métropolitain.

Le vélo, un plan à la mesure des enjeux

Depuis 2019, le déploiement du plan vélo s'est caractérisé par de nombreuses réalisations : augmentation du linéaire de pistes et voies cyclables, densification du service de location de vélo longue durée, développement de nouveaux abris vélos sécurisés en gare routière, action de lutte contre le vol de vélos, intervention au sein des écoles pour sensibiliser les plus jeunes, aide au fonctionnement des associations...

Sur le plan des études :

- Les études de faisabilité des 8 lignes vélo hors Marseille ont toutes été terminées et validées avec les différents maîtres d'ouvrages (Communes, Département, Métropole).
- Tous types d'aménagement confondus (pistes, bandes, couloirs Bus, voies vertes doubles sens) l'ex territoire du CT1 dispose d'environ 243 KM d'itinéraire cyclable aménagés dont 183 KM sur Marseille ; 60 KM sur les communes extérieures (ex territoire du CT1)

Sur le plan des réalisations :

- **Le service levelo, location de vélos en libre-service déployé sur la ville de Marseille, s'est modernisée avec une offre 100% électrique !** depuis le 19 décembre 2022, les anciens vélos mécaniques sont remplacés progressivement par des vélos à assistance électriques et leur nombre sera doublé. 2 000 vélos seront répartis sur 2 000 stations sur le premier trimestre 2023. C'est le tandem Inurba Mobility (ex-Citybike Global) et Fifteen qui a été retenu par la Métropole pour opérer ce service. L'abonnement au service est gratuit pour les titulaires d'un pass Intégral, Métropole ou RTM XL (annuel ou permanent). Les 30 premières minutes d'utilisation sont gratuites (facturées 0,05 €/min au-delà). L'abonnement tout public est de 6€/mois (pris en charge à 50 % par votre employeur) et 3€/mois pour les moins de 26 ans.
- Le service de vélo en location longue durée, "levelo +", continue son développement avec près de 2000 vélos à assistance électrique en circulation fin 2022 sur l'ensemble de la Métropole et une diversification de l'offre : vélo classique, pliable, familial « rallongé ». Un nouveau mode d'autant plus attractif que 50% de la location (39€/mois) peut être pris en charge par l'employeur. Une offre de vélos adaptée au PMR sera aussi bientôt disponible

Perspectives :

- *L'atteinte de 100% des objectifs affichés dans le plan vélo en 2024*
- *Le lancement d'un plan vélo 2*

L'enjeu de la transition énergétique du parc roulant de la Métropole

Le parc de cars et de bus des réseaux de transports publics métropolitains représente actuellement un peu plus de 2000 véhicules. Selon l'article 224-8 du code de l'environnement, la Métropole a l'obligation lors des renouvellements de bus et cars d'acquérir 50% de véhicules à faibles émissions dont la moitié à très faibles émissions. Cette obligation passera à 100% dès 2025.

Sur le réseau interurbain :

▶▶ Lecar :

- 12 lignes au GNV ;
- 4 lignes au agrocarburants (HVO, B100, Oléo 100) ;
- 9 lignes au gasoil €VI qui évolueront vers du GNV ou biocarburants

▶▶ Pays d'Aix Mobilité

Le réseau urbain de Gardanne est exploité depuis la fin décembre 2021 à 100 % avec des véhicules électriques. Le reste du réseau PAM est majoritairement équipé de véhicules thermique Euro VI avec une utilisation du carburant HVO.

▶▶ Sur les réseaux urbains :

Réseau RTM

04/2022 : Après avoir testé depuis 2016, 6 bus électriques sur la ligne 82, la RTM lance son projet de brique élémentaire. Il consiste à tester 15 nouveaux véhicules 100% électriques (5 constructeurs) afin de maximiser les compatibilités entre les différentes stations de charge (3 constructeurs) et ce nouveau matériel. L'objectif étant de pouvoir recharger n'importe quel

véhicule, sur n'importe quel chargeur et ne pas être dépendant d'une seule technologie. A terme, ce sont plus de 600 bus de la RTM qui basculeront en 100% électrique. Cette transformation passe également par l'aménagement des dépôts pour l'accueil de ces nouveaux bus et stations de charge

Réseau Aix-en-Bus

Mise en exploitation de 36 autobus électriques entre mars et septembre 2022 sur le réseau Aix-en-Bus.

Réseau Salon Etang Cote Bleue

Renouvellement du parc de véhicules. De nouveaux véhicules fonctionnant au gaz naturel (100% de parc de véhicules hors circuits scolaires) et nouveaux véhicules électriques sur la zone de Salon et de Vitrolles.

Favoriser la recharge des véhicules électriques

La Métropole Aix-Marseille-Provence a adopté le **20 octobre 2022**, le Schéma Directeur Départemental des Infrastructures de Recharges électrique (SDIRVE) qui comprend aussi le territoire le Syndicat Mixte de l'Energie du Département (SMED 13) et la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles (CCVBA).

L'objectif du SDIRVE est de définir les priorités de l'action des autorités locales pour parvenir à une offre de recharge suffisante, pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables, pour le trafic local et le trafic de transit.

Dans ce cadre il a été acté, qu'à l'horizon 2025, 5 772 points de charge devaient être déployés au niveau départemental, dont 5 712 sur le seul territoire métropolitain, en s'appuyant sur les opérateurs publics et les opérateurs privés comme les grandes surfaces par exemple ou tout autre acteur économique. 1472 points de charges ont été déployés fin 2022.

4.2 Un urbanisme moteur de la transition écologique

La transition écologique nécessite de prendre en compte de nombreux enjeux liés au changement climatique : énergie, biodiversité, ressources (eau, sols...), risques naturels, pollutions... L'urbanisme joue un rôle important dans l'adaptation des territoires à ces changements. Il permet de préserver sur le long terme la qualité de vie des habitants, des salariés, des visiteurs, des entreprises.

La Métropole Aix-Marseille-Provence porte une stratégie globale de résilience et d'adaptation au changement climatique. Elle repose sur plus de nature en ville, plus de confort thermique dans les bâtiments, sécuriser l'accès à l'eau, assurer une meilleure qualité de l'air, garantir l'approvisionnement alimentaire, préserver les paysages, limiter les risques naturels, réduire les pollutions notamment. Cette stratégie participe à l'ambition globale pour le territoire notamment via l'attractivité résidentielle, économique et touristique.

Un cadre réglementaire national adapté permet désormais aux Plans Locaux d'Urbanisme communaux (PLU) et intercommunaux (PLUi) d'intégrer et de traduire largement les enjeux écologiques dans l'aménagement urbain.

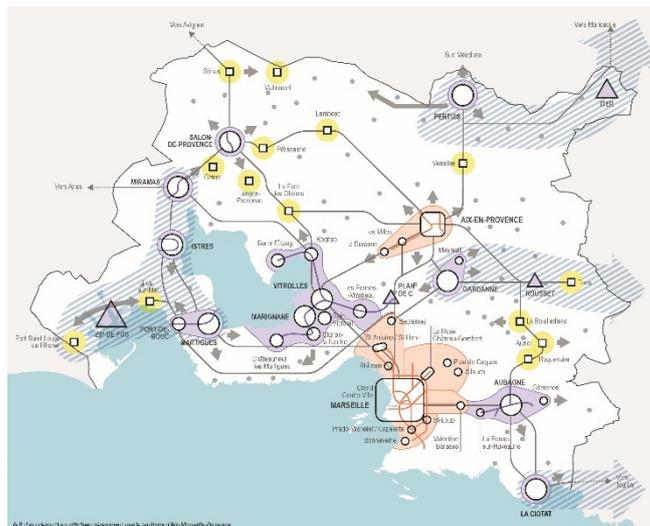
En 2022, l'avancée des **travaux du SCoT** s'est articulée autour d'ateliers thématiques (développement économique, valorisation de l'agriculture, gestion des milieux humides, Habitat, ...) et d'ateliers territoriaux sur les secteurs à enjeux, poursuivis par des Comités Techniques (CoTech) et des Comités de Pilotage (CoPil). Cela a permis d'affirmer la réflexion des élus métropolitains et d'organiser le 20 octobre une étape clef dans la démarche SCoT : le débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Ce PADD est l'expression politique de la volonté des élus métropolitains, pour un projet global et cohérent au croisement de ses politiques publiques thématiques.

Clairement, le PADD affiche :

- Une armature urbaine structurée en pôles métropolitains, pôles de développement, pôles d'équilibre et pôles de proximité avec une production de logements déterminée en respectant cette armature urbaine ;



- Une structure paysagère à préserver au regard de ses fonctions (agricoles, ludiques, sportives, ...);
- Au profit des aménités et de l'intensité urbaines ;
- Une métropole équilibrée et attractive (+0,8% par an en création d'emplois et +0,6% par an de croissance démographique à l'horizon 2040) ;
- 10 secteurs à enjeux, du + agricole au + industriel et au + urbain (9 ateliers, 4 CoTech, 2 CoPil assurés en 2022).



En 2022, de nouveaux **documents d'urbanisme intercommunaux** ont été déployés :

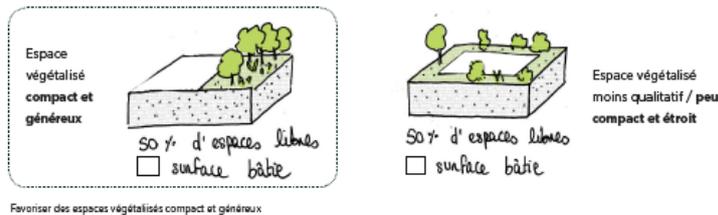
- Le PLUi du Pays d'Aix a poursuivi son élaboration avec les 36 communes et maires composant ce périmètre, les personnes publiques associées et consultées, ainsi qu'avec la population concernée dans le cadre d'une large concertation.
- Pour le PLUi du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, l'année 2022 a été charnière dans l'élaboration de ce document, avec une phase importante de concertation menée dans les douze communes de l'ex-territoire, avec la population et l'ensemble des partenaires publics associés ou consultés.
- Le projet de PLUi a été arrêté par délibération du Conseil de Métropole en date du 5/05/2022, et bilan de la concertation établi ; une enquête publique majeure a été organisée sur le dernier trimestre 2022.
- Le PLUi Marseille-Provence : Ce document approuvé fin 2019 poursuit ses évolutions, notamment par l'approbation de procédures d'une modification n°2 et l'engagement d'une modification n°3. Dans le prolongement des deux modifications précédentes, ces évolutions permettront notamment de renforcer la place de la nature en ville et d'ouvrir certains secteurs à l'urbanisation pour les 18 communes concernées.

La Métropole prône et déploie un urbanisme favorable à la santé, respectueux de l'environnement, et innovant, au travers de nouveaux outils réglementaires. Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) des PLU/PLUi en constituent des exemples récents :

- OAP Qualité d'Aménagement et formes urbaines ;
- OAP Cycle de l'eau ;
- OAP Cadre de vie et Nature en ville.

3.1 Créer des espaces végétalisés le plus généreux possibles

Plus la surface des espaces végétalisés, et idéalement de pleine terre, est continue et grande, plus elle est intéressante d'un point environnemental (infiltration des eaux, refuge pour la faune, action sur la réduction des îlots de chaleur urbain, etc.) .



Le Règlement Local de Publicité Intercommunal de Marseille Provence a été approuvé le 5 mai 2022 en Conseil Métropolitain ; il comporte 4 grandes orientations centrales, en accord avec les objectifs de développement durable :

- conforter l'attractivité ;
- valoriser des paysages porteurs des identités locales ;
- améliorer le cadre de vie ;
- assurer la lisibilité des activités économiques et culturelles

Il est lauréat de l'appel à projet de l'Etat pour récompenser les RLPi les plus innovants de France.

4.3 Un aménagement résilient

La principale mission de la politique métropolitaine d'aménagement consiste à décliner les politiques publiques en matière de stratégie opérationnelle, territoriale et programmatique, en tenant compte des enjeux environnementaux et du changement climatique.

En effet, l'urgence climatique impose de penser différemment la mise en œuvre opérationnelle et la loi climat a modifié le cadre juridique en mettant au cœur des stratégies d'aménagement la sobriété foncière, la préservation des terres agricoles, le respect de la biodiversité, la performance énergétique et le renouvellement urbain.

Il convient alors de concilier la nécessité d'intégrer pleinement les enjeux environnementaux et de répondre aux objectifs de production de logements et d'immobilier à vocation économique.

En 2022, une étude transverse a été conduite permettant de mettre au point une grille d'évaluation de la prise en compte du développement durable dans les opérations d'aménagement. Cette grille a vocation à être appliquée désormais sur les nouvelles opérations.

La politique de **redynamisation des centre-villes** s'inscrit dans la volonté de limiter l'étalement urbain. La Métropole assure le pilotage des dispositifs Envie de Ville et Petite ville de Demain avec l'accompagnement en ingénierie de 12 communes et l'animation du réseau des 11 partenaires. Dans le cadre du programme Envie de ville la stratégie opérationnelle et le cadre d'action ont été finalisés pour l'accompagnement de 6 communes (Aubagne, Miramas, Peyrolles-en-Provence, Mallemort, Pélissanne et Salon-en-Provence) pour lesquelles la phase expérimentale est lancée. Pour le programme Petites Villes de Demain les conventions d'adhésion ont été signées pour Sénas, Berre l'Etang, La Roque d'Anthéron, Lambesc, Trets et Port Saint Louis du Rhône sur lesquelles la définition des projets de territoire et des plans d'actions est engagé.



Exemple : Centre-ville d'Aubagne : en collaboration étroite avec la Ville d'Aubagne, la Métropole a confié à la Société Locale d'Équipement et d'Aménagement de l'Aire Métropolitaine (Soleam) une concession afin de constituer un véritable quartier de gare innovant, avec une programmation mixte génératrice d'emploi et de logements pour tous. Cette opération de renouvellement urbain et de reconquête de friche s'inscrit dans une logique de réintroduction de la nature en ville et d'adaptation au changement climatique.

Eco-quartiers : La **démarche ÉcoQuartier**, portée par le Ministère de la Transition écologique, favorise de nouvelles façons de concevoir, construire et gérer la ville durablement. Un ÉcoQuartier est un projet d'aménagement qui intègre les enjeux et principes de la ville et des territoires durables. En 2022, la Métropole a porté les sujets suivants :

- Adhésion à la démarche Écoquartier Oasis à Miramas : Métamorphose prévue pour le quartier de la gare de Miramas, voué à devenir un pôle d'échange multimodal d'échelle métropolitaine et régionale. Au programme : la requalification de la gare elle-même, mais aussi la création d'un écoquartier de 350 logements sur une ancienne friche industrielle sur le secteur Oasis.
- Engagement de l'opération d'aménagement EcoQuartier d'habitat des Lauves à Saint Paul Lez Durance ;
- Approbation des dossiers de création et de réalisation de la ZAC EcoQuartier du Vallat, opération de logements dont 40% de logements sociaux ;
- Engagement dans la démarche écoquartier pour le renouvellement urbain du liourat, Vitrolles



Les **friches** sont des sites qui pourraient être utilisés pour la construction d'équipements ou de logements, sans empiéter sur les espaces naturels, dans le respect des objectifs de maîtrise de l'étalement urbain, de revitalisation urbaine et de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. En 2022, la Métropole a développé un observatoire des friches et obtenu des financements de l'Etat et de la Région dans le cadre des Fonds Friches développés par ces institutions.

Exemple d'opération : Approbation d'un périmètre de PUP sur la friche LEGRE MANTE dans le 8^e arrondissement de Marseille (près de 350 logements). La Métropole a décidé d'accompagner la

transformation de ce site industriel pollué afin de mettre en valeur son patrimoine industriel, en respectant la mémoire du lieu soit.

Focus : La Métropole lauréate de l'AMI national « Démonstrateur de Ville Durable »

Début 2022, la Métropole, en partenariat avec l'EPA Euroméditerranée et la Ville de Marseille, a été lauréate du Programme d'Investissements d'Avenir ; elle fait partie des 9 premiers **lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) baptisé "Démonstrateurs de la ville durable"** sur les secteurs situés au Nord du centre-ville de Marseille, périmètre de l'OIN - labellisé « EcoQuartier - et d'autre part à porter la dynamique d'inclusion au-delà de l'OIN, sur le quartier adjacent de la Cabucelle, inclus dans un projet NPNRU.

Perspectives : déploiement, partage et utilisation du guide de l'aménagement résilient.

4.4 Zoom sur la rénovation du centre urbain de Marseille

La rénovation du centre urbain de Marseille.

Les grands centres-villes sont souvent les plus impactés par les problèmes de circulation, qui génèrent à la fois des émissions polluantes et des problématiques sonores impactant de nombreux riverains. Marseille n'échappe pas à la règle et c'est pourquoi un nouveau projet de requalification du centre urbain a été élaboré en 2018.

La Métropole Aix-Marseille-Provence agit ainsi pour rendre la ville centre plus accueillante, plus apaisée et plus agréable à vivre au quotidien. Cette stratégie se déploie au croisement de multiples enjeux : aménagement, habitat, cadre et qualité de vie, développement économique, rénovation urbaine...

Marseille change aux profits des piétons et des vélos dans un cadre de vie harmonieux et épanouissant. Cette dynamique valorise également tout le littoral marseillais. Elle s'accompagne de nouvelles offres de mobilité qui nous libèrent de l'emprise du tout-voiture. Elle est également portée par des projets urbains qui transforment les quartiers.

Le projet "Marseille Change" s'est poursuivi en 2022 avec la requalification de la Rode du jarret.

La requalification a permis de transformer radicalement la rocade en un boulevard urbain au profil à 2 x 2 voies : suppression du terre-plein central, des giratoires percés et du stationnement sur trottoirs qui est reporté sur la chaussée, créant ainsi de larges trottoirs.

Les alignements d'arbres existants ont été enrichis de nouvelles plantations et une piste cyclable continue a été créée sur toute la longueur du nouveau boulevard urbain. Ce projet a ainsi permis de déployer une stratégie de reconquête des espaces publics, fondée sur le développement de nouveaux usages.

Cette artère symbolique et historique de Marseille devient un boulevard promenade accueillant pour les piétons et les cyclistes.

La requalification de l'hyper centre de Marseille se poursuit avec les travaux de la place Lulli et de la rue Sainte.

L'objectif est d'améliorer le partage de l'espace public en faveur des piétons et de créer un vaste espace cohérent et lisible, propice à la déambulation. Ce projet réunit ainsi piétonnisation, végétalisation et valorisation du patrimoine architectural.

Véritable artère historique du centre-ville, la rue Sainte et la place Lulli profiteront de cette opportunité pour afficher un nouveau visage embelli et modernisé dès 2023.

Le square Léon Blum situé en Site Patrimonial Remarquable, constitue un espace public majeur du centre-ville de Marseille.

Dans la continuité des aménagements réalisés dans l'hyper centre et en accompagnement de l'installation du complexe cinématographique ARTPLEXE, la Métropole a engagé une requalification des espaces publics.

L'aménagement est réalisé dans la continuité des revêtements existants sur les allées de Meilhan. Le square Léon Blum va donc se parer du même dallage de granit et d'un mobilier urbain homogène avec l'installation de bancs. La plantation de 16 nouveaux micocouliers afin de densifier le couvert végétal et une mise en lumière de l'espace public compléteront cet aménagement.

Au terme de quatre années de travaux, la rénovation de la Corniche Kennedy à Marseille vient de s'achever.

Les promeneurs vont pouvoir de nouveau profiter intégralement de ce balcon sur la mer. La dernière phase des travaux de la Corniche Kennedy s'est achevée.

L'opération a permis de renforcer et de remettre à neuf 830 mètres de bancs, de réparer et remplacer les dalles, le parapet, les consoles ou encore les trottoirs, ainsi que d'aménager une piste cyclable « sécurisée » qui longe la Corniche sur 2 km.

La Métropole a investi 23 millions d'euros dans ce projet. Une rénovation nécessaire au regard de l'état de la Corniche qui s'effritait et menaçait à terme de s'effondrer, fragilisée par les embruns. Les travaux ont été réalisés à l'aide de matériaux performants, comme le béton fibré et la mise en œuvre d'un dispositif permettant de prévenir la corrosion.

Des travaux de haute précision

Pour renforcer la sécurité de l'ouvrage, des dispositifs innovants tels que les diagnostics réalisés par drone, l'utilisation de matériaux comme le béton fibré, 5 fois plus résistant que le béton armé classique, ont été déployés. Un dispositif de protection cathodique, consistant à protéger la structure en envoyant des courants électriques dans les armatures du béton, permet d'éviter les effets de corrosion.

La Corniche en mode doux

Dans la dynamique de ces travaux, la Métropole a créé deux kilomètres de piste cyclable bidirectionnelle et renforce l'accessibilité au littoral. Les habitants et les usagers peuvent ainsi pleinement profiter de cet atout maritime prestigieux, marqueur puissant de l'identité marseillaise.

201 mètres de mosaïques de couleurs sur le plus long banc du monde

Tout au long de ce chantier de rénovation, une mosaïque réalisée par l'association Viv'Arthe a vu le jour progressivement sur le banc de la Corniche Kennedy. Au total, 100 bancs entre l'hôtel Nhow Marseille et la résidence des Alpilles ont été réalisés. Toute la mosaïque a été remise à l'identique à l'issue de la dernière phase du chantier. Les travaux nécessitant de déposer l'ensemble de la structure et donc des bancs, la Métropole a pris grand soin de cette œuvre, en la stockant dans un lieu sûr assurant sa bonne tenue et la couleur de tous les matériaux.

4.5 L'amélioration de la qualité de l'air

DIAMS : la créativité au service de connaissance et la mobilisation

En 2018 la Collectivité a initié le projet européen DIAMS, qui se proposait d'associer plus largement un grand nombre de partenaires, afin de faire remonter davantage d'informations et de données chiffrées, relatives à la qualité de l'air d'une part, et de sensibiliser le plus grand nombre d'acteurs à la prévention, d'autre part.

Cette démarche qui repose sur des principes collaboratifs a eu pour but de stimuler la recherche et l'innovation et de déclencher de nouveaux comportements individuels et collectifs (éviterment,

signalement, prévention, prise en compte des données sur l'air dans les stratégies privées et publiques...).

Cela s'est concrétisé à la fois par la création d'une plateforme numérique qui rassemble les données de mesures produites par ATMO SUD, mais également par celles des multiples acteurs porteurs de capteurs mobiles et géo localisables. Il s'agit de véhicules de la Poste, de ruches connectées, de capteurs installés dans des écoles et au sein de zones sensibles à la pollution.

Le projet a été conçu pour que le plus de personnes s'engage à mesurer la qualité de l'air et s'empare de ces données, chacun contribuant ainsi à l'amélioration de la connaissance et des comportements face à la pollution atmosphérique.

En 2021, les outils numériques ont été finalisés : la plateforme de recueil des données, les applications téléphoniques liées aux capteurs citoyens, ainsi que l'application de "jumeau numérique" qui permet de modéliser les émissions polluantes en trois dimensions, sur le Système d'Information Géographique de la métropole, et sur la base de ces données de pouvoir faire les bons choix vis-à-vis de la qualité de l'air (projets d'aménagement, plan de circulation, implantation d'un équipement ...). Ces outils ont été mis en service et déployés en 2022 et ont trouvé leur pleine expérimentation sur différents cas d'usage à travers lesquels les parties prenantes ont été en mesure de se les approprier, les tester et les modifier.

La fin de l'année 2022 a été marquée par la fin du projet européen DIAMS et donc par les bilans et retours d'expérience des différentes expérimentations qui ont été réalisées. Si globalement le bilan est positif, il apparaît néanmoins des difficultés dans l'utilisation des outils qui nécessite un accompagnement certain.

Les actions de sensibilisation ont porté sur la mobilisation des acteurs : élus, industriels, associations, habitants du territoire.

2000 capteurs individuels ont été distribués à la population. Pour accompagner la formation, un appel à projet a été lancé et a permis le recrutement de 10 associations relais. Il a permis de stimuler la créativité sur les manières les plus efficaces de sensibiliser la population : organisation de conférences interactives, séances d'information utilisant le numérique, ateliers d'intelligence collective, découverte et utilisation d'objets connectés, sensibilisation / formation à l'utilisation de capteurs nomades, formations autour de la donnée, organisation de spectacles, expositions, œuvre artistique pédagogique, gamification autour de la qualité de l'air, challenges collectifs pour la création de nouveaux modes de participation...

Le bilan des différentes actions de sensibilisation qui se sont achevées fin 2022, affiche une réussite certaine avec des objectifs en termes de participations bien souvent dépassés, et une bonne perception des publics cibles qui ont témoigné à travers les enquêtes et retours d'expérience leur satisfaction.

Le bilan concernant le prêt direct des capteurs aux citoyens est plus mitigé en raison de quelques dysfonctionnements technologiques et d'un accompagnement moins encadré mais la perception du projet demeure positive de manière générale. Cette expérimentation a démontré l'intérêt de la population pour le projet mais que pour être efficace, l'utilisation d'un micro capteur doit être encadrée et accompagnée.

50 capteurs fixes ont été disposés sur sept communes pilotes du territoire, sur des emplacements déterminés préalablement au regard de problématiques soulevées par les habitants : circulation aux abords des écoles, brûlages de déchets verts, aménagement... ces initiatives ont fait l'objet d'un travail collaboratif entre les services métropolitains, communaux, ATMO SUD et d'une restitution à la population, quelques de ces initiatives ont été pérennisées voire étendue (par exemple concernant la circulation aux abords des écoles) .

Le projet DIAMS est en phase de clôture administrative et financière mais se poursuit sur le terrain. Il s'agit de consolider les acquis du projet, construire la feuille de route en définissant les objectifs, développer l'offre de services aux communes et poursuivre les actions de sensibilisation et de mobilisation citoyenne.

La Métropole poursuivra ainsi son accompagnement auprès des communes sur leurs préoccupations et projets en matière de qualité de l'air et continuera d'apporter son expertise. Par ailleurs, forte des

résultats des projets menés par les associations, la Métropole a relancé son appel à projets afin de favoriser des actions innovantes en matière de qualité de l'air sur son territoire. Sept associations ont été ainsi retenues dont les actions se dérouleront de 2023 à 2024. Ces actions porteront sur la sensibilisation à la qualité de l'air et viseront le changement comportemental des citoyens pour améliorer celui-ci.

4.6 La maîtrise des déchets : Vers une Métropole “zéro déchet, zéro gaspillage”

La gestion des déchets (collecte, tri et traitement) constitue un véritable problème environnemental, (emprises foncières, émissions de polluants dans l'air et les sols...). Cependant, il existe aujourd'hui de très nombreuses pistes, non seulement pour en réduire l'impact sur les territoires, mais également pour en faire une source nouvelle d'énergie. La Métropole exploite toutes ces potentialités.

Le 19 Octobre 2017, la Métropole a adopté les axes principaux du Schéma Métropolitain de Gestion des Déchets. Celui-ci a permis de fixer les orientations en termes de prévention, de valorisation matière et organique et de traitement sur 10 ans.

Ce schéma a été complété en 2019 par l'approbation d'un Plan Métropolitain de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PMPDMA). Il fixe l'objectif de réduire de 10 % le ratio annuel des déchets ménagers et assimilés par habitant en 2025 par rapport à 2015. Le but final est d'atteindre le “zéro déchet, zéro gaspillage” en 2035.

Au cours de l'année 2022 de nombreuses actions ont été engagées en lien avec ces documents stratégiques.

Collecter

Parc véhicules

Afin de maintenir un parc véhicules de qualité, les renouvellements et acquisitions sont programmés annuellement. Ces investissements réguliers permettent également d'avoir un parc véhicules équipé des dernières technologies plus respectueuses de l'environnement.

Équipements de pré-collecte (colonne, Bacs Gros Volume (BGV), ...)

Poursuite des réfections des équipements de pré-collecte tels que la mise en service de conteneurs enterrés sur les communes de Cuges-les-Pins et Saint-Zacharie, ainsi que de colonnes enterrées sur les communes d'Auriol, Roquevaire et Saint-Savournin, et de colonnes semi-enterrées sur Martigues pour la collecte des recyclables et des ordures ménagères, soit un total de plus de 100 nouveaux équipements.

Des sondes connectées pour définir des alertes de remplissage des contenants ont également été installées sur des colonnes dans le cadre de la Smart City.

Collecte des ordures ménagères et sélective

L'année 2022 a vu démarrer des chantiers de réorganisation des tournées à la suite des modifications du temps de travail. Ces études intègrent également des réductions de fréquences de collecte des ordures ménagères résiduelles. Ces réorganisations de tournées ont été mises en œuvre, par exemple, sur les arrondissements centraux de Marseille ou sur Martigues, Port-de-Bouc et Saint-Mitre-les-

Remparts, tandis que des études d'optimisation ont débuté comme sur les villes d'Istres, Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis-du-Rhône.

Mise en place de l'extension des consignes de tri sur les plastiques

Le tri, c'est simple !

Depuis le 1er octobre 2022, le tri s'est simplifié à Allauch, Carnoux-en-Provence, Carry-le-Rouet, Cassis, Ceyreste, Châteauneuf-les-Martigues, Ensues-la-Redonne, Gémenos, Gignac-la-Nerthe, La Ciotat, Le Rove, Marignane, Marseille, Plan-de-Cuques, Roquefort-la-Bédoule, Saint-Victoret, Sausset-les-Pins et Septèmes-les-Vallons.

De ce fait, tous les Métropolitains ont les mêmes consignes de tri. Plus de doute possible ! Tous les emballages peuvent être déposés dans le bac jaune ou la colonne de tri jaune.

Films en plastique, pots, barquettes, tubes, sachets, papiers... sont désormais collectés partout sur le territoire métropolitain, puis valorisés. Ce qui génère de nouveaux produits et donc limite d'autant la pollution tout en économisant de l'énergie et des ressources.

Les emballages en verre restent, quant à eux, à déposer dans les points d'apport volontaire dédiés.

L'un des centres de tri qui sépare les emballages par matière pour les expédier vers les filières de recyclage, a bénéficié d'améliorations conséquentes telles que l'installation de nouveaux trieurs optiques et d'une nouvelle cabine de contrôle qualité.

Déchèteries et centres de transfert

Les déchèteries de Peypin et Bonnefoy à Marseille ont été refaites et optimisées, en améliorant les conditions d'accès, de circulation et de fonctionnement pour offrir de meilleures capacités de tri et de réemploi pour l'ensemble des flux de déchets.

La nouvelle déchèterie Salon II a été inaugurée et mise en service en septembre 2022. Equipée de 11 quais, d'un espace réemploi, d'une zone de dépôt au sol des végétaux, elle offre aux usagers un service de qualité.

Cette création était nécessaire car avec une moyenne de 500 usagers par jour et des pics d'activité pouvant aller jusqu'à 800 passages par jour, la déchèterie des Milanis, à Salon-de-Provence, était utilisée au-delà de ses capacités. Sur le même secteur, un recydrive a également été inauguré le 10 juin 2022.

Des travaux de modernisation ou renouvellement des installations se poursuivent également sur les centres de transfert avec par exemple le remplacement du pont-basculé au centre de transfert de Peypin.

Traiter

Le centre de stockage des déchets non dangereux (CSDnD) de La Fare-les-Oliviers a fermé le 31 octobre 2022. Les ordures ménagères du Pays Salonais ont été évacuées vers l'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDnD) de l'Arbois (Aix-en-Provence) et vers le centre de transfert de Martigues pour être ensuite acheminées sur l'ISDnD du Vallon du Fou (Martigues).

La fermeture du CSDnD de La Fare-les-Oliviers a modifié l'activité et la quantité de déchets prise en charge sur le centre de transfert de Salon-de-Provence. Des démarches administratives sont en cours pour permettre la prise en charge de 20 000 t de déchets supplémentaires par an sur ce site.

Communication

Animations : Pendant les vacances, les animateurs écoresponsables sont venus à la rencontre de la population, sur les plages du territoire, à bord de leur triporteur et ont distribué le livret estival « Jeux & Bons Réflexes » 2022 pour faire adopter les bons #R3FLEXES aux vacanciers.

Appli Déchets : Ouverture de l'appli Déchets Aix-Marseille-Provence et de ses multiples fonctionnalités pour adopter le bon R3FLEXE :

Un guide du tri qui vous donne toutes les solutions proposées par la Métropole Aix-Marseille-Provence pour mieux trier, recycler, réutiliser et donc réduire très sensiblement votre production de déchets.

Prévention : réduire les déchets

Sélectionnés parmi 1 300 volontaires, 50 foyers ont participé à une démarche ludique et conviviale de réduction des déchets.

Sept familles ont notamment accepté d'être les H3ROS d'une web-série aussi divertissante que pédagogique.

Pendant six mois, 50 foyers métropolitains ont expérimenté les bons R3FLEXES à mettre en œuvre ainsi que les solutions proposées par la Métropole afin de consommer autrement, de réduire significativement la production de déchets, mais également de faire des économies.

Pour que cette expérience profite au plus grand nombre, sept familles ambassadrices ont accepté de participer à une web-série qui suit leurs progrès et l'évolution de leurs comportements. Après le compostage puis la « seconde vie » des objets du quotidien, les H3ROS écoresponsables ont expérimenté, en juillet 2022, la limitation des plastiques à usage unique. Des gestes qui sont à la portée de tous et qui sont essentiels pour la préservation de notre environnement. Les autres thèmes abordés concernaient la consommation responsable, la réduction du gaspillage alimentaire, le don des vêtements...

Cette expérimentation s'intègre dans un vaste plan de prévention des déchets ménagers et assimilés (PMPDMA).

L'ambition : à horizon 2035, une Métropole « zéro déchet zéro gaspillage ».

Cet objectif nécessite une prise de conscience collective.

Campagne de broyage des déchets verts : des campagnes de broyage des déchets verts ont été organisées durant les mois de novembre et décembre 2022 dans divers déchèteries métropolitaines (Lamanon, Saint-Chamas, La Fare-les-Oliviers, Mallemort, Pélissanne, Salon-de-Provence et Salon II).

Perspectives

De nombreux enjeux ont été identifiés :

▶ PRÉVENTION DES DÉCHETS

En lien avec la réorganisation des services de la Métropole en 2023, une harmonisation des modalités de mise en œuvre des solutions de réduction des déchets, prévues dans le plan métropolitain de prévention des déchets ménagers et assimilés, sera engagée.

L'année 2023 sera également consacrée à l'amplification et au déploiement des actions du plan de prévention avec l'ensemble des acteurs du territoire en se basant sur :

- *L'organisation de temps forts réguliers de communication inscrits dans une démarche d'économie circulaire sur les thèmes du recyclage, de la réutilisation, et de la réduction des déchets ;*
- *L'harmonisation des messages et des outils de communication en matière de prévention des déchets et de sensibilisation des habitants aux bons gestes ;*
- *Renouvellement de défis famille zéro déchets sur six mois compte tenu du bilan très positif expérimentation « familles écoresponsables ». Chaque défi permettra d'accompagner 100 nouvelles familles à réduire leurs déchets.*

Mais aussi accompagnement des professionnels sur l'évolution des pratiques :

- *Généraliser la redevance spéciale sur la métropole et arrêter de collecter les zones d'activités présentant des sujétions techniques particulières en termes de collecte et de traitement ;*
- *- Accompagner les communes vers la construction et mise en œuvre de plans d'actions de réduction de leurs déchets municipaux ;*
- *Développer le dispositif « Commerce Engagé » sur de nouvelles communes : Plan-de-Cuques et Allauch.*

Poursuite du déploiement des dispositifs de gestion de proximité des biodéchets avec :

- *L'harmonisation des solutions proposées de compostage et lombricompostage sur l'ensemble de la métropole ;*
- *Le développement de la distribution de broyat de déchets verts issus des déchèteries métropolitaines aux agriculteurs.*

Mise en œuvre de dispositifs permettant le réemploi :

- *Avec le déploiement des actions des appels à projets Textiles et réemploi en augmentant le taux d'équipement des communes en solutions de récupération de ces textiles, en accroissant le tonnage collecté en vue du réemploi et en accompagnant les solutions innovantes lauréates ;*
- *En faisant connaître les espaces réemploi en déchèteries et ressourceries partenaires.*

►► CENTRE DE TRI MÉTROPOLITAIN

Dans le cadre du schéma métropolitain de gestion des déchets, est inscrite l'étude d'opportunités pour que l'institution maîtrise son outil de tri (centre de tri). Les principes généraux de la gestion globale du traitement des déchets, au niveau métropolitain, de la maîtrise et de la mutualisation des équipements, ont été décidés. Les axes principaux de ce schéma ont été intégrés au schéma régional de gestion des déchets.

Le conseil de la Métropole du 7 octobre 2021 a approuvé les modalités de réalisation de centres de tri de collecte sélective. Les six Territoires de la métropole produisent désormais un gisement de collecte sélective largement suffisant pour justifier un centre de tri dédié à leurs seules collectes sélectives. En se dotant d'un tel équipement, la Métropole maîtrisera son fonctionnement et les coûts de cette prestation.

Les premières études réalisées ont montré que l'évolution attendue des performances de tri, notamment grâce à la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri, génère un besoin de prise en charge, à terme, de 95 000 tonnes. Afin de mailler le territoire et ainsi minimiser les distances

parcours, il est préconisé de disposer de deux centres de tri de capacités différentes : 58 000 tonnes/an et de 37 000 tonnes/an.

Un premier centre de tri de 58 000 tonnes/an pourrait être édifié sur le plateau de l'Arbois, à Aix-en-Provence, au cœur des gisements les plus importants de la métropole d'Aix-Marseille-Provence. Un second centre d'une capacité de 37 000 tonnes serait opportun à l'ouest du territoire de la métropole.

Une étude est en cours pour la réalisation du premier centre de tri au travers d'un marché global de performances, montage contractuel adapté pour la conception, la réalisation et l'exploitation d'un équipement de haute technicité avec un haut niveau de performances.

▶ TRAITEMENT DES OMR

- *Concernant le site de l'Arbois : l'actuel casier B3 en cours d'exploitation va continuer à bénéficier de la mise en place d'une couverture finale sur une partie de la surface. Courant 2023, des travaux de dévoiement des réseaux et des accès routiers existants et internes au site seront programmés pour préparer et permettre les travaux de construction du futur B4, travaux qui se poursuivront en 2024 également.*
- *Concernant le Vallon du Fou : sécurisation des accès routiers accessoires du site, réparation de la membrane d'étanchéité endommagée lors du dernier incendie, mise en place de candélabres photovoltaïques sur la voie de déchargement des semi-remorques à fond mouvant alternatif (FMA) transportant les déchets depuis les centres de transfert.*

▶ HARMONISATION DES PRATIQUES A L'ÉCHELLE MÉTROPOLITAINE

- *Harmonisation de la TEOM : Afin de poursuivre le processus d'harmonisation des taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères tout en réduisant l'exploitation déficitaire de l'activité, il va être proposé de faire converger vers un taux de 14 % les communes se situant en dessous de ce taux en 2023.*
- *Cette convergence progressive des taux rapproche l'ensemble des communes du taux moyen pondéré de la Métropole de 14,36 % en 2022, et réduit les écarts entre le taux le plus faible et le taux le plus élevé de 24 %.*
- *Harmonisation de la redevance spéciale métropolitaine : La Métropole souhaite mettre en place sur 2023 un règlement de collecte et un règlement de redevance spéciale (RS) uniques afin de garantir l'équité sur l'ensemble du territoire. L'objectif visé est de déployer la RS à compter du 1er janvier 2024.*
- *Règlement de déchèteries métropolitaines : L'objectif est de définir un cadre unique afin que les règles d'accès et de prise en charge des déchets : nature et volume de déchets acceptés, type d'apporteur et modalités d'accès aux déchèteries*
- *Étude pour réorganiser les collectes et adapter les fréquences de collecte au gisement de déchets produits afin de limiter l'impact carbone lié à la collecte des ordures ménagères résiduelles et des déchets assimilés*
- *Poursuite des actions d'optimisation des points de collecte des recyclables secs permettant notamment de réduire considérablement les quantités des différentes sortes de plastiques.*
- *Optimisation du positionnement des points de tri afin que ces derniers soient faciles d'accès tout en évitant des dépôts anarchiques.*

5. Un développement économique durable au service des transitions et qui profite aux habitants

Visant la création de richesses et d'emplois sur le territoire métropolitain, la politique de développement économique d'Aix-Marseille-Provence constitue un vecteur essentiel de transformation et d'accélération des transitions, en particulier dans le domaine environnemental et social.

Néanmoins la stratégie économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence doit s'adapter à la singularité de son territoire, riche de ses contrastes et où les contraintes environnementales et sociales ont fait éclore une vision nouvelle d'une politique économique devant associer virage écologique, développement économique et inclusion.

C'est donc tout naturellement que la Métropole s'appuie sur les réussites, apprend des difficultés, et mise sur ces singularités, qui sont aujourd'hui reconnues comme des facteurs d'amplification du potentiel économique d'Aix-Marseille-Provence. Convaincue que les défis à relever constituent à la fois de formidables opportunités pour son avenir et son potentiel économique, **la Métropole assigne à sa stratégie de développement économique un impératif de contribution aux transitions.**

Une identité forgée autour de cinq marqueurs qui sous-tendent l'économie du territoire

MÉTROPOLE MARITIME ET PORTUAIRE - Source de richesse inouïe à valoriser et préserver, levier d'innovation et opportunité de développement.

MÉTROPOLE NATURE ET NOURRICIÈRE - Potentiel de croissance et de résilience à protéger, concourant à la transition écologique et énergétique.

MÉTROPOLE EURO-MÉDITERRANÉE AFRIQUE - Position géostratégique favorable de pivot entre deux continents, relevant le défi du rayonnement et de l'attractivité.

MÉTROPOLE CRÉATIVE - Atout formidable d'une expérience de vie unique émanant de la diversité culturelle et des rencontres, énergie favorable à l'inventivité et à l'innovation.

MÉTROPOLE INDUSTRIELLE - Fer de lance du secteur au niveau régional et future référence mondiale en matière de décarbonation de l'industrie.

Chaque action visant à soutenir la dynamique économique du territoire métropolitain s'inscrit ainsi dans une double responsabilité : mettre en place un environnement économique favorable au développement des entreprises du territoire et prioriser ses soutiens ou démarches de prospection sur les filières et projets qui ont l'impact le plus favorable pour les habitants, de façon directe ou indirecte.

La Métropole Aix-Marseille-Provence, Capitale européenne de l'innovation

Avec pour signature « Innovative diversity », la candidature métropolitaine a choisi de défendre la diversité et les contrastes qui la caractérisent, que ce soit sur le plan géographique, social ou économique, comme creuset de la dynamique d'innovation à l'œuvre sur son territoire.

iCapital en 5 points

- Prix décerné tous les ans par la Commission européenne pour récompenser le territoire contribuant le plus à une innovation au service du bien-être des citoyens.
- À la clef, une récompense de 1M€ pour le lauréat.
- Le prix apporte notamment une visibilité et une reconnaissance à la Métropole et à l'ensemble de l'écosystème d'innovation.
- L'innovation est ici entendue comme la capacité à faire émerger des solutions face aux grands défis du 21^{ème} siècle et à améliorer le bien-être des citoyens.
- Les projets et initiatives concernent autant l'écosystème des start-ups de la tech que les acteurs de l'innovation sociale, de la transition écologique et de l'économie solidaire.



Un choix fort au centre de la candidature métropolitaine : la diversité

- La Métropole croit en la **diversité innovante (*innovative diversity*)**. La stratégie métropolitaine d'innovation, mise en avant par la candidature iCapital, considère les contrastes et défis du territoire, non comme des freins, mais comme des ferments d'innovation.
- L'innovation n'est pas seulement une opportunité pour créer de la richesse mais également une voie incontournable pour relever les grands défis du 21^{ème} siècle et contribuer à la qualité de vie des habitants du territoire.
- Le rôle singulier de la Métropole, qui est chef d'orchestre d'un écosystème extrêmement riche et performant, rôle qui s'est concrétisé, entre autres, dans le pilotage même de cette candidature.
- Cette « diversité innovante » s'incarne également dans le positionnement de hub Méditerranée-Afrique du territoire.

Ambitions :

- **Devenir le fer de lance de la ville méditerranéenne de demain, durable, socialement inclusive, résiliente au changement climatique.**

- **Agir comme un phare pour les autres Villes et Métropoles du bassin méditerranéen et au-delà.**

Quelques projets emblématiques valorisés dans la candidature

- Technopôle de l'Arbois : 4^{ème} technopôle mondial dans le domaine des cleantechs.
- CISAM : le lieu totem de l'innovation métropolitaine rassemblant la Métropole, Aix-Marseille Université et 2 des plus grandes entreprises implantées sur le territoire (CMA CGM et l'Occitane).
- Plateforme de l'innovation : un outil développé par la Métropole permettant de mettre en relation les besoins de solutions innovantes de la Métropole et d'autres acheteurs publics et privés avec les apporteurs de solution publics et privés du territoire et au-delà
- Feuille de route de l'Innovation : une démarche orchestrée par la Métropole de co-construction d'une feuille de route rassemblant l'ensemble des acteurs (entreprises, incubateurs, technopoles etc) de l'innovation du territoire métropolitain.
- L'épopée
- Emerging Valley : le grand rendez-vous annuel des innovateurs africains
- Euroméditerranée : la plus grande opération de rénovation urbaine d'Europe ; plus 400 hectares représentant d'ores et déjà un modèle d'urbanisme méditerranéen et durable. Euroméditerranée accueille de nombreuses démarches expérimentales innovantes comme le projet Massileo de boucle thalasso thermique pour alimenter plus 500 000 m² de logement et de bureaux.
- Quartiers Libres : un projet d'urbanisme participatif couvrant 140 hectares au cœur de Marseille.
- Lab des Possibles : l'incubateur interne à la Métropole permettant d'expérimenter et de développer des politiques publiques innovantes et plus inclusives.
- Cité de l'Agriculture : un lieu fédérant la diversité des porteurs de projets en matière d'agriculture urbaine, le laboratoire de la transition écologique métropolitaine.
- DIAMS : le soutien de l'Union européenne au projet a ainsi la mise à disposition de capteurs à des milliers de citoyens et à des écoles afin d'expérimenter un dispositif participatif de monitoring de la qualité de l'air.

- Earthship Sisters : projet innovant visant à renforcer le leadership environnemental, notamment de femmes entrepreneurs à impacts, en s'appuyant particulièrement sur la navigation.

Un prix récompensant un territoire au service de l'entrepreneuriat innovant pour le bien-être de tous.

Avec 8 500 chercheurs et docteurs, 130 laboratoires de recherche et près de 40 acteurs publics et privés dédiés à l'incubation de start-up ou à l'accélération de PME innovantes, l'écosystème d'innovation d'Aix-Marseille-Provence est exceptionnellement riche et diversifié. La stratégie de la Métropole repose sur deux piliers : d'une part, le soutien à l'écosystème d'innovation et l'aide auprès des startups pour leur développement, et d'autre part, en tant qu'établissement public, la Métropole initie des processus d'innovation ouverte.

Parmi les trois technopôles métropolitains, le **Technopole de L'Arbois** est le premier technopole dédié à la transition écologique et énergétique en France. Il accueille actuellement 110 startups développant des technologies de pointe dans des domaines tels que l'énergie et notamment l'hydrogène, l'agritech, le traitement de l'eau ou la chimie verte. Aix-Marseille-Provence abrite également un réseau croissant d'entreprises de biotechnologie qui se consolide autour du pôle de compétitivité **Eurobiomed**, premier pôle de compétitivité régional français dans le secteur de la santé. Pour opérer le virage vers la transition numérique, l'**EDIH Move2Digital** agira comme un guichet unique pour les PME sur le territoire Aix-Marseille-Provence et au-delà.

Pour dynamiser son réseau dense de start-up, la Métropole propose des solutions répondant à leurs besoins : hébergement, coaching, conseil et expertise (avec dix incubateurs dont l'Accélérateur et **Marseille Innovation**) mais aussi financement (avec le **Fonds d'amorçage Aix-Marseille-Provence**) ou formation (avec des projets comme **PEPITE Provence** ou **La Plateforme Marseille**). **La Plateforme de l'innovation de la Métropole** est ouverte à un large éventail de partenaires publics et privés. Il est devenu un outil d'adéquation efficace entre nos appels à l'innovation et les solutions locales.

Un territoire dans lequel les citoyens sont placés au cœur des politiques urbaines.

Aix-Marseille-Provence est un territoire où les habitants sont des acteurs clés des politiques urbaines. Le « **Lab des Possibles** » est le laboratoire politique interne dédié à l'expérimentation de nouvelles façons de concevoir et de mettre en œuvre des politiques sociales. Le « Lab » a également déclenché l'initiative « **La Bonne Mer** » ouvrant la voie à l'organisation des « régates des possibles ».

5-1 L'innovation comme facteur de transition et de développement durable

Consciente de l'impérieuse nécessité de devoir s'adapter aux transformations profondes du monde de demain, la Métropole choisit d'investir encore plus dans l'innovation.

La Métropole fait de l'accompagnement et de l'accélération des transitions la ligne directrice de son Agenda économique et de son projet de territoire. Elle activera tous les leviers disponibles pour elle et ses partenaires : financiers, technologiques, ingénierie, réglementaires. Ceci afin de s'adapter dans des délais contraints à une nouvelle réalité économique, avec pour enjeu majeur d'encourager les dynamiques entrepreneuriales en s'appuyant sur l'écosystème d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation.

Miser sur l'innovation, quelle que soit la forme qu'elle revêt, est un moyen privilégié pour répondre aux défis sociétaux du XXI^e siècle : développer et diffuser des innovations technologiques et d'usages qui transforment nos façons de vivre, de produire, de travailler, de se former et rendent le territoire plus intelligent, résilient et durable.

L'innovation permet également d'accélérer la reprise économique, en renforçant l'excellence et la compétitivité des filières prioritaires et en stimulant les créations d'entreprises et d'emplois. Enfin, elle transforme les organisations et les rend plus agiles, résilientes et inclusives et participe au partage des savoir-faire.

La plateforme d'innovation métropolitaine

L'objectif a été de développer une plateforme d'innovation métropolitaine, permettant de rapprocher donneurs d'ordre publics et privés et offreurs de solutions, afin de renforcer le recours à l'innovation, tant technologique que d'usage. Y sont publiés les besoins métiers de la Métropole et de ses partenaires, sous la forme d'appels à innovation accessibles en ligne.

En interne une démarche transversale et inter-directions, contribue à accélérer la modernisation et la transformation de l'institution.

Avec une mise en service en septembre 2020, un bilan a été tiré en décembre 2022 : 67 appels à innovation (dont 32 issus des directions métiers de la Métropole) publiés ont généré près de 600 réponses et trois webinaires organisés.

Pour amplifier la portée de la plateforme et fort du succès des webinaires organisés à l'issue des appels à solutions publiés (notamment sur le thème de la désimperméabilisation), la Métropole a décidé de lancer les Meet Up Innov Provence.

Ces rencontres récurrentes visent à favoriser les échanges et accélérer le recours à l'innovation sur le territoire en mettant en relation des solutions innovantes et des problématiques concrètes porteuses d'innovation.

Bilan 2022 :

Deux éditions des Meet Up Innov Provence ont été organisées en présence de Mr Arnaud Mercier :

- **Juin 2022** : édition Responsabilité des entreprises et qualité de vie au travail

Lieu : Accélérateur M

10 pitches de startups

70 personnes

- **Novembre 2022** : édition Economie circulaire

Lieu : Technopole de l'Arbois

4 pitches de grands comptes et 4 pitches de startups

90 personnes

La Smart Métropole

A l'instar d'autres grandes métropoles européennes, Aix-Marseille-Provence se positionne sur le concept de « Territoire intelligent » ou « Smart Métropole » pour en faire un axe stratégique de son développement.

Le déploiement d'un modèle de « Métropole intelligente » ne se limite pas à une approche technologique et doit se faire au service d'une métropole durable, inclusive et résiliente. Pour ce faire, il s'agira de focaliser sur des projets à impact, en particulier au service d'un territoire plus inclusif impliquant les citoyens, en faveur de la transition énergétique et de l'adaptation de ce dernier au changement climatique.

En matière d'attractivité et de qualité de vie, l'efficacité des services proposés par la Métropole aux usagers, citoyens comme entreprises, est très étroitement liée à la définition et à la mise en œuvre d'une démarche de « ville intelligente ». De manière convenue la « Smart City » vise en effet à améliorer le cadre de vie et les services proposés aux administrés d'un territoire en tirant le meilleur parti du numérique, de l'internet des objets et de l'innovation. A travers ses compétences, la Métropole opère des services publics et des infrastructures de réseaux directement perfectibles par le numérique, la finalité étant des économies d'énergie, moins d'émissions polluantes ou encore des gains en matière de protection de l'environnement et la biodiversité.

Le programme de préfiguration de la Smart Métropole formalise très concrètement cette ambition. Il cible :

- La mise en œuvre d'une plateforme Smart City et la réalisation de cas d'usages dans le champ des compétences métropolitaines et du monitoring urbain environnemental.

- Le choix des compétences métropolitaines et des cas d'usage avec les Directions métiers, sécurisation et vote de l'enveloppe budgétaire, lancement du marché.
- Le développement d'une plateforme smart city et la réalisation de 6 cas d'usages dans le champ des compétences métropolitaines et du monitoring urbain environnemental : installation, déploiement et maintenance de capteurs ; développement de services numériques.

5-2 La décarbonation de l'industrie

Inscrire au cœur de la stratégie métropolitaine, la décarbonation de l'industrie et de la logistique, est un axe incontournable. C'est pourquoi, sur un territoire fortement marqué par l'industrie du bassin Fos - Etang de Berre - Gardanne, plusieurs actions concourent à cet objectif.

Financement de l'innovation liée à la transition énergétique et la décarbonation de l'industrie

Doté de 2 millions d'euros, ce dispositif est destiné à participer au financement des démonstrateurs préindustriels, liés à la transition énergétique et l'économie circulaire, portés par des start-ups, PME, ETI, grands groupes ou des consortiums innovants en abondement des financements de la Région.

Le premier projet à en avoir bénéficié à hauteur de 130 k€ est le démonstrateur construit à Port-Saint-Louis-du-Rhône par Eranova pour produire de l'amidon à partir de la culture des algues d'échouage, destiné à la fabrication de plastiques biosourcés.

La démarche « Territoire d'Industrie »

Dans le cadre de la démarche « Territoires d'Industrie », lancée par le Gouvernement, la Métropole est à la tête d'un Comité Métropolitain des Industriels (CMI), co-présidé par le Directeur du site de Rousset de ST Microelectronics.

En s'appuyant sur ce rôle de leader, la Métropole propose aux membres de ce comité de se pencher spécifiquement sur la question de la décarbonation de l'industrie, dans une démarche de co-construction d'une feuille de route pour le territoire et se positionne ainsi comme un réel facilitateur vis-à-vis des industriels.

SYRIUS - SYnergies Régénératives IndUstrielles Sud - Un collectif pour accélérer la décarbonation de l'Industrie lauréat de l'Appel à Projets « Zones Industrielles Bas Carbone » (France 2030)

Au cœur de la transition écologique et de la lutte contre le changement climatique, SYRIUS est une dynamique collective regroupant les principaux industriels, hubs logistiques et acteurs économiques de la zone industrialo-portuaire de Fos, du pourtour de l'Étang de Berre et du Bassin de Gardanne.

C'est dans ce cadre, que s'est constitué un collectif d'acteurs sous l'égide de l'association PIICTO, avec le soutien de la Région et l'implication des pôles Capenergies et Novachim, afin de porter une candidature territoriale à l'Appel à Projets « ZIBaC » (Zones industrielles Bas Carbone) qui s'inscrit dans la stratégie nationale de décarbonation de l'industrie. La candidature, déposée au printemps 2022, ouvre des perspectives de travail sur le moyen terme, avec l'ensemble des industriels les plus émetteurs, sur la définition de la trajectoire de décarbonation et des projets à réaliser pour y parvenir.

Le 16 janvier 2023, le ministre délégué chargé de l'industrie a ainsi annoncé la création de « Zones Industrielles Bas Carbone », soutenues financièrement par l'État dans le déploiement de technologies, infrastructures et réseaux de décarbonation. Le bassin industriel de Fos-sur-Mer devient la première zone industrialo-portuaires labellisée « Zones Industrielles Bas Carbone » (ZIBAC).

Ces zones seront consacrées à la réindustrialisation verte en permettant aux entreprises d'investir dans la transition écologique.

Objectifs de SYRIUS :

- Accélérer la décarbonation de l'industrie pour atteindre un objectif de – 80% d'émission de gaz à effet de serre à horizon 2050
- Favoriser l'émergence de nouvelles filières industrielles (hub CO₂, hub Hydrogène, carburants durables, énergies renouvelables...)
- Développer de nouvelles infrastructures clés afin d'accompagner la mutation du territoire industrialo-aéro-portuaire

Le Pacte de territoire Gardanne / Meyreuil

Le Pacte de Territoire Gardanne / Meyreuil dont la Métropole est l'un des signataires aux cotés de 11 grands partenaires dont l'Etat, le GPMM, les collectivités et Gazel Energie, propriétaire de la Centrale de Provence, fixe un cadre pour la reconversion du site suite à la fermeture de la tranche Charbon en 2021 (90 emplois directs et 300 indirects impactés). Le Pacte repose sur quatre thématiques clés : Bois, Économie circulaire, Énergie et Mobilité décarbonées. Ces grands axes servent tous l'enjeu principal de décarbonation du territoire : production d'énergie verte, recyclage, économie circulaire. Les projets auditionnés dans le cadre du Pacte répondent également aux efforts de reconquête en matière de souveraineté industrielle.

Le Pacte a été signé le 20 décembre 2020, puis est entré en phase opérationnelle dès 2021 avec la mise en place de différentes Commissions, dont une dédiée à l'industrie qui permet d'auditer les porteurs de projets candidats à l'implantation en synergie industrielle sur le site de la Centrale ou au sein des 17 communes de l'ancien bassin minier.

L'année 2022 a permis notamment de financer et d'implanter la start-up Lign'O (construction modulaire à partir de bois) sur le site du Puits Morandat à Gardanne, de soutenir la PME OZO (électrification des véhicules à deux roues), d'accompagner FIBOIS SUD dans la préfiguration du pôle d'excellence au service de la filière bois, de financer les études de remise en activité du fret ferroviaire entre le GPMM et les sites industriels d'ALTEO et GAZEL, ainsi que les études de faisabilité du projet BIOGAZ GARDANNE, portée par l'association des travailleurs de la Centrale en partenariat avec la société EQTEC.

D'autres projets ont également été auditionnés en commissions, certains non retenus et d'autres non encore actés à ce stade.

Modalités d'intervention MAMP en partenariat avec la Sous-Préfecture d'Aix > Coordination – Image – Ingénierie technique – Aide à l'immobilier et soutien à la recherche de financements mobilisables nécessaires à la réalisation des projets retenus, avec en sus de ceux de « droit commun » issus des dispositifs de l'Etat et la Région, le « fonds Charbon », doté de 10 M€ pour le territoire.

Territoire Hub Hydrogène

Au vu du contexte industriel local favorable et des perspectives liées à la situation de l'énergie, la Métropole se doit d'être exemplaire et de booster la filière hydrogène pour ancrer la chaîne de valeur et donc développer les emplois.

Ceci concerne en outre le déploiement des véhicules à hydrogène, la décarbonation du raffinage en remplaçant l'hydrogène produit à partir d'énergie fossile par de l'hydrogène renouvelable, le développement des usages dans le maritime et la logistique, avec une réflexion spécifique sur les espaces portuaires et aéroportuaires.

Actions en cours :

- Décarbonation de l'industrie avec réseaux inter-sites et dorsale hydrogène vers les stockages stratégiques de Manosque (cavités salines) et interconnexion sur l'axe Rhône-Saône avec le futur terminal H2 de Fos-Tonkin ;
- Gestion des risques et Formations avec la plateforme de l'ENSOSP aux Milles.

Perspectives :

Amorçage : délibération du 15 avril 2021 sur une feuille de route Hydrogène métropolitaine

Premières actions concrètes mises en œuvre : sourcing et prévision d'achat de 3 bus H2 pour le réseau Ulysse à Fos sur Mer (avitaillement sur la station d'Air Liquide à Fos).

5-3 L'ouverture progressive à l'international

La Métropole, internationale par nature, 2^{ème} place diplomatique du pays, avec sa position géographique Euroméditerranéenne tournée vers l'Afrique, continue de s'ouvrir progressivement à l'international au bénéfice de ses entreprises et de son développement.

Dans le cadre de la démarche « Provence Africa Connect », qui vise à rapprocher les 2 continents tant sur le plan économique qu'humain, l'environnement fait partie des quatre grandes filières cibles. Cette démarche vise à renforcer le positionnement du territoire métropolitain comme hub entre l'Europe et l'Afrique.

« Emerginig Valley » qui est un événement récurrent sur ce positionnement Euromed-Afrique, dont la Métropole est le principal partenaire, vient d'intégrer les objectifs développement durable (ODD).

De plus, la Métropole a un accord de partenariat avec le Comté de Miami Dade - Métropole de Miami.

Dans ce cadre, le sujet de la résilience et de la transition écologique fait partie de nos échanges, même s'il n'y a pas encore d'action concrète.

Perspectives

Vers un technopole de la Mer. Le secteur naval qui figure dans les six filières d'excellence de l'agenda économique métropolitain est un vivier d'activités, de ressources, de richesse et d'emplois qui offre des opportunités et des perspectives d'innovation sans précédent. Un projet regroupant à la fois l'économie, l'emploi, la formation, l'environnement est à l'étude.

II - La Métropole leader et exemplaire

De par ses compétences, ses moyens et ses ambitions, la Métropole est porteuse de dynamiques territoriales propres à entraîner l'ensemble des acteurs économiques et sociaux.

Dans cet esprit, la Métropole s'est également engagée depuis plusieurs années dans une démarche d'exemplarité afin d'une part, d'adopter les comportements les mieux adaptés aux problématiques de changement climatique et d'autre part, pour inciter l'ensemble des habitants et des acteurs du territoire à s'engager également dans des pratiques durables.

Enfin, en interne la Métropole poursuit son engagement de transparence, de sécurisation des pratiques, de sécurisation des données et de protection de ses agents.

1. Les transitions au cœur de la revisite stratégique métropolitaine

1.1 Un dispositif inédit pour repenser l'Ambition métropolitaine

La Métropole a fait le choix d'engager un 2022 un important travail pour repenser l'ambition Métropolitaine :

- D'abord du fait de la loi 3DS qui depuis février 2022 prévoyait des évolutions statutaires pour la Métropole en termes de gouvernance et de compétences ;
- Mais aussi pour tenir compte d'un contexte international inédit qui pèse sur le fonctionnement et les finances publiques ;
- Et pour tirer les leçons de la crise liée à la COVID-19, phénomène sans précédent que la Métropole avait traversé ses deux dernières années, en faisant le choix d'y voir une opportunité d'inventer un territoire plus résilient, plus durable.

1.2 Trois Commissions d'élus pour se projeter à l'horizon 2030

Ce travail mis en place dès mars 2022 visait à la fois à préparer les évolutions prévues par la loi 3DS et reposer l'ambition métropolitaine à horizon 2030. Avec la création de trois commissions d'élus sur des problématiques partagées :

- Une commission « Intérêt métropolitain »
- Une commission « Finances »
- Une commission « Ambition ».

La commission « Ambition » (Présidée par Pascal Montécot) avait en charge de définir les ambitions et objectifs de la Métropole AMP compte tenu de ses compétences, de ses moyens mais également des leçons à tirer du précédent mandat. Elle cherchait également à adapter les ambitions d'AMP à une période qui connaît de multiples bouleversements et incertitudes sur l'avenir : la crise covid et la guerre en Ukraine, notamment, ont de multiples impacts sur les modes de vie des habitants, sur le fonctionnement des entreprises et sur l'environnement local ou planétaire.

Au final, ces travaux collectifs ont assez nettement opté pour un scénario d'évolution forte des stratégies métropolitaines, dont la finalité est d'abord de recentrer les efforts de la Métropole pour plus d'impact et de lisibilité.



Trois fascicules ont été produits à l'appui de la démarche :

- Un Fascicule Portrait de Territoire
- Un Fascicule Finances
- Un Fascicule La Fabrique de l'Ambition

1.3 Focus sur la commission Ambition pour une stratégie métropolitaine

Le scénario retenu est ciblé sur les transitions. Il s'agit de faire des transitions de toutes natures (écologique, climatique, alimentaire, numérique...), le moteur du développement d'AMP pour plus d'impact sur la qualité de vie, l'emploi et l'environnement.... Il est également ciblé sur la mobilité (réduire la dépendance à l'automobile et plus largement les déplacements), et sur l'économie (réduire le chômage) qui figurent parmi les défis cruciaux d'AMP.

Ces deux priorités sont d'ailleurs vues comme nécessairement contributrices au virage des transitions :

- La mobilité est identifiée comme un thème majeur et prioritaire mais n'est pas souhaitée comme priorité exclusive.
- L'économie est considérée quant à elle comme un véritable levier de création de richesses, qui doit également se mettre au service des transitions à opérer.

Une méthode originale de co-construction entre élus

La commission Ambition a fait le choix d'une méthode participative originale pour repenser l'ambition. Il s'agit d'un processus créatif (de type « world café/forum ouvert » dans un espace dédié de la Tour La Marseillaise) qui vise à faciliter le dialogue constructif et le partage de connaissances et d'idées, en vue de créer de convergences sur des propositions communes. Les participants débattent d'une question ou d'un sujet en petits groupes autour de tables, avec des allers retours en plénière et des votes ou notations collectives.

Trois ateliers thématiques (2 séances chacun)

Réunissant chacun entre 15 et 30 participants, issus des différents groupes politiques composant le Conseil de la Métropole, les ateliers ont mobilisé près de 120 élus. Pour faire émerger l'ambition d'AMP, la commission s'est organisée en trois ateliers, qui se sont réunis chacun deux fois, soit un total de 6 réunions de travail avec pour chacun de ces ateliers :

- Une Métropole pour tous/ La Métropole du quotidien

La Métropole entend répondre aux besoins essentiels de tous les habitants. Mobilité, logement, insertion, compétences... quels objectifs au regard des enjeux actuels et à venir ? Quelle méthode pour accélérer la Métropole du faire ?

- Une Métropole en phase avec les grands enjeux de transition

Transitions écologique, climatique et numérique, comment la Métropole veut-elle se positionner ? Quel est le rôle qu'elle entend jouer pour mettre le territoire en capacité de « surfer » sur ces transitions et en faire des moteurs de développement plutôt que de les subir.

- Une Métropole qui joue sa place dans le monde

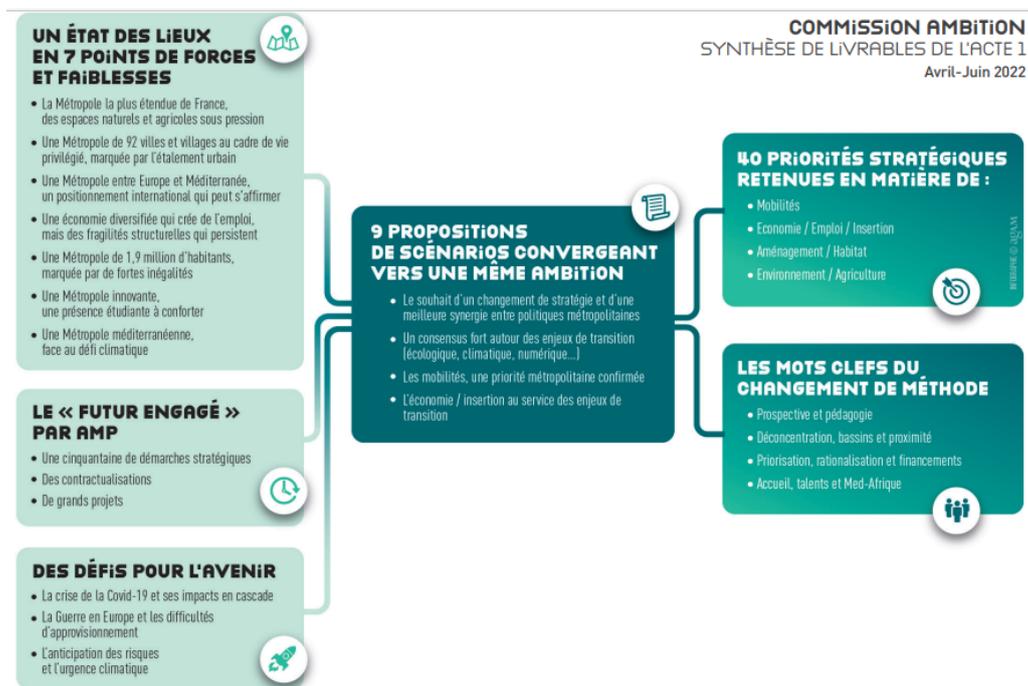
Comment libérer les leviers de croissance de la Métropole ? Comment capitaliser sur nos excellences ? Comment renforcer notre compétitivité et notre attractivité ? Dans un contexte où les métropoles tirent la croissance, quel sera notre positionnement international ?

Une restitution plénière entre élus pour engager le changement

La Commission Ambition a rendu ses conclusions devant près de 160 élus le 17 juin 2022 et proposé plusieurs lignes de convergence forte pour la Métropole.

La présidente, Martine Vassal, a exprimé son souhait de voir traduites ces préconisations dans la revisite de l'ambition métropolitaine, en pointant plusieurs axes forts :

- Une ambition ciblée sur les transitions (écologique, climatique, numérique...), qui recentre les politiques métropolitaines sur ces grands enjeux et les coordonne mieux pour plus d'impact sur la qualité de vie, l'emploi et l'environnement.
- la nécessité d'un changement de méthode avec plus de résilience face aux crises et bouleversements, plus d'anticipation et de prospective, plus de transversalité et de synergies entre politiques publiques et plus de complémentarité entre l'action de la Métropole et celle des communes (déconcentration, subsidiarité, adaptation des politiques à leur échelle pertinente...).
- pour répondre aux demandes d'associer les citoyens à la réflexion, la Présidence entend mobiliser le Conseil de développement de la Métropole, qui comprend 240 représentants socio-économiques et un collège de 60 citoyens (retenus sur appel à candidatures), et le Conseil des jeunes métropolitains pour les faire dialoguer avec les élus sur la nouvelle ambition de l'institution et ses concrétisations.



1.4 Les Contractualisations, Projets et Partenariats

La Métropole est au cœur d'un réseau de partenaires dense, avec lequel elle entretient des liens contractuels (les collectivités territoriales dont État, Région, CD13, CDC, I...) ou avec le privé (mécénat), afin d'attirer des fonds permettant de soutenir les politiques publiques métropolitaines.

La Dotation de Soutien à l'Investissement Public local (DSIL)

En 2021, la Métropole a obtenu au titre de la dotation de soutien à l'investissement local 10,8 Millions de la part de l'État. Cette enveloppe 2021 est en forte réduction par rapport à 2020, du fait de la mobilisation des autres communes.

Cette enveloppe continue à baisser chaque année du fait de la mobilisation des autres collectivités territoriales de la Région.

En 2022, la Métropole a obtenu au titre de la dotation de soutien à l'investissement local de **5 774 265€** avec 5 dossiers cofinancés essentiellement sur la thématique « Déchets » et aménagement (Corniche Kennedy). Une enveloppe complémentaire FNADT a été accordée par l'Etat de **300 000 €**.

Le **Contrat de plan État-région** (CPER) est un document par lequel l'État et la Région s'engagent sur la programmation et le financement pluriannuel de projets importants d'aménagement du territoire tels que la création d'infrastructures ou le soutien à des filières d'avenir, ainsi que sur la part de chaque entité dans le financement.

Instrument majeur de la planification des investissements structurants, le Contrat de Plan fixe le cap de l'action de l'État et de la Région pour les six ans à venir en Provence-Alpes-Côte d'Azur, en synergie avec les partenaires locaux.

Perspectives 2021-2027

- *Le gouvernement a décidé en 2020 la préparation d'une nouvelle génération de CPER (2021-2027), dont la méthode plus ascendante et ouverte doit permettre la construction d'un nouveau partenariat avec les collectivités territoriales.*
- *Dans le cadre du processus d'élaboration du contrat, la Métropole a produit en 2020 une note stratégique qui présentent ses grands chantiers prioritaires. Ces éléments ont été repris dans le volet métropolitain du Contrat d'Avenir signé le 5 janvier 2021.*
- *Le 15 février 2021, à la demande de l'État et de la Région, la Métropole a également déposé auprès de ces deux partenaires, tous les projets structurants qui répondent aux exigences des 12 axes du contrat. Ainsi près de 190 projets ont été déposés représentant un volume d'investissement de 3,9 Milliards d'euros. Au terme de l'année 2021, faute d'entente entre l'État et la Région sur le choix des projets à cofinancer, aucune convention territoriale d'application dont l'objet est de sceller les différents cofinancements des partenaires financiers sur les grands projets matures du territoire, n'a pu se concrétiser.*
- *La conséquence directe de ce moratoire pour la Métropole est l'impossibilité de lancer ses projets structurants sur son territoire ou de bénéficier des cofinancements espérés.*
- *Malgré de multiples relances faites par la Métropole à l'Etat et la Région, l'année 2022 n'a pas davantage permis de voir se concrétiser une convention d'ambition territoriale du CPER.*
- *Seul le volet Enseignement Supérieur et Recherche a pu faire l'objet d'un travail qui a permis l'établissement d'un protocole territorial d'application délibéré le 30 juin 2022 par la Conseil de Métropole,*
- *Ainsi sur le territoire Métropolitain, une liste de 33 projets a été retenue dont 10 projets immobiliers, 21 projets de recherche, dont 6 interdépartementaux, ainsi que 2 projets de logements étudiants.*
- *L'ensemble de ces projets représentent un coût total de 290 136 583€ avec des intentions respectives de co-financement de 53 920 000€ pour l'Etat et 65 020 000€ pour la Région Sud.*
- *Sur la base des orientations définies dans l'Agenda du développement économique, ainsi que des enjeux prioritaires métropolitains (la contribution aux 6 filières d'excellence, le renforcement de l'attractivité des campus et l'amélioration de la vie étudiante, la contribution au rayonnement international du territoire, la contribution aux grands projets structurants de l'Agenda Economique), **la Métropole s'est engagée sur un cofinancement de 28 opérations pour un montant global de 35 150 000€.***

1.5 Contrats Métropolitains de Relance et de Transition Ecologique

L'État, par une circulaire du 20 novembre 2020, a invité la Métropole, comme les autres intercommunalités, à signer au 30 juin 2021, un Contrat Territorial de Relance et de transition écologique (CRTE), conditionné à un projet de territoire :

- Les CRTE ont vocation à regrouper pour l'État la plupart des contrats existants dans une optique de « simplification ».
- Le volet territorial du Contrat de Plan État-Région 2021-2027 sera décliné à partir de ces nouveaux contrats.
- Ils porteront sur la relance à court terme (2021-2022) et sur l'accompagnement du projet de territoire sur la durée du mandat d'ici 2026.

- Ils sont évolutifs : des conventions ad hoc par projet peuvent également être signées par anticipation.

L'enjeu est triple : associer les territoires à la relance à court terme, accompagner les projets de territoire sur la durée du mandat municipal (2020-2026) et viser une approche simplifiée et différenciée.

Un protocole d'intention transmis par l'État à la Métropole ne proposait aucun financement nouveau pour AMP. Il se résumait en un catalogue de crédits État déjà fléchés, des coups partis ou des crédits dits de « relance » portant sur les années 2020-2022. Il ne s'articulait pas avec la déclinaison du Contrat d'Avenir Etat-Région, pourtant signé en janvier 2021. La Métropole a donc précisé que, sans crédits supplémentaires, ce CRTE n'avait pas d'intérêt, si ce n'est d'avoir une vision et une synthèse des crédits de l'Etat distribués sur le territoire.

Appels à projets France Relance :

Le plan de relance de 100 Mds d'euros, présenté le 3 septembre 2020, comporte trois priorités : la transition écologique, la compétitivité et la cohésion sociale et territoriale dont 40 Mds d'euros de financements UE.

Parmi les appels à projets lancés par France relance, la métropole a déposé 74 projets auprès des partenaires, pour un montant total de dépenses de **1 130 290 873 € HT**.

En 2021 : 18 projets retenus pour un total de dépenses de 50 324 806 €HT et un total de subventions attribuées de : 10 101 874 €HT sur la base de 151 270 561 €HT sollicités

En 2022, la Métropole a déposé 5 projets pour un montant total de dépenses de 23 827 503 € HT. 2 projets ont été retenus dans la thématique « Mobilité douce – Aménagement de pistes cyclables » pour un total de dépenses de 6 000 399 €HT et un total de subventions à percevoir en 2022 ou 2023 de 2 622 086 €HT

Convention avec la Caisse des Dépôts et Consignations

La Caisse des Dépôts et Consignations avait déjà signé en 2016 un partenariat sur cinq ans avec la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, qui s'est donc achevé fin 2020. Suite à la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, elle a souhaité accompagner la Métropole dans la mise en œuvre de son plan de relance et de renouveau « AMP 2R », approuvé le 31 juillet 2020 qui répond simultanément à trois impératifs : le soutien à l'emploi, l'inclusion sociale, le virage écologique.

Un nouveau partenariat pluriannuel a délibéré en décembre 2020, au travers d'une convention cadre d'une durée de six ans. Cette convention cadre prévoit des axes et des pistes de projets identifiés qui se déclineront ultérieurement en conventions particulières.

Chaque année, les projets inscrits et matures sont transmis à la CDC pour cofinancement selon les montants définis dans l'accord cadre.

1.6 Le Conseil de Développement

Seconde instance consultative de la Métropole, prévue par la loi, aux côtés de la conférence des Maires, le Conseil de Développement, installé en avril 2017, comptait 180 membres représentant les milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs métropolitains, rassemblés autour de trois collèges. Il a pour fonction d'apporter son éclairage sur l'élaboration des politiques publiques métropolitaines.

La délibération du 17 décembre 2020 sur le règlement intérieur du Conseil de Développement (CoDev) a acté l'élargissement à 240 membres avec parité totale et création d'un collège des citoyens de 60 membres au côté des autres collèges :

- Collège « Partenaires » : 50 partenaires
- Collège « Personnalités qualifiées » : 40 membres
- Collège « Acteurs des Territoires » : 90 membres
- Collège « citoyens » : 60 Membres

La mise en place opérationnelle du CoDev a été décalée pour tenir compte de la crise sanitaire et de la période de réserve liée aux élections.

En 2021 l'équipe technique s'est attelée à construire des propositions innovantes à l'attention de la nouvelle gouvernance métropolitaine pour le nouveau mandat.

Une représentation paritaire et plus diversifiée de la société civile et des citoyens

La volonté de la Présidente de la Métropole était de constituer un Conseil de Développement représentant la richesse et la diversité de la société civile métropolitaine. La préparation du recrutement des membres du Conseil de développement s'est donc faite en se donnant les moyens de respecter la parité et en cherchant à mobiliser la société dans son ensemble.

Un large appel à candidature auprès des citoyens métropolitains a ainsi été préparé fin 2021 pour pouvoir être lancé début 2022. L'objectif est de recruter 60 citoyens souhaitant contribuer à la construction des politiques publiques de la Métropole.

Des outils et des méthodes favorisant l'expression de l'intelligence collective, permettant à chaque membre d'exprimer son point de vue et de contribuer activement aux travaux collectifs, ont été préparés en vue de l'installation du CoDev en 2022.

Une volonté d'associer les citoyens et la société civile à l'élaboration des politiques métropolitaines

Le CoDev constitue une opportunité pour la gouvernance métropolitaine de disposer d'un échantillon significatif de la population du territoire, qui viendra contribuer à ses travaux de définition ou de mise en œuvre des politiques publiques. Il doit être une force de proposition pour alimenter les réflexions des élus et services métropolitains.

Les actions du Conseil de Développement devront être menées en cohérence avec l'agenda politique et les actions / démarche d'information de la Métropole. La mobilisation du CoDev doit se faire au service de l'action et des politiques métropolitaines.

Le choix des premières thématiques de travail, qui pourraient faire l'objet de saisine ou d'auto-saisine est stratégique. Les thématiques choisies devront :

- Corresponde à des enjeux stratégiques pour la Métropole,
- Être transversales et concerner une très large partie des acteurs et de la population métropolitaine,
- Permettre une intervention du CoDev suffisamment en amont des décisions politiques et techniques.

2. La transition numérique

2.1 Un axe de développement autour de la dématérialisation

Le développement de processus numériques au sein de l'institution est un vecteur de réduction de l'empreinte carbone de la collectivité. Dans ce cadre après les projets de dématérialisation du courrier (presque 150 000 courriers par an), la Métropole a généralisé le processus dématérialisé d'attestation de service fait sur les factures : ce nouveau processus permet de traiter environ 130 000 factures par an et surtout d'éviter le transit de ces documents de site en site jusqu'au site occupé par l'instructeur de chaque facture. Ce processus dont une première composante avait été mise en service préalablement a été étendu à tous les territoires et dans une forme simplifiée qui facilite le traitement. Par ailleurs, le processus d'élaboration des délibérations, des arrêtés et des décisions a été lui aussi numérisé et généralisé à tous les services métropolitains. Le système DECADE permet aujourd'hui de disposer d'un processus numérisé de bout en bout c'est-à-dire depuis l'instructeur, jusqu'aux élus le jour du conseil en passant par toutes les étapes de validation intermédiaires.

2.2 Le développement de nouveaux services à la population

La Métropole a développé en 2022 de nouveaux téléservices pour les usagers. Notamment la plateforme ZFE a été ouverte au public : les dossiers peuvent être déposés de manière dématérialisée et leur instruction suit elle aussi une dématérialisation totale.

Dans le cadre du projet de déchèteries connectées, les demandes de création des dossiers des usagers ont aussi fait l'objet d'un processus intégralement dématérialisé en ligne.

Dans les besoins des campagnes de subventions, la Métropole a développé deux portails de services qui permettent aux associations de déposer de manière dématérialisée leurs dossiers. Les deux portails complémentaires permettent ainsi de dématérialiser les demandes de subventions dites de droits communs mais aussi les campagnes de subvention dans le cadre de la Politique de la Ville.

Pour finir, la Métropole a poursuivi le développement de sa plateforme unifiée de services à la population :

- d'une part au travers d'une application mobile centrale « Métropole Dans Ma Poche » qui permet de signaler des incidents sur le domaine public mais aussi d'accéder à de l'information partagée (événements, points d'intérêts)
- d'autre part grâce à l'unification des sites de services sur le portail internet de la Métropole.

La Métropole souhaite ainsi créer le socle de futurs téléservices pour la population. La généralisation de ces outils doit permettre dans la durée non seulement de disposer d'un accès continu aux services publics mais aussi de limiter la production de papier ou les déplacements pour les dépôts de dossier.

2.3 Le développement d'outils internes

La Métropole a développé de nouveaux outils qui ont un impact écologique positif.

On notera notamment :

- Le développement renforcé de la plateforme M-Actu qui permet maintenant de mettre en place des processus dématérialisés
- Le développement du projet Saturne qui permet de gérer les congés sur le portail mais aussi via l'application M-Actu
- La mise en œuvre d'un portail de réservation de véhicules de pool : cette fonctionnalité s'accompagne d'une fonctionnalité d'invitation au partage des véhicules lors de déplacements avec des origines et destinations identiques et sur des plages horaires proches.

Par ailleurs, le développement des outils collaboratifs qui doivent permettre, faciliter et accompagner le télétravail ou de réduire de manière significative les déplacements s'est poursuivi en 2022. Pour cela, la DGAINSI (devenu Pôle Numérique) :

- A développé une campagne de formation dématérialisée sur l'usage de ces outils : ainsi au travers de plusieurs séminaires, de séances spécifiques dédiées aux Direction mais aussi grâce à la plateforme d'autoformation en ligne la « MAPPS-Académie » a permis de développer un usage plus avancé des outils collaboratifs
- A poursuivi le développement des outils Office 365 auprès des utilisateurs internes

Par ailleurs, le Pôle Numérique a poursuivi l'aménagement de salles permettant leur fonctionnement en mode visioconférence : l'équipement de ces salles doit permettre aux agents de réaliser des réunions en mode hybride, d'une part avec des agents réunis dans une ou plusieurs salles de réunion et d'autre part avec des agents ou des partenaires non présents physiquement. Ce mode de fonctionnement doit ainsi permettre de réduire de manière importante les déplacements notamment pour des réunions qui préalablement imposaient un mode présentiel.

2.4 La maîtrise de la donnée

Le Pôle Numérique a entamé en 2022 une première démarche d'urbanisation des données sur trois socles techniques

- Le système d'information géographique
- La plateforme Open Data
- Les outils de décisionnel en interne

Le développement cohérent de ces trois plateformes doit permettre d'éviter les déduplications de données structurées dans des bases. Ce premier pas doit conduire in fine à une cartographie des données structurées puis à la mise en place de solutions qui permettront de partager de manière plus transversale les données.

Cette première phase nécessite d'être poursuivie sur cet axe de rationalisation et de dédoublement mais aussi et surtout d'être étendue aux données non structurées.

En matière de production de gaz à effets de serre, le volume de stockage actif représente une part si ce n'est majoritaire au moins importante. Dans ce sens, la Métropole doit développer dans les années à venir des solutions pour réduire la production de données multiples, faciliter donc l'accès de manière transversale tout en réduisant les volumes de données non archivées.

2.5 Le développement de services numériques mutualisés

La Métropole s'est engagée dans une démarche de mutualisation des services numériques au profit de ses communes membres. En mettant à disposition des infrastructures techniques mutualisées, la Métropole espère ainsi réduire les besoins en équipement des communes qui adhéreront aux différents dispositifs proposés.

Les services offerts s'appuient sur des solutions existantes et mises à disposition avec un coût environnemental marginal réduit.

2.6 Des actions concrètes sur les matériels et les logiciels

Si le numérique représente selon les estimations entre 4% et 8% de l'émission de gaz à effet de serre, les matériels nécessaires à son fonctionnement représentent la portion la plus significative (estimée à 70% environ). Dans ce contexte, la Métropole ambitionne de réduire l'impact environnemental

- En augmentant la durée de vie des équipements professionnels : dans ce cadre, la Métropole ne renouvelle plus les téléphones mobiles de manière régulière mais uniquement lorsque ces matériels deviennent obsolètes ou lors de dysfonctionnements avérés. Néanmoins, en raison du déploiement des matériels portables afin de favoriser le télétravail, la prolongation de la durée de vie des équipements de type PC n'a pas été encore mise en œuvre en 2022
- En développant de nouvelles filières d'approvisionnement basées sur le réemploi de matériels reconditionnés : la Métropole déploie ainsi des téléphones reconditionnés. Néanmoins cette stratégie se heurte aux difficultés des structures qui se sont créées pour répondre à ce type de demande : la volumétrie des matériels fournis est très souvent en décalage avec les besoins de la Métropole : si l'alternative proposée est de démultiplier les références de matériels déployés, cette solution pose de grandes difficultés en matière de qualification du parc applicatif avec les différentes références de téléphone proposées. Si cette difficulté peut être partiellement contournée en matière de téléphonie mobile, l'extension de cette solution au parc de matériels informatiques de type PC ne peut être facilement envisagé : les charges de développement pour les masters ne peuvent être démultipliées pour répondre à toutes les catégories de PC reconditionnés qui pourraient être fournis.

Sur la fin de vie des équipements existants, les marchés passés avec les constructeurs labélisés "éco d'énergie", prennent en compte le recyclage DEEE. Le reconditionnement des matériels pour des réutilisations est également mis en place.

2.7 La mise en place d'une Gouvernance Numérique

En 2022, la Métropole a entamé une démarche politique de définition d'une feuille de route pluriannuelle en matière de numérique. Sept Vice-Présidents ont ainsi œuvré au sein d'un groupe de travail pour identifier les priorités dans ce domaine pour les 3 prochaines années.

Cette nouvelle « Gouvernance du Numérique » a ainsi proposé 4 axes de développement stratégiques :

- La valorisation de la donnée
- Le développement des services mutualisés au profit des communes membres
- Le parcours usagers
- Le Numérique Responsable

Tout particulièrement sur ce dernier axe, la Gouvernance Numérique a souhaité que des actions concrètes mais aussi la définition d'une programmation pluriannuelle soient engagées en 2023 dans le domaine de la sobriété du numérique et au-delà dans le cadre d'un numérique au service des transitions environnementales.

La Métropole souhaite ainsi s'engager dans une démarche factuelle où les actions et les éventuels gains pourront être objectiver, mesurer, partager au niveau local et éventuellement au niveau national.

3. Réduire la consommation énergétique des bâtiments métropolitains

3.1 Le programme ACTEE : La rénovation thermique des bâtiments publics

Au service des communes, la Métropole offre un accompagnement pour la rénovation énergétique de leur patrimoine et la maîtrise de leurs consommations énergétiques à travers des Conseils en Energie Partagé ou Economies de Flux et des aides financières pour réaliser les études préalables.

Depuis 2021, la Métropole est engagée, avec 36 de ses communes et les opérateurs ALEC et CPIE du Pays d'Aix, dans ce programme national permettant de financer les dépenses d'ingénierie pour la rénovation énergétique du patrimoine : audits thermiques, études de faisabilité, maîtrise d'œuvre, économies de flux. Ce sont plus de 300 bâtiments publics qui bénéficient des diagnostics et études préalables aux travaux et 7 postes d'économies de flux sont créés dont 3 au sein de communes avec ce programme.

3.2 La démarche BDM Bâtiments Durables Méditerranéens

La démarche BDM a été lancée en 2009. Elle consiste à conseiller utilement les porteurs de projets de construction de bâtiments, sur des démarches durables non seulement, mais également adaptées aux enjeux climatiques du Sud, soit une architecture Bioclimatique. Intégrant toutes les phases de la construction, tous les domaines à considérer (mobilité, déchets, éclairage, végétalisation...), la démarche BDM a fait les preuves de sa pertinence et de son utilité. C'est une des premières démarches qui ait abordé le confort d'été des bâtiments.

En 2020, 500 opérations bâties sont reconnues Bâtiments Durables Méditerranéens en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit près de 2 millions de m². Le principe de la démarche "Bâtiments durables" s'est d'ailleurs adaptée et développée dans d'autres régions (BD Ile de France, BD Occitanie...) au regard de leurs spécificités climatiques.

A noter : désormais certaines subventions sont éco-conditionnée à l'obtention du label ...

Perspectives :

- Le programme ACTEE2 arrivant à son terme fin 2023, la Métropole va préparer avec ses communes une nouvelle candidature au programme ACTEE+ pour prolonger l'effort de rénovation énergétique du patrimoine public.
- Le programme SARE sera également poursuivi en 2023.
- Au mois de mars 2023, la Métropole et ses partenaires (ALEC, CPIE du Pays d'Aix, ADIL, Département des Bouches-du-Rhône) organiseront une nouvelle édition des "Rendez-vous de la Réno", salon destiné aux particuliers et aux professionnels pour faciliter les mises en contacts et partager les expertises.

4. L'achat public renforce ses dispositifs

4.1 l'achat responsable

Suite à l'adoption de du SPASER (schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables) délibéré le 7/10/2021, la Direction Achats a conduit en 2022 des actions visant à sa mise en œuvre concrète :

- **Le déploiement d'un programme de formations internes** « achats responsables » destiné aux agents métropolitains acteurs du process achat. Ainsi plus de 150 agents ont bénéficié en 2022 de webinaires sur les thématiques suivantes : méthodologie globale des achats responsables, économie circulaire, gestion des déchets, achats socialement responsables ;
- La mise en place d'un **process de contrôle** en amont permettant de vérifier la prise en compte des considérations environnementales et sociales dans les marchés publiés, et d'accompagner les services en manque d'expertise sur ces points. Une apprentie au sein du Service Achats a fortement contribué à cette tâche courant 2022 ;
- La publication d'un **cahier spécial « achats responsables »** dans le guide de la commande publique métropolitain.

Enfin, la Direction Achats a souhaité maintenir la dynamique en participant aux **Trophées de la Commande publique** organisés par achatpublic.com en partenariat avec le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. **La Métropole, lauréate du prix « Politique achat responsable »**, a reçu le trophée des mains de P. Pelouzet (Médiateur des entreprises) au Salon des Maires le 24 Novembre 2022. Le dispositif de programmation des achats, le travail d'élaboration en transversalité du SPASER, ainsi les actions de formation et sensibilisation ont particulièrement été appréciés par le jury.

Cette récompense a permis de donner une grande visibilité en interne et en externe au SPASER, a contribué à maintenir la forte mobilisation des équipes et a renforcé la place des achats au sein de la stratégie globale de la métropole en termes de transition écologique

A fin 2022, après un an de mise en œuvre du SPASER :

- 49% des marchés notifiés comportaient des considérations environnementales ;
- 14% des marchés notifiés en 2022 comportaient des considérations sociales ;
- 1,9% de la masse d'achat métropolitaine sur marchés était adressée à des entreprises solidaires.

Le déploiement du SPASER sera poursuivi jusqu'en 2025. En perspectives, on peut citer notamment : un projet de charte « chantiers verts », la mise en œuvre d'une politique numérique responsable ambitieuse ou encore le développement de contrat de coopérations avec des centres de recherches universitaires.

4.2 - Le verdissement de la flotte

Le verdissement du parc de véhicules de la Métropole géré par la Direction des Moyens Techniques (DMT) s'est manifesté en 2022 au travers d'un plan pluriannuel d'acquisition destiné à favoriser l'utilisation de carburants alternatifs (gaz naturel pour véhicules [GNV], biocarburants, électricité ...).

En 2022, le parc métropolitain géré par la DMT recensait 2592 véhicules dont 174 véhicules électriques (véhicules légers, véhicules utilitaires), 66 véhicules hybrides.



La part du verdissement du parc métropolitain 2022 est égale à 11 % pour les véhicules légers et 7% tous véhicules confondus.

Perspectives :

- *Conformément aux acquisitions en cours, fin 2023, le parc Véhicules Légers affichera un verdissement à hauteur de 15,6 %. Tandis que le parc métropolitain géré par la DMT affichera un verdissement à hauteur de 10 %.*

4.3 - Atteindre le zéro déchet plastique

La consommation de matériel plastique à usage unique est interdite, que ce soit par les commandes ou par les traiteurs. Il est privilégié l'utilisation de consommables durables (gobelets en carton par exemple).

Depuis 2018, la mise en place de bouteilles plastiques est interdite en réunion. Depuis 2020, ce sont 9 140 bouteilles en verre en remplacement des bouteilles en plastique.

C'est seulement dans le cadre du plan canicule que les bouteilles plastiques sont autorisées pour les agents de terrain.

Enfin, l'installation de fontaines à eau en réseau est élargie avec une substitution progressive visant à atteindre les 100%.

Ensemble des achats de contenants en 2022 :

- Achats de bouteilles en verre 2.560 bouteilles (2.351 €)
- Achats de gobelets en carton recyclé : 170.500 unités (4.724 €)

Au total en 2022, les achats de contenants sans plastique représentent un montant budgétaire de 7.075 € (sur 7580 € pour l'ensemble des contenants, soit 93% du budget prévu).

5. La prise en charge sociale des agents de la Collectivité

5.1 La Politique RH organisée en Lignes Directrices de Gestion

Il s'agit de donner aux sujets RH leur dimension pleine et entière après une première période de construction du socle de gestion métropolitaine des RH (2017-2020) suivie de la réforme institutionnelle et la transformation de l'organisation (2022-2023), de consolider, déployer et pérenniser les dispositifs existants, de Mettre en cohérence la définition des politiques publiques prioritaires avec la politique RH déclinée sur l'ensemble du territoire métropolitain et enfin de S'inscrire dans le projet de transformation de l'organisation

Actées en dialogue social fin 2021, elles organisent à partir de 2022, l'ensemble des objectifs, réalisations, indicateurs de la politique RH sur 3 axes stratégiques:

L'expérience collaborateur – Oser tous les parcours professionnels par :

- L'amélioration pour chacun des perspectives de mobilité et d'évolution interne
- L'amélioration de l'employabilité des agents tout au long de leur carrière
- L'agilité de l'organisation

Une Métropole apprenante et inclusive par :

- Le décloisonnement des organisations
- La capitalisation sur l'intelligence collective
- L'amélioration des pratiques, des relations professionnelles, de la communication, de la transversalité entre les services

- Le développement d'une culture managériale participative et inclusive.

Une métropole attractive, notre marque employeur par :

- La définition de sa propre marque employeur, socle du sentiment d'appartenance
- Le bénéfice d'une image attractive, moderne et lisible vis à vis de l'externe
- L'assurance d'une qualité des recrutements
- Une culture institutionnelle fédératrice, tout en répondant aux tendances sociétales et aux attentes des nouveaux entrants sur le marché du travail (conciliation entre vie professionnelle et vie privée).

Ont ainsi été réalisés la mise en place de la gestion dématérialisée du temps de travail, M'ACTU accessible à distance par et pour tous les agents, la Période de Préparation au Reclassement, les premières promotions de l'Ecole des managers, le déploiement des outils collaboratifs et logiciels métiers en ligne, le développement des supports de communication, les registres Santé et Sécurité , ...

Perspectives :

- *Compléter ces LDG d'un axe autour de la Métropole qui préserve la santé et la sécurité au travail par des actions qui favorise la qualité de vie et les conditions de travail pour les agents, l'inscription de l'institution métropolitaine dans une démarche de prévention primaire, le développement de l'acculturation et l'implication de l'ensemble des acteurs à la prévention et à la préservation de la santé et la sécurité au travail et l'intégration des conditions de santé et sécurité dans les process et approche pluridisciplinaire.*

5.2 Accroître le bien-être au travail

Avant la crise sanitaire, cette question du bien-être au travail était déjà en discussion avec la mise en place du télétravail à titre expérimental. Cette expérimentation, menée finalement à marche forcée du fait de la crise sanitaire, s'est avérée très positive pour les agents comme pour leurs supérieurs hiérarchiques. Actuellement, toute personne volontaire et ayant des missions télétravaillables peut demander jusqu'à 2 jours par semaine. Cette possibilité facilite l'articulation entre vie professionnelle et vie privée. Elle réduit également les émissions de gaz à effet de serre, par la diminution de l'utilisation de véhicules personnels.

La mise en place d'une enquête sur le télétravail 2022-2023 est en cours et les résultats seront disponibles fin d'année 2023 pour présentation en séance du CST.

En 2022, a été l'année de la mise en place du déploiement de la badgeuse aux agents administratifs. Ce dispositif permet également de développer le bien-être au travail en garantissant une meilleure harmonie entre vie professionnelle et vie privée, du fait de la possibilité d'utiliser les plages variables le matin, le midi et le soir tout en respectant nos obligations de Service Public.

Perspectives :

- *La mise en place de la badgeuse pour les agents placés en cycle spécifique.*

6. Renforcer la sécurisation des pratiques et la protection des données

Directement rattachée à l'autorité politique, L'IGS est composée d'un inspecteur général, de trois inspecteurs et de deux délégués à la protection des données. Elle contribue à renforcer la sécurisation des pratiques et la maîtrise des risques.

6.1 Maîtrise des risques et optimisation des pratiques

L'audit et le contrôle

L'IGS a réalisé en 2022, 5 audits qui ont concerné :

- le Comité d'Action Sociale (CAS) du personnel de la ville de Marseille, du CCAS et d'une partie des agents de la Métropole. Il a été réalisé de concert avec l'IGS de la ville de Marseille ;
- les processus d'attribution des subventions au sein de la direction politique de la ville.
- le Centre de Formation des Apprentis d'Aix-en-Provence,
- le fonctionnement de la SPL « eau des collines » qui gère l'eau et de l'assainissement du pays d'Aubagne et de l'Etoile
- le Technopole de l'Arbois.
- Trois enquêtes administratives ont été conduites, sur le centre de traitement des déchets du vallon du fou,, sur le site logistique est après-midi, et sur la régie des eaux de Martigues.

Les missions d'étude et d'expertise

- L'IGS a conduit les négociations avec plus de 40 entreprises titulaires de marchés ou de contrats de concession de la Métropole, qui ont subi la forte hausse des prix des matières premières et de l'énergie.
- L'IGS participe à un groupe de travail de suivi des contrats OSP.
- Dans le cadre de la Loi 3DS, un groupe de travail accompagne les élus dans la définition de l'intérêt métropolitain et pour le retour de compétences aux communes. L'IGS participe à la CLECT dont le rôle est d'évaluer les compétences à transférer.

6-2 La Déontologie

Les enquêtes administratives

59 enquêtes administratives ont été conduites et ont principalement concerné des cumuls d'activités irréguliers.

Actions de sensibilisation aux risques d'atteinte à la probité

L'IGS collabore avec la déontologue sur les sujets relatifs à la déontologie. 18 sessions de formation déontologie ont été menées à bien, pour 600 participants en présentiel, distanciel et webinaires. Une charte de déontologie pour les élus, a été votée le 5 mai 2022.

La cartographie des risques

L'IGS a finalisé la cartographie des risques d'atteinte à la probité amorcée en 2021.

6-3 La protection des données

Règlement Général sur la protection de données (DPO)

Sensibilisation des agents internes

Un plan de sensibilisation a été mis en place. 260 agents ont été formés entre avril et décembre 2022.

Des pages dédiées au sujet de la protection des données ont été publiées dans l'intranet et sont accessibles directement par tous les agents.

Exercices des droits

8 demandes d'exercice de droit à l'effacement, 1 demande de droit d'accès, 1 demande de droit à la limitation et 1 demande de droit à la rectification ont été enregistrées dans le registre des demandes d'exercices de droits.

Tenue des registres

- 192 traitements étaient inscrits au registre des traitements,
- 6 violations de données ont été enregistrées dans le registre des violations de la métropole,

- 17 analyses d'impact ont été rédigées ou sont en cours de rédaction ; 19 analyses d'impact ont été identifiées en 2022 comme restant à rédiger,
- Un contrôle des sites internet métropolitains a été réalisé au regard de la collecte des cookies et aux mentions d'information RGPD.

La mutualisation avec les communes

Initialement prévu pour 18 communes, le dispositif réunissait en 2022, 27 communes, sur tous les territoires, aidant à la protection de la vie privée de près de 200 000 habitants.

L'élargissement aux CCAS fin 2021, confirme le succès de la mutualisation avec l'adhésion d'une dizaine de CCAS en 2022. Le dispositif a été élargi fin 2022 à deux sociétés publiques d'habitat, la Société Publique Locale d'Aménagement d'Intérêt National Aix-Marseille-Provence et la Société Locale d'Équipement et d'Aménagement de l'Aire Métropolitaine.

III. La Métropole Inclusive

Offrir à tous les habitants du territoire les meilleures conditions de vie, de développement et de travail, dans un environnement sans pollution est un défi quotidien.

Tous les plans et programmes de la Métropole tels les plans de la cohésion sociale, de l'insertion, de l'emploi, de l'aménagement, de la santé, de la sécurité et de la lutte contre toutes les inégalités ont pour objectifs de répondre aux besoins des habitants, parfois dans l'urgence.

La Métropole a donc développé, au travers de la démarche de "la Métropole des Possibles" des solutions innovantes qui se concentrent sur les individus afin d'apporter un mieux-vivre dans les quartiers. Une conception nouvelle, basée sur la solidarité, l'audace, la créativité et un véritable travail de confiance avec les habitants.

1. La Cohésion Sociale : la Métropole des Possibles

1.1 Les démarches QPV

Au regard des situations sociales de plus en plus complexes, la succession de crises sanitaires, économiques, et écologiques interrogent pleinement les politiques publiques de cohésion sociale à aller au-delà des urgences pour réinventer un « vivre ensemble de façon durable et apaisée ». Dans cette perspective, la direction de la Cohésion sociale notamment au travers du Lab des possibles a pleinement intégré les enjeux du développement durable. Les dynamiques développées sur l'année 2022 croisent transitions écologiques, et transitions sociales à partir des réalités des quartiers populaires.

Les habitants, en tant qu'usagers, sont clairement positionné au cœur de la réflexion et des expérimentations menées. Le développement durable s'appuie ici sur des méthodes renouvelées issues du design de service et des dynamiques née de la période post-COVID.

Au sein des QPV de la métropole, ce travail doit permettre de :

- Aligner les politiques sectorielles de la métropole au service d'une transition écologique juste qui prenne en compte la situation des territoires et des publics les plus fragiles ;
- Mettre en valeur et amplifier les actions relevant du Développement durable inscrites dans les programmations de la Politique de la ville ;
- Développer des projets au plus près des attentes des habitants, qu'elles soient explicites (lutte contre l'obésité infantile, amélioration du cadre de vie) ou latentes (pouvoir d'agir / reconnaissance...);
- Répondre aux besoins des politiques environnementales métropolitaines en faisant des territoires des espaces d'expérimentation privilégiés

Deux actions illustrent les résultats obtenus en matière de transitions écologiques vue depuis les QPV : Le budget participatif de fonctionnement expérimenté sur le QPV d'Air Bel (13011) sur le thème « Transitions écologiques et qualité de vie » ; la Fabrique de l'inclusion numérique.

Le Budget participatif « Transitions écologiques et qualité de vie à Air Bel ».



Lancé en février 2021, cette expérimentation unique en France s'est attachée à porter un débat public autour des questions de transitions écologiques dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Une occasion inédite de construire avec et pour les habitants une intervention publique engageant citoyens et acteurs associatifs. Plusieurs Directions de la Métropole ont été impliquées dans cette innovation méthodologique (Cohésion sociale, Politique de la Ville, rénovation urbaine, services juridiques, développement économique).

Le coût total du projet s'est élevé à 206 000 € dont 95 000 € de financement de la métropole sous forme de subvention. L'expérimentation s'est achevée en Octobre 2022.

Les principaux résultats de ce travail de co-construction d'une écologie du quotidien sont les suivants :

- Plus de 3500 habitants bénéficiaires de ces actions
- 5500 petits-déjeuners bio et équilibrés servis à l'école
- 3 tonnes de fruits et légumes distribués durant 6 mois
- Restaurer un service de base : ouverture du 1er relais Pick Up La Poste dans un QPV en France
- 900 colis distribués auprès de 850 habitants dès les 6 premiers mois

La Fabrique de l'Inclusion Numérique : numérique responsable et lutte contre l'illectronisme



Initié en 2020, la Métropole en partenariat avec les services de l'Etat a initié une stratégie reposant sur une triple ambition : Equiper, Connecter, Accompagner les foyers les plus modestes de la Métropole.

Il s'agit de répondre à chacun de ces objectifs en créant une boucle vertueuse permettant la mise en place d'un système de reconditionnement d'ordinateurs fixes et portables, de tablettes et de smartphone. Cette approche doit également permettre l'insertion professionnelle autour d'activités liés au D3E (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques). In fine, elle doit permettre une revente à prix solidaire.



Le coût du projet s'élève à 450 000 € avec un financement métropolitain de 150 000 € annuel. En 2022, les résultats obtenus se traduisent par :

- Plus de 1100 ordinateurs collectés et envoyés dans un circuit de reconditionnement
- 500 bénéficiaires équipées
- 50 structures associatives dotées
- Une vingtaine d'agents du réemploi socio-numériques formés d'ici juin 2024
- Une étude sur les besoins de connexion auprès de 400 personnes issues des quartiers prioritaires

Perspectives :

- *L'année 2022 a permis d'initier la démarche QPVerts, Quartiers Plus Verts, visant à faire des QPV des territoires démonstrateurs en matière de transitions écologiques sur 4 domaines : se nourrir, se déplacer, habiter, prendre soin. Une large communauté d'acteurs se sont engagés dans le développement de projets. Cette dynamique mobilise diverses directions métropolitaines : Plan Climat, gestion des déchets, Plan Alimentaire Territorial, agriculture urbaine, rénovation urbaine, mobilité...*
- *Pour 2023, dans le cadre de la construction du futur contrat de ville métropolitain, les perspectives s'attachent à la mise en place de feuilles de route conçu conjointement entre la Direction Cohésion sociale et les Directions compétentes sur les sujets environnementaux. Ainsi, un travail est initié avec les équipes du Projet Alimentaire Territorial autour d'une alimentation durable et de qualité pour tous. Ce travail doit permettre de développer des projets en QPV tels que : la mise en place de Tiers-Lieux alimentaires, le déploiement de paniers AMAP solidaires, ou des espaces de distributions en pied d'immeubles (marchés, camionnettes...).*

1.2 La Rénovation de l'habitat et innovation

Le PLH arrêté en 2022 fixe comme première de ses six orientations d'agir d'abord sur le parc existant pour soutenir le renouvellement urbain et la transition énergétique.

En 2022, les aides à la réhabilitation et à l'adaptation de logements pour les propriétaires modestes ont permis d'accompagner 1598 logements (Dispositif ANAH) pour près de 35 000 000 € de subventions.



Exemple : Poursuite de la veille et l'observation des copropriétés (VOC)

La lutte contre l'habitat indigne et dégradée vise le traitement de l'habitat privé dégradée des quartiers situés en centre ancien et également une intervention spécifique sur les grandes copropriétés les plus fragiles. La Métropole Aix-Marseille-Provence intervient sur les grandes copropriétés jugées prioritaires au regard de dysfonctionnements majeurs de gestion, de la dégradation du bâti et des problématiques sociales importantes. Elle met en place des dispositifs opérationnels progressifs :

- Un dispositif d’observatoire et de veille des copropriétés menés par l’Agence d’urbanisme
- Des actions prioritisées dans le cadre du contrat de ville
- Des d’expertises financières, sociales, juridiques, techniques et de l’ingénierie pré-opérationnelle et de mise en œuvre (diagnostics, POPAC...) : diagnostic flash de l’ADIL (agence départementale sur l’information sur le logement) à la demande, études-expertises de la Métropole depuis 2018,
- Programme opérationnel préventifs d’accompagnement des copropriétés POPAC de 2020 à 2022 concernant 35 copropriétés repérées
- Un accompagnement renforcé des syndicats et syndicats, incluant des expertises et des aides aux travaux et au redressement de la gestion, des aides sociales, et de financement de travaux d’urgence via l’élaboration de Plan De Sauvegarde
- Jusqu’à la maîtrise foncière en vue d’une démolition lorsque la situation s’avère irrécupérable – il s’agit alors d’opération d’aménagement confiée à un concessionnaire qui peuvent également s’inscrire dans un projet de renouvellement urbain conventionné avec l’ANRU, pour agir à toutes les échelles et enrayer la spirale négative de dégradation.

La Métropole, la Ville de Marseille et l’Etat s’engagent en conclusion des **Etats Généraux du Logement** qui se sont tenus les 27 et 28 novembre 2022 à mettre en œuvre 34 mesures phares pour transformer Marseille et lutter contre l’habitat indigne (encadrement des loyers, lutte contre les marchands de sommeil, ORCOD...);

Exemple : Vision d’Aou – premier programmé BRS marseillais, présenté en 2022

Sur l’un des plus importants chantiers de rénovation urbaine de Marseille : Plan d’Aou – Saint-Antoine, les nombreuses interventions, alliant qualité architecturale et innovation, ont fait de ce quartier isolé et fragilisé un « morceau de ville » en cours de redynamisation. Une des dernières opérations qui vient finaliser sa profonde transformation : le projet immobilier innovant « Carré Sud », lauréat en 2021 d’un Appel à Manifestation d’Intérêt (AMI) porté par le bailleur social Erilia et la Métropole Aix-Marseille-Provence qui l’accompagne.

Sur une parcelle de 2,1 hectares il s’agit de construire un programme d’habitat innovant de plus de 100 logements en accession sociale à la propriété avec un bail réel solidaire qui permet de dissocier le bâti et le foncier qui restera propriété de l’Office foncier solidaire d’Erilia et permet ainsi de réduire les coûts d’achat pour des jeunes ménages en quête d’une offre à prix maîtrisé. Ce projet vise à favoriser l’émergence de nouveaux usages et de nouvelles formes d’habitat, afin de fluidifier les parcours résidentiels au sein du quartier et d’attirer de nouveaux habitants dans un souci de mixité géographique, sociale et fonctionnelle.

2. Le Renouvellement urbain

2.1 La Métropole porte un programme ambitieux à conduire sur 7 communes de la Métropole sur 10 ans

Avec des investissements **conséquents** pour renforcer la qualité et l’attractivité des quartiers

- L’amélioration de l’offre quantitative et qualitative de l’habitat :
 - > près de 5 000 logements démolis (parc social et grandes copropriétés privées)
 - > 7700 logements réhabilités et résidentialisés
 - > Près de 1000 logements LLS restructurés pour s’adapter aux besoins



- La réalisation de près de 150 équipements publics de proximité, structurants
- L'aménagement des espaces publics et voiries nécessaires qui ouvrent ses quartiers sur la ville
- La prise en compte les enjeux environnementaux pour que l'ensemble des opérations réponde aux enjeux de transition écologique et valorise les potentiels des espaces naturels.
- Générer de nouvelles opportunités pour le développement économique et l'emploi

2.2 La concertation en 2022

- Concertation publique sur les opérations d'aménagement des futurs îlots prioritaires du centre-ville de Marseille qui seront confiées à la SPLA IN dans la cadre de concessions d'aménagement fin 2022
- Concertation publique et ateliers pour imaginer une nouvelle place publique au cœur du quartier de Belsunce à l'emplacement du parking de la providence
- Installation du collège des maitrise d'usage du PPA : 30 acteurs associatifs et habitants du centre-ville aux côtés des instances de gouvernance du Projet partenarial d'aménagement pour construire une vision partagée du centre-ville de Marseille



Exemple de démarche pour un quartier durable : renaturation du plateau de la Savine, Marseille

L'objectif premier du projet de renaturation du plateau et des coteaux de la Savine est d'**accompagner la réurbanisation de la lisière du plateau par un traitement de cette frange de ville valorisant le lien avec la nature omniprésente**. Cette nature retrouvée doit participer à construire un cadre de vie attractif et une animation de la vie du plateau contribuant à son rayonnement comme porte d'entrée du Massif de l'Etoile.

La réussite du projet urbain global tenant en partie à la manière dont va vivre le plateau de la Savine durant la période de transition, entre désurbanisation et réurbanisation, le vide qui gagne peu à peu le plateau au fil des démolitions constitue une source importante de risques. L'un des objectifs du projet de renaturation sera également d'**investir rapidement les espaces libérés au fil des démolitions**.

Enfin, compte tenu de la complexité du sujet et de son caractère innovant, un des objectifs potentiels est de **faire du projet de renaturation un lieu d'expérimentation et de recherche**.

Ce projet de renaturation combine :

- une importante désimperméabilisation des voiries et parkings désaffectés ;
- un remodelage conséquent des plates-formes héritées du grand ensemble afin de restaurer les sols ;
- le développement de l'agriculture urbaine ;
- un reboisement du site haut faisant « redescendre » le massif de l'Etoile sur le plateau ainsi que la mise en place de sentiers de randonnée.

En 2022, une demande de financement pour le projet de renaturation du plateau de la Savine a été déposée dans le cadre du fond vert porté par l'Etat.



3. La santé environnement

La préservation de la santé, on vient de le voir, investit des terrains multiples et variés. La notion de prévention est essentielle, celle d'intégration dans les politiques publiques l'est tout autant.

3.1 Encourager la recherche et la concertation

Les causes des maladies peuvent être multiples, mais on détermine aujourd'hui de manière plus précise, les impacts de l'environnement sur la santé humaine.

La Métropole s'est engagée auprès de nombreux acteurs du territoire et plus particulièrement les services de l'État, dans le financement d'études permettant la caractérisation des maladies, notamment des cancers et de leurs causes potentielles.

Ces études, qui s'inscrivent dans le temps et mobilisent de nombreux moyens, ainsi que tous les services concernés (Agence Régionale de la Santé, Observatoire Régional de la Santé, ...).

Le partenariat avec l'Institut Eco Citoyen

La Métropole intervient directement auprès de centres de recherches liés à l'Université, c'est le cas avec l'Institut Eco Citoyen, qu'elle soutient depuis sa création. Les chercheurs de cet organisme situé à Fos-sur-Mer, travaillent sur les pollutions terrestres, marines et atmosphériques depuis une dizaine d'années.

Depuis 2019, l'IECP a engagé un programme d'étude d'éco toxicologie sur les lichens. Ceux-ci ont la particularité d'être des bio-accumulateurs de particules atmosphériques, ce qui permet de caractériser la pollution sur le long terme. La Métropole subventionne cette étude de l'IECP à cet effet. Le principe de cette convention induit la diffusion et le partage des résultats à la communauté scientifique comme au grand public.

Le programme REPONSES

Le SPPPI (Secrétariat Permanent Pour la Prévention des Pollutions Industrielles) s'est imposé au fil des ans comme une véritable structure de concertation pour assurer le lien entre les différents protagonistes : communes, industriels, associations, citoyens, syndicats professionnels, autour des problématiques environnementales qui sont souvent sensibles.

Le pourtour de l'étang de Berre concentre 300 000 habitants, une importante densité d'infrastructures de transport (aéroports, port, routes) ainsi qu'un grand nombre d'installations et d'activités industrielles. Les résultats publiés dans différentes études récentes (« EPSEAL », « SCENARII », etc.) recensées sur le territoire de l'étang de Berre ont renforcé les craintes et les tensions autour des effets de la pollution de l'air sur la santé et l'environnement.

Les résultats de ces études ont généré des incertitudes et des questionnements, voire une défiance des habitants vis-à-vis des acteurs du territoire. C'est ainsi qu'a émergé au sein du SPPPI PACA, la volonté d'entendre les attentes et les préoccupations des populations locales, d'y apporter des réponses et ainsi progresser de manière concrète sur la thématique santé-environnement. La mobilisation des énergies des acteurs du SPPPI PACA a permis de faire naître ce projet collectif nommé **RÉPONSES**. L'objectif est de répondre aux besoins des uns et des autres, dans un souci d'intérêt général. Ce projet a donné au SPPPI PACA dans une nouvelle dimension, celle d'un dialogue avec la population. La Métropole a souhaité soutenir ce projet d'intérêt public par une subvention de 30 000€ par an depuis 2019.

L'année 2022 a permis de poursuivre le dialogue entre population et acteurs notamment en allant à la rencontre de publics éloignés de la concertation. 2022 a permis d'enrichir le plan d'actions grâce à de nouveaux porteurs sur le territoire.

3.2 L'amélioration de la qualité de l'air

Les Gaz à Effet de Serre, dont le carbone est l'un des plus significatifs sont aujourd'hui clairement identifiés comme responsables du dérèglement climatique. Cependant, ils ne sont pas les seuls à produire des effets délétères sur l'environnement. Les nombreuses molécules produites par les transports, l'industrie, le chauffage et les brûlages divers, sont prépondérants. L'Association de Surveillance de la Qualité de l'Air (ASQA) ATMO SUD, procède au contrôle permanent et en temps réel de la présence de ces molécules dans l'air, laquelle est soumise à des seuils de tolérances fixés par la réglementation. La Métropole est membre d'ATMO SUD et participe aux financements des différentes opérations conduites par l'association, avec une adhésion de 419 000€ pour l'année 2022.

3.3 La lutte contre le bruit

La pollution sonore est souvent citée comme le premier facteur de gêne des Français. On le constate désormais sur la base d'études : Au-delà des lésions de la sphère auditive et du stress, une exposition excessive peut occasionner, anxiété, dépression ou affecté plus largement l'ensemble de l'organisme. 31 % de la population de la Métropole Aix Marseille Provence résident dans une « Zone Calme », pour laquelle l'ambiance sonore est apaisée, 5% d'entre elle, soit 99 000 habitants ainsi que 160 établissements de santé et d'éducation, sont exposés à un dépassement des valeurs réglementaires concernant le bruit des infrastructures (réseaux routiers, ferrés, aéroports, certains établissements industriels).

Les cartes de bruit stratégiques

Les services métropolitains ont produit en 2021 les cartographies de bruit stratégiques sur l'ensemble du territoire.

La directive européenne 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, impose aux agglomérations de plus de 100 000 habitants d'élaborer ces Cartes sur les Infrastructures de transports terrestres (réseaux routiers et ferrés), des aéroports et de certains établissements industriels

Ces cartes qui seront disponibles sur le site internet de la Métropole, permettent de donner une photographie de la situation des points noirs sur le territoire.

L'observatoire métropolitain de l'environnement sonore

En complément de ses obligations réglementaires, la Métropole s'est engagée en 2019, à déployer un Observatoire de l'Environnement Sonore. Cette démarche volontariste est mise en œuvre aux côtés de deux partenaires principaux : Acoucité (Pôle national de recherche et de compétences sur l'environnement sonore urbain) et ATMO SUD (Association de Surveillance de la qualité de l'Air). L'objectif est de compléter la cartographie du bruit (modélisation) par un dispositif de monitoring urbain. La Métropole suit ainsi l'évolution de l'environnement sonore sur des secteurs sensibles. Elle

peut mieux comprendre la gêne des habitants, préserver les zones calmes et valoriser les paysages sonores emblématiques du territoire.

La Métropole dispose d'un parc de dix stations de mesure du bruit de haute précision qui permettent de suivre l'environnement sonore des secteurs d'intérêt sur de longues périodes (de plusieurs mois à plusieurs années), au travers d'un réseau permanent de mesures du bruit, de réaliser des campagnes mobiles ou d'enregistrer les ambiances sonores. En complément des enquêtes de perception sont également réalisées. La Métropole dispose également d'un marché d'études acoustiques (six réalisées en 2021) pour produire des études réglementaires.

Par ailleurs, la Métropole est engagée dans le projet de smart métropole visant à déployer des capteurs de bruit innovants supplémentaires. Ces capteurs sont en cours de déploiement.

Perspectives :

Suite à la publication des cartes de bruit, la Métropole doit coordonner un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) qui lui permettra de définir ses priorités et modalités d'actions pour améliorer l'environnement sonore sur le territoire.

3.4 La prévention des risques

Le territoire métropolitain est exposé à tous les risques majeurs à l'exception du risque volcanique et avalanche. Pour faire face à ces risques et répondre aux demandes de l'Etat et de ses 92 communes, en cas de survenance d'un événement majeur, les élus métropolitains ont voté dès le 18 mai 2017 une délibération cadre définissant une politique en matière de prévention et de gestion des risques majeurs qui s'articule autour de trois axes :

La réponse opérationnelle de la Métropole

Afin de répondre au mieux à la survenance d'un événement exceptionnel, la Métropole s'est dotée en février 2020 d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA). Ce document qui a pour objectif d'organiser la continuité du service public, du fait de la Loi 3DS et de la réorganisation métropolitaine qui s'en est suivie, fait actuellement l'objet d'une réactualisation et d'une mise à jour.

La réponse de la Métropole repose également sur un dispositif d'astreintes qui permet de mobiliser les services, d'alerter la hiérarchie et d'armer potentiellement en cas de besoin les deux salles de crise de Marseille (TLM) et d'Aix-en-Provence (Quatuor) dont dispose la Métropole, dès lors que se produit un événement et ce, dans les meilleurs délais. Ce dispositif a encore montré toute son utilité au cours de l'année 2023, lors des Test Events en juillet en vue des J.O. 2024, de la Coupe du Monde de Rugby en septembre/octobre et de la visite papale, le 22/23 septembre.

Les agents qui assurent ces astreintes, bénéficient de formations obligatoires à la gestion de crise tout au long de l'année afin de s'assurer des bons réflexes à tenir en cas de crise majeure.

L'accompagnement des communes

La Métropole appuie les communes en amont, lors ou après un événement majeur. Ainsi, elle accompagne actuellement 47 communes dans l'élaboration ou la réactualisation de leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Un PCS n'ayant d'utilité que s'il est souvent testé, elle organise chaque année au profit des communes de nombreux exercices, plus d'une dizaine en 2023 sur des thématiques feux de forêt, inondation, transports de matières dangereuses, avec l'association Cyprès qui œuvre pour le développement d'une culture du risque. Grâce à un partenariat de plus de dix ans avec l'Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers (ENSOSP), plusieurs formations à la gestion de crise sont aussi dispensées chaque année à des élus et des techniciens communaux. Entre mars 2022 et juin 2023, au cours de 5 sessions 31 communes, 28 élus et 53 techniciens communaux ont pu bénéficier de ces formations.

La Métropole met aussi à disposition des communes des outils :

- de prévision météorologique et hydrométéorologique. Cet outil permet aux communes et aux services métropolitains de disposer de prévisions météorologiques et hydrométriques, en temps et heures, relatives à la survenance potentielle d'évènements climatiques (pluies, inondations, neige, verglas, vents violents).
- d'alerte en masse des populations. Ce système permet à la Métropole et aux communes d'aviser en temps réel leurs agents et leurs administrés lors de la survenance d'un événement majeur (accident industriel, épisodes météorologiques majeurs, inondations, suspension de distribution d'eau, etc.)

Elle met enfin à disposition des communes, si besoin est, du matériel de sauvegarde. Ce matériel se compose de modules d'hébergement remorquables comprenant chacun 50 lits picot, 50 couvertures et kits hygiène. Ces modules, au nombre de 22 à ce jour, sont pré-positionnés sur autant de communes et sont déployés soit par les Comités Communaux Feux de Forêt (CCFF), soit les Réserves Communales de Sécurité Civile (RCSC). Ils sont répartis afin d'assurer un maillage le plus pertinent possible sur l'ensemble du territoire métropolitain. Ils sont régulièrement projetés comme ce fut le cas encore récemment dans la nuit du 9 au 10 septembre 2023 au profit de la ville de Martigues qui avait évacué des habitants d'un immeuble qui menaçait de s'effondrer. A ce matériel acquis par la Métropole s'ajoutent 2 tentes, 2 ballons d'éclairage ainsi que du matériel de communication à savoir des ensembles mobiles d'alerte, des radios et des téléphones satellites.

Le vote par le Parlement le 25 novembre 2021 de la Loi Matras, qui consolide notre modèle de sécurité civile, oblige les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à se doter d'un Plan Inter Communal de Sauvegarde (PICS). Le PICS est un outil ayant pour but d'organiser « *la solidarité et la réponse intercommunales au profit de toutes les communes membres face aux situations de crise* ». Il comprend une analyse des risques et des enjeux à l'échelle intercommunale et locale, un inventaire des moyens communaux susceptibles d'être mutualisés et des moyens propres à l'EPCI, les modalités de leur mise en œuvre, enfin un recensement des outils dédiés à la prévention et à la gestion des risques, à l'alerte et à l'information des populations.

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'est fixée l'objectif de réaliser son PICS d'ici la fin du 1^{er} trimestre 2025.

La sensibilisation aux risques majeurs

La Métropole participe en lien avec l'Education Nationale à des actions de sensibilisation et d'approfondissement au profit de publics scolaires sur des thématiques très variées (énergie, forêt, air, bruit, déchets, agriculture, risques majeurs...). A cet effet elle a contractualisé avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE). A l'heure actuelle, le dispositif se déploie jusqu'à fin juin 2024, uniquement sur le territoire d'Aix-en-Provence. Il concerne 17 classes de Primaire.

A partir de la rentrée scolaire 2024, le dispositif sera élargi à l'ensemble du territoire métropolitain et englobera 50 classes par an pour un montant de 30 000€.

Il est également envisagé d'organiser dans les mois à venir un dispositif d'ampleur à destination des primaires à l'échelle métropolitaine afin de renforcer la prise de conscience sur la question des risques majeurs sur les jeunes publics.

4. L'agriculture & l'agriculture urbaine

Quasiment dès sa création, la Métropole a fait de l'agriculture et de l'agriculture urbaine une priorité. Les récents évènements ont montré la nécessité d'atteindre la plus grande **autonomie alimentaire** possible. Or, 90 % des productions locales sont vendues et consommées à l'extérieur du département, tandis que 90 % de la consommation est importée.

De plus, les agriculteurs et les surfaces dédiées à l'agriculture ne cessent de se réduire par l'effet combiné de la pression foncière due à l'étalement urbain et les difficultés auxquelles doit faire face la

profession, tel que la concurrence étrangère, les aléas climatiques plus fréquents et intenses ... alors que les enjeux de sécurité alimentaire dans le monde ne cessent de croître.

Pour dynamiser ce secteur d'activité essentiel, la Métropole s'est donc engagée en co-pilotage avec le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Arles dans un le Projet Alimentaire Territorial, l'un des plus grand de France, devenu opérationnel en 2021 avec l'adoption de sa feuille de route concertée avec l'ensemble des acteurs publics et privés. Le PAT s'appuie sur les atouts du territoire pour développer une politique agricole et alimentaire durable et locale. Il distille désormais ses actions, qui tiennent une véritable place stratégique au sein des politiques de développement du territoire. Depuis 2020, ce sont plus de 3 M€ qui ont été investis dans une trentaine d'actions.

4.1 Favoriser le développement des agricultures

La préservation des terres agricoles

Le territoire est composé de 20% d'espaces agricoles, il n'en demeure pas moins qu'il est nécessaire de sanctuariser les espaces dédiés à l'agriculture, à la fois pour favoriser la mise en culture et en pâturage des terres, mais également pour contribuer à la captation du CO2-

- Ainsi, à l'échelle métropolitaine, le suivi du déploiement des ZAP (Zones Agricoles protégées) se poursuit : ces servitudes d'urbanisme entraînent une sanctuarisation de la fonction agricole. Un travail est mené avec les propriétaires au sein des ZAP, des conventions d'animation foncière sont passées avec la chambre d'Agriculture et la SAFER. Le budget en 2022 est de 20000€ pour le PAEN de Velaux et Rognac. Afin 2022, sur environ 25 démarches de ZAP actives, 7 ZAP sont approuvées, 5 en phase administrative, et une douzaine en cours d'étude ou en projet.

Perspectives :

- Soutien en ingénierie des communes pour encourager la création de ZAP 1 à 2 par an

Le Parc agricole des Piémonts de l'Étoile

- La validation du plan-guide du projet de parc agricole des Piémonts de l'Étoile, au terme d'une étude de programmation agricole, écologique et paysagère menée pendant 2 ans (coût global 150 000€ TTC dont 60 000€HT en 2022). Le projet, traversé par le canal de Marseille, se déploie sur un périmètre de près de 400 ha, englobant la ZAC des Hauts de Sainte-Marthe et ses alentours. Urbanisé sur 1/3 de sa superficie, le secteur comporte encore une mosaïque de milieux naturels et de friches propices à abriter la biodiversité comme à accueillir de nouvelles cultures ou du petit élevage. Les objectifs de gestion de la zone sont :
 - Maintien et restauration des sols et de la biodiversité,
 - Création/ développement d'activités agricole autour d'équipements mutualisés : points de vente, compostage, plateforme logistique...
 - Création de cheminements publics en lien avec le patrimoine bastidaire et les futurs lieux d'accueil du public, ainsi qu'avec le massif de l'Étoile.
- Développement d'espaces de rencontres et des lieux de sensibilisation en lien avec le tissu associatif et les établissements de soins à la personne en présence

Perspectives :

- Mise en cohérence du PLUi avec le plan-guide du projet de parc agricole
- Approfondissement de la programmation du Parc en termes d'actions de restauration écologique/hydrologique à mener, équipements agricoles mutualisés à réaliser, cheminements publics à aménager : définition des travaux à réaliser, identification des coûts, des financements et des maîtrises d'ouvrage.

L'aide à l'accompagnement d'agriculteurs

Sans agriculteurs, pas d'agriculture. Or, dans ce domaine d'activité très technique et complexe, la crise des vocations frappe également ce secteur d'activité. Il est d'autant plus important de mettre en place des mesures d'incitation et d'accompagnement à l'installation et au maintien de nouveaux agriculteurs sur le territoire. Le bilan est plutôt encourageant.

- Accès au foncier agricole : après l'installation de 5 agriculteurs en 2021 à Marseille, la Métropole poursuit sa politique d'installation avec le lancement en 2022 d'un marché pour recruter, sélectionner et installer 2 agriculteurs sur un foncier métropolitain à Saint-Victoret.
- Accompagnement à la qualité environnementale des projets : en 2022, accompagnement des 5 agriculteurs installés à Marseille en 2021.
- Objectif : amélioration des projets pour assurer la durabilité des exploitations sur les volets : consommation globale en énergie de l'exploitation, émission de GES, impact sur l'écosystème vivant, impact socio-territorial, viabilité économique. Coût 33k€/an pendant 3 ans ;
- Eau agricole : Depuis la mise en place en 2021 du tarif agricole pour les agriculteurs urbains sur l'ex-territoire Marseille Provence : 12 exploitants en ont bénéficié. Pour mémoire, depuis 2021 l'ensemble des agriculteurs raccordés au réseau SEMM ont bénéficié d'une baisse du tarif.

Perspectives :

Lancement des travaux de forage en vue de l'irrigation de 2 parcelles agricoles dans la plaine agricole de Cuges les Pins

Le déploiement de l'agriculture urbaine.

La Métropole poursuit la mise en œuvre son Plan d'agriculture urbaine en accompagnant à la fédération et la formation des porteurs de projets en agriculture urbaine, via une subvention de fonctionnement global versée à la Cité de l'agriculture (50 000€),

Perspectives :

- 2 nouveaux appels à projets sur 9 ha de fonciers métropolitains existants (St-Victoret et Cuges-les-Pins) ;
- 2 nouvelles acquisitions & appels à projets sur 6 ha (Vallon des Douces Marseille 11e et Cuges-les-Pins) ;
- Soutien des communes en ingénierie pour études agricoles générales et appui à l'installation sur fonciers ciblés (études de faisabilité et organisation de la sélection des agriculteurs)
- Appui à la qualité environnementale des exploitations installées sur foncier public : accompagnement de 5 à 6 agriculteurs par an (Projet de montage de fermes dans le cadre les quartiers Fertiles (appel à projet ANRU) pour la partie réalisation
- Mise en place d'un groupe de coordination pour l'installation et le suivi des porteurs de projet en agriculture urbaine (Cité de l'agriculture, Département, Métropole, Région, Ville, Chambre d'agriculture, SAFER) avec création d'un observatoire du foncier disponible et des projets et à terme mise en place d'un guichet unique.

4.2 Encourager la production et la consommation de produits bio

Développement de l'agroécologie, de l'agriculture biologique, de la vente et de l'utilisation de produits bio

Même si le territoire est l'un des leaders nationaux en l'Agriculture biologique, il connaît aujourd'hui une stagnation dû à l'effet de seuil, à la concurrence du local, à l'arrêt d'aides PAC spécifiques. L'inflation actuelle accentue encore ce repli de la consommation des produits en agriculture biologique. Dans une période où jusqu'à 42 % des Français les plus vulnérables vont jusqu'à sauter des repas pour pouvoir faire face aux hausses de prix (enquête Ifop 2023), l'achat du bio est en chute sur tous les secteurs de la distribution. Or, Les pratiques agro écologiques et notamment biologiques sont

des solutions d'avenir pour le territoire car respectueuses de l'environnement, des milieux et améliore la santé des habitants. Elles valorisent en outre l'image du territoire. Il paraît donc d'autant plus important de venir en aide à cette filière et ces acteurs en difficulté.

A ces fins, la Métropole a financé un grand nombre de partenaires en 2022. Les aides aux partenaires privés se sont élevées pour la partie aval : 600 000 € de subventions annuelles (1 million 4 à l'échelle de la direction) majoritairement dédiées à l'agroécologie et la préservation de l'activité économique agricole et patrimoniale :

- **Agribio 13**, pour la fédération de boucles logistiques vertueuses à destination des commandes de la restauration collective publique. Cette action a fait suite à la création en 2021 d'un annuaire de l'agriculture biologique pour les professionnels de la restauration. Le réseau monte donc en compétence au fil des ans.
- **Plusieurs CETA** (centres d'étude techniques agricoles) du territoire (Berre, pays d'Aubagne, Eyguières) pour accompagner les agriculteurs dans l'amélioration de leurs pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement
- Les **chambres d'agriculture du Vaucluse ou des Bouches du Rhône**, interviennent dans des projets de lutte contre les pollutions dans les fermes comme la réduction des plastiques agricoles, le programme SAE2 qui intègre la biodiversité fonctionnelle sur des exploitations tests, accompagnement de groupements de producteurs pour travailler sur des semences anciennes et plus résilients au changement climatique.
- **L'Adear 13, comme Solidarité paysans, les jeunes agriculteurs, ou le service de remplacement**, contribuent à aider les agriculteurs, dans la formation pour améliorer leurs pratiques culturales mais aussi à développer leurs exploitations vers des techniques de commercialisation pour les circuits de proximité vers les habitants du territoire. Les agriculteurs les plus isolés ou en difficulté peuvent s'appuyer sur les dispositifs mise en place (remplacement, aides techniques pour remplir les dossiers administratifs et bénéficier d'aides).
- **Le GR CIVAM**, contribue à faire connaître la profession agricole et les fermes du territoire avec les journées portes ouvertes « bienvenue à la ferme » à destination de tous les publics et en priorité les familles et les enfants avec des ateliers de sensibilisation.
- La **station expérimentale de la Pugère**, qui accompagne le travail des filières arboricoles vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement a collaboré aussi en 2022 à sensibiliser les enfants des écoles autour de son périmètre (Senas et Plan d'Orgon) sur les qualités gustatives des différentes pommes produites localement, la saisonnalité, et les variétés anciennes locales. Cette action a été menée en lien avec la mission « cantines durables » du PAT.
- **La SCIC Manger bio en Provence**, plateforme centralisant les producteurs du territoire régional et national en agriculture biologique augmente son taux de participation et de commandes publiques pour les établissements qui souhaitent améliorer leur saisonnalité et leur offre de produits bio dans la restauration collective publique.
- **L'espace test agricole métropolitain sur Pertuis** continue son travail de sensibilisation et d'aide à l'installation de futurs agriculteurs en privilégiant des modes de productions vertueux et les circuits courts de proximité.

Une commercialisation tournée vers la relocalisation.

Dans le cadre de l'accompagnement des modes de commercialisation (d'accès aux produits bio et locaux) ; plusieurs partenaires ont été financés ADEAR, AMAP de Provence, Paniers Marseillais et Amap solidaires, permettant à de nouveaux publics plus fragiles de disposer de ces produits et d'améliorer leur santé. Pour cette partie accessibilité, des financements nationaux sont apportés dans le cadre de la contractualisation avec l'Etat CALPAE (Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi).

La Chambre d'agriculture du Vaucluse mène également une nouvelle action de casiers réfrigérés permettant de développer de nouveaux dispositifs ouverts H24 pour les consommateurs avec des produits locaux sur le secteur de Pertuis. Tous ces acteurs organisent également des marchés de producteurs qui valorisent la vente locale, en direct ou avec 1 seul intermédiaire sur tout le territoire métropolitain.

En renfort de cette commercialisation et sensibilisation des produits, la Métropole et la Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône animent et organisent ensemble 2 halles majeures du territoire, **les Halles TERRE DE PROVENCE**, dont celle de Plan de Campagne qui est la plus importante et la plus ancienne (13 ans). La vente en demi-gros permet d'avoir des tarifs attractifs. Les deux halles sur La Barrasse et Plan de Campagne génèrent chaque année **100 000 visiteurs** pendant la période estivale mai à octobre sur le Pays d'Aix, de mars à décembre sur le territoire de Marseille.

D'autres projets et expérimentations à venir

- *Essaimage des marchés de ½ gros : La Ciotat et recherche d'autres sites métropolitains*
- *Mise en place d'une nouvelle offre de produits locaux alimentaires dans les pôles d'échanges multimodaux (PEM) tels que gares SNCF, gares routières, ... Projets en étude : Aix Krypton, Marseille, Martigues, Istres, Salon ...*
- *Installation de marchés paysans/marchés de producteurs (horaires du soir) sur les parkings des grandes surfaces.*

La défense du patrimoine local contribue aussi à la préservation des savoir-faire et la défense des écosystèmes. Le régime méditerranéen et ses bienfaits pour la santé sont également privilégiés lors des manifestations.

Bon nombre de manifestations se déroulent sur le territoire des Bouches du Rhône et valorise l'agriculture local et la préservation des espaces naturels, en montrant leur fragilité. Avec plus de 4 millions de visiteurs par an cet axe est important. Il est valorisé également lors des grands événements ou salons auquel la Métropole participe et organise :

- Salon des agricultures de Provence (160 000 €) et son marché de producteurs locaux. Sur 3 jours 60 000 visiteurs découvrent dont les scolaires (le vendredi) toute la dynamique agricole du territoire et tous les métiers autour de ces filières.
- Participation au stand départemental du Salon de l'agriculture à Paris (en 2023)
- Marché des 13 desserts
- Manifestations du syndicat de l'AOP huile d'olive, associations de trufficulture, les vignerons de la Sainte Victoire, fête annuelle de la gastronomie à Châteauneuf le Rouge.

La restauration hors domicile

La missions « cantines durables » lancée en 2020 : La loi EGALIM prescrit depuis janvier 2022 l'utilisation de produits de qualité et bio dans la restauration collective (50% de produits de qualité et durables dont 20% issus de l'agriculture biologique). L'objectif est de concilier cet objectif avec des approvisionnements en produits locaux. Il est nécessaire pour cela de travailler sur les réseaux de distribution et de convaincre et accompagner les communes à intégrer les produits locaux et de qualité (AOP, AB...) dans les cantines scolaires.

Pour cela, la Métropole et le PETR du Pays d'Arles ont déposé en 2020 un projet d'animation à l'échelle du PAT pour accélérer la mise en place de la loi EGALIM en bénéficiant d'un financement de l'Etat France RELANCE.

En 2022, les journées du réseau Nos Cantines Durables se sont déployées à l'échelle de l'ensemble du PAT, dans l'objectif de poursuivre la montée en compétences des agents et des élus et de renforcer les échanges entre les membres du réseau.

11 événements thématiques organisés :

- Formation Le zéro-plastique en restauration collective ; prise en main d'outils de suivi des achats durables et des menus ; les achats durables en gestion directe et en gestion concédée ; mobilisation des équipes autour d'un projet de restauration durable ; présentation du dispositif d'aide FranceAgriMer pour la distribution de fruits, légumes et lait à l'école ; présentation du dispositif Lait et Fruits à l'école de FranceAgriMer - 2 sessions d'Ateliers cuisine : Initiation aux cuisines nourricières
 - Diversifier les sources de protéines en restauration scolaire – Arles & Gardanne
- Des visites de terrain : Quel outil de transformation de légumes pour ma commune ? – Fos-sur-Mer & St-Martin-de-Crau - Journée sourcing : rencontre fournisseurs locaux et acheteurs de la restauration collective – à Velaux - Mieux connaître la filière viande locale – à Tarascon & Maussane Les Alpilles

Bilan de ces journées : **32 intervenants ; 181 participants, dont des agents en charge de la restauration scolaire, des élus et des cuisiniers ; 49 communes sur les 121 du territoire du Projet Alimentaire Territorial, soit 98 000 repas/jour**, donc autant de convives potentiellement bénéficiaires des changements de pratiques induits.

Cette mission bénéficie aussi à la communication de nos institutions : La Newsletter Nos Cantines Durables : 9 newsletters envoyées ; 392 destinataires pour chaque newsletter : agents et élus responsables de la restauration scolaire, partenaires ; 28% de taux d'ouverture à comparer au taux d'ouverture moyen des newsletters qui équivaut à 10%.

Perspectives : Essaimage des formations en lien avec le CNFPT

Les communes du PAT commencent à monter en compétence en matière de restauration collective, mais sont confrontées à trois problématiques : l'indisponibilité des agents à une date donnée, l'impossibilité de former tous les agents et l'impossibilité de "rattraper le train en marche" sur des formations passées. Un partenariat avec le CNFPT se précise pour :

- *Créer un « module de formation : les basiques de la restauration durable » inscrit au catalogue de formation permanent du CNFPT en région : la Loi EGALIM, l'approvisionnement durable, la lutte contre le gaspillage, ...*
- *Aider les communes à se former plus spécifiquement avec le CNFPT : Accompagner les communes pour qu'elles déposent – individuellement ou collectivement - des demandes de formations intra auprès du CNFPT, leur permettant de former l'ensemble de leurs agents sur une thématique donnée : la lutte contre le gaspillage, la prévention des troubles musculo-squelettiques liés à l'arrêt des contenants plastique.*

Accompagnement et mise en valeur des fournisseurs locaux de la restauration collective

La mission met à jour une palette d'outils pour les agents en communes, comme : un livret des fournisseurs de la restauration collective à distribuer aux collectivités. Il comprend les coordonnées et informations des fournisseurs, les catégories de produits disponibles en local (13), une présentation de la méthode de sourcing, les sigles de qualité présents sur le territoire, un saisonnier local et l'offre d'accompagnement RHD du PAT.

Animation et mise en lien entre la restauration hors domicile publique et privée

Le PAT veut favoriser les ponts entre la restauration publique et la restauration privée, en organisant des temps d'échange et de pratique autour de techniques culinaires et de recettes, qui pourront être mises en valeur lors des temps forts du PAT : Forum annuel, journée des Maires.

4-3 Le développement de la transformation et des circuits de distribution

Offrir des débouchés et adapter les outils de transformation dédiés aux produits locaux pour favoriser leur consommation locale est une garantie de pouvoir à la fois consolider en amont les filières de production et en aval de permettre au plus grand nombre de bénéficier de produits de qualité, c'est également un enjeu fort.

Ainsi, une aide à l'implantation d'outils de transformation (légumeries) est mise en œuvre qui intègre : financement, parrainage, mise à disposition d'ingénierie interne pour étudier la faisabilité des projets situés à Saint Rémy, Sénas, Miramas, outil du CETA d'Aubagne et Fos.

Perspectives :

- *Continuer l'accompagnement des projets en cours*
- *Accompagner les nouveaux projets (Gémenos, Auriol...) et assurer la cohésion de l'ensemble des projets au niveau métropolitain*
- *La création de **marchés de ½ gros** (sur le modèle des Halles de la BARRASSE et de Plan de Campagne) en partenariat avec la Chambre d'agriculture*
- *Maintien et développement des marchés paysans (Subvention à l'ADEAR 13 de 20 K€/an). Accompagnement de projets de magasins de producteurs : (Berre (non encore abouti) via ingénierie interne, Aubagne via subvention ADEAR*

5. La culture en transition

Sur l'année 2022, on retiendra tout d'abord que les chantiers « culture » sont au rendez-vous des prescriptions préconisées en matière de développement durable notamment pour les nouveaux équipements à venir de lecture publique.

Service réseau Lecture publique

Les actions du service de lecture publique les plus notables en matière de développement durable sont la construction fin 2024 et mi-2025 de 2 nouveaux équipements (au CEC d'Istres et au hameau d'Entressen), labellisés Bâtiments Durables Méditerranéens, niveau Argent en phase conception.

Ce label garantit un niveau de qualité énergétique et environnementale.

Il permet de favoriser l'architecture bioclimatique, minimiser l'impact des matériaux, réduire les consommations d'eau et d'énergie pour préserver le confort et la santé des occupants, tout en tenant compte des enjeux sociaux et économiques induits.

Concernant plus particulièrement le chantier de la médiathèque intercommunale d'Istres, la Métropole Aix-Marseille-Provence a adopté une démarche remarquablement innovante en matière de transition écologique.

Des sondes thermiques ont été installées afin d'exploiter la température du sol pour chauffer ou refroidir le bâtiment.

L'utilisation de cette technologie de pointe atteste d'un projet exemplaire en matière de performance énergétique et de respect de l'environnement.

On notera également que les plus grandes manifestations du réseau sont particulièrement ciblées sur les questions environnementales, c'est le cas de « la fête de la Science », de « Lire et Grandir, de « Livre de Lire » ou de « M'Lire » sans compter la grande manifestation de lecture publique métropolitaine « Lecture par nature » qui, depuis sa création, a mis au centre de sa programmation et de l'Education Artistique et Culturelle les problématiques environnementales.

Plus généralement, la direction s'évertue à préconiser les pratiques les plus vertueuses en la matière, c'est le cas aussi pour le service des enseignements artistiques mais aussi pour le Centre d'Art métropolitain POLARIS.

Service réseau des enseignements artistiques

Commande publique :

Ainsi, un marché de maintenance curative sur le matériel de musiques amplifiées a été constitué afin de limiter les achats d'équipement neuf et de privilégier les réparations et les actions de remise en état.

De même, sur le marché d'acquisition de nouveaux instruments, les offres d'instruments (instruments à vent notamment) reconditionnés sont privilégiés à l'achat.

Economie d'énergie :

Les agents et les professeurs sont régulièrement sensibilisés sur l'utilisation raisonnée de la climatisation au sein des différentes salles d'enseignement et de répétition. Les professeurs sont incités à pratiquer le covoiturage sur les trajets inter sites.

Polaris centre d'art

Depuis plusieurs années tous les matériaux comme bois, plexiglass, fer, moquette...sont réemployés dans le montage des nouvelles expositions. Par ailleurs, ce sont des dissolvants biosourcés qui sont utilisés dans les ateliers d'art plastiques

Concernant les fluides, Polaris a installé des détecteurs de mouvements pour les éclairages des locaux commun.

Dès que c'est possible, les transports de matériels et/ou d'œuvres d'art sont mutualisés dans la mesure du possible et au regard des exigences des artistes ou de la fragilité des œuvres.

A chaque projet d'expositions ou d'actions avant de procéder à l'achat de matériel, nous incitons les artistes à utiliser les stocks du Centre d'Art. Cette stratégie adoptée il y a une dizaine d'années continue d'être respectée scrupuleusement.

Perspectives

Sur les grands événements que la direction accompagne (avec un financement métropolitain), la direction veillera à ce que les associations s'engagent à respecter au plus près les préconisations de la Charte métropolitaine des manifestations écoresponsables. Il sera donc attendu la mise en place d'actions dans l'ensemble des thématiques de la charte :

- Réduction des déchets / préservation des ressources naturelles
- Transports
- Communication
- Incitation / sensibilisation
- Cohésion sociale / Solidarité / Territorialité
- Ressources naturelles et biodiversité

Dans le cadre spécifique d'une demande de bacs de collecte auprès des services métropolitains, les associations concernées seront amenées également à respecter la procédure de la Charte de réduction et de valorisation des déchets des manifestations, et ce pour l'ensemble du territoire MAMP.

6. L'éducation à l'environnement et au développement durable EEDD

Historiquement, les territoires qui composaient la Métropole, présentaient des différences dans leur approche de l'éducation à l'environnement.

Les prestataires extérieurs

Trois territoires ont fait le choix de faire appel à un prestataire, en l'occurrence le CPIE pour réaliser des interventions dans les écoles.

Le CPIE (Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement) est un groupe d'associations spécialisées dans les approches éducatives liées au développement durable. Ceci permet de disposer d'une offre très large de compétences et de thématiques traitées : déchets, mer, espaces naturels, énergies, alimentation, ...Cependant, de nombreuses associations apportent également leur connaissance et leur savoir-faire et interviennent en milieu scolaire, le plus souvent à la demande directe des établissements scolaires.

Pour la Métropole, deux CPIE interviennent sur le Pays d'Aix dans le cadre du programme "Apprendre pour Agir" et sur le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile.

- **Sur le pays d'Aix**, le bilan des interventions est de : 450 classes élémentaires soit 7520 élèves qui ont bénéficié de près d'un millier de demi-journées d'animation. Il est à noter que dans ce cadre, une journée de restitution est organisée dans un lieu de nature, sous un format ludique et pédagogique destinée à tous les enfants ayant participé au programme Apprendre pour Agir : "le train du développement durable".
- **Sur le pays de Salon**, ce sont 1100 enfants qui ont été sensibilisés au tri et à la réduction des déchets. Cette prestation était complétée par une action des Ambassadeurs du tri, qui ont réalisé 2300 sensibilisations.
- Sur les territoires de **Marseille-Provence, le pays d'Aubagne et de l'Étoile**, les chiffres n'ont pas été communiqués.

Il est à noter que la thématique la plus traitée est celle de la sensibilisation aux déchets qui concerne à la fois le tri, le recyclage, le gaspillage alimentaire...

A l'échelle du territoire, la direction métropolitaine des déchets s'est investie dans la sensibilisation à la prévention des déchets et dans le cadre du marché spécifique EEDD, ce sont 476 classes qui ont été

sensibilisées. Par ailleurs, elle a également piloté 300 actions de proximité et 8 campagnes de communication pour favoriser le geste du tri.

Les équipes en régie

La sensibilisation au tri des déchets est également complétée par l'activité permanente de terrain de la quarantaine d'Ambassadeurs du tri répartie dans tous les territoires. On compte parmi eux, les maîtres et guides composteurs, qui disposent d'une formation qualitative reconnue nationalement et qui réalisent à la fois des actions de sensibilisation, mais également des interventions plus techniques. Un important travail est mené vers les cantines scolaires et restaurants d'entreprise pour lutter contre le gaspillage alimentaire.

- Le territoire **Istres Ouest Provence** dispose d'une équipe de dix agents, dont quatre animateurs environnement et quatre Ambassadeurs du tri, qui interviennent dans tous les établissements scolaires primaires et secondaires pour travailler sur les différentes thématiques de l'environnement.

Dans le cadre scolaire, ces équipes sont intervenues dans près de 70 classes et ont travaillé avec 1500 enfants. Ceci concerne à la fois des interventions en classe, des classes environnement, des classes kayak,... un challenge spécifique destiné aux collégiens "waste war" permet de travailler toute l'année avec une dizaine de classe.

L'année COVID a permis la mise en place de moyens désynchronisés, notamment des PADLETs, qui permettent de travailler à distance avec les enseignants et les enfants sur les thèmes de l'environnement.

- Sur **le Pays de Martigues**, trois agents en régie assurent les interventions en milieu scolaire. Le bilan des interventions est de : 101 classes élémentaires pour 228 ½ journées de sensibilisation. Les thèmes privilégiés sont Natura 2000, des classes mer et cinéma. A noter que le site de Saint-Blaise naturel et archéologique est un point incontournable de l'EEDD sur ce territoire.
- **La ville de Marseille** dispose de particulier en matière d'EEDD car ils impactent également le secteur de la cohésion sociale.

La Ville de Marseille gère cinq structures municipales d'éducation à l'environnement, 3 fermes pédagogiques et 2 relais-nature, qui ont pour mission de faire prendre conscience au plus grand nombre de la richesse, mais aussi de la fragilité de la nature et de la biodiversité. Les fermes pédagogiques et les relais-nature offrent aux enfants un outil grandeur nature et un espace d'expérimentation pour découvrir le monde agricole et ses enjeux (cultures, élevage, production alimentaire) et pour appréhender un certain nombre de concepts concernant l'écologie, la biodiversité, les interactions entre l'homme et son environnement, à travers une approche transdisciplinaire. Elles ont permis l'accueil de **308 classes ont été accueillies sur la dernière année scolaire**. Aux visites « découverte », s'ajoutent les programmes éducatifs réalisés en collaboration entre les enseignants et les animateurs.

En 2022, la Métropole déploie encore, directement ou indirectement de multiples dispositifs, afin de répondre au mieux aux enjeux environnementaux, qui impliquent à la fois une meilleure connaissance et une modification des comportements de la population.

- **Le marché de prestations** : il s'agit de confier à une association le soin de réaliser les actions de sensibilisation sur la base d'un cahier des charges. Le choix des opérations, des thèmes, des classes est assuré par un comité de pilotage qui associe la Métropole, les représentants de l'Education Nationale, les chefs d'établissement. La mise en œuvre est assurée par l'association. Le marché actuel de prestation est acté jusqu'à 2024, mais devra être relancé.
- **Les équipes intégrées**. Il s'agit notamment d'équipes d'animateurs, issues des conseils de territoire. Par ailleurs, les directions opérationnelles métropolitaines, (Mobilité, déchets, énergie, aménagement, environnement) disposent d'animateurs dédiés (ou dont l'une des missions comprend l'EEDD) : les Ambassadeurs du tri (une cinquantaine) pour les déchets, les ambassadeurs de la mobilité, les animateurs de la cohésion sociale pour les Quartiers Prioritaires de la Ville (notamment sur la partie développement durable), les animateurs culturels (Lecture par nature),

les animateurs intervenant sur les problématiques d'aménagement dans le cadre d'opération spécifiques, les animateurs sportifs ...

- **Le soutien aux associations** : les subventions aux associations environnementales intervenant sur l'EEDD permettent à des structures extérieures de réaliser des opérations de sensibilisation soit en direction du public, soit des scolaires dans le cadre de partenariats pris en direct avec les établissements scolaires ou les communes.
- Par ailleurs, en ce qui concerne le territoire particulier de Marseille Provence, une grande partie des interventions en milieu scolaire est le fruit des services de la ville de Marseille. Outre ses équipes d'animateurs, celle-ci met à disposition ou a établi des partenariats avec des structures telles que les fermes pédagogiques.

6.1 Une action pérenne vers le public

Les interventions en milieu scolaire

La Métropole a fait de la sensibilisation des scolaires l'un des vecteurs de sensibilisation important pour accompagner ses politiques publiques. Au total, près de 1000 classes ont été sensibilisées sur l'année scolaire 2021 / 2022, soit près de 25 000 élèves.

Ces animations sont majoritairement sous-traitées à des prestataires spécialisés en éducation environnement et labélisés par la Ministère de l'éducation nationale (notamment les centre Permanent d'initiative à l'environnement).

De nombreuses thématiques sont abordées lors de ces animations : déchets, mer, espaces naturels, énergies, alimentation, ...

Perspectives :

- *Une action d'homogénéisation des actions de sensibilisation aux scolaires par thématiques et par territoire est en cours. Un nouveau programme sera proposé aux écoles à partir de la rentrée scolaire 2024.*

Le grand public

De nombreuses opérations de sensibilisation du grand public ont lieu sur la Métropole. Ces actions sont souvent portées par les directions opérationnelles avec l'aide la plupart du temps de partenaires associatifs (sous la forme de subvention). Quelques animations sont assurées en interne par les ambassadeurs du tri ou par les animateurs environnement (présents sur une dizaine de manifestation dans l'année).

Perspectives :

- *Une démarche de recensement de ces manifestations est en cours d'élaboration*
- *L'éducation à l'environnement et au développement durable est un enjeu majeur pour porter plus efficacement les politiques publiques métropolitaines. Les associations seront ainsi invitées à intégrer les principes des écomanifestations dans l'organisation de leur évènement.*
- *C'est pourquoi en 2023 un travail spécifique sera réalisé pour harmoniser les dispositifs, les mutualiser et les rendre plus performants.*

6.2 Une démarche inédite et fructueuse : Les Fertiles Rencontres

Depuis 2018, la Métropole a engagé une réflexion sur l'évolution et l'adaptation des méthodes pédagogiques à la sensibilisation à l'environnement. Car par-delà l'engagement à produire des actions, des démarches à grande échelle, il importe de s'assurer de leur efficacité.

Or, les habitudes, les comportements et les centres d'intérêt du public pouvant varier très rapidement, il importe de s'adapter en permanence à ces variations. C'est la raison d'être des Fertiles Rencontres.

La réponse métropolitaine à ce problème se traduit par une démarche holistique, qui s'adresse bien sûr aux agents concernés par cette question, mais également à l'ensemble des professionnels du territoire. Les Fertiles Rencontres sont destinées à favoriser à la fois :

- Les échanges, la réflexion entre professionnels de l'EEDD, au travers d'un colloque annuel et de rencontres professionnelles ;
- La montée en compétence, via la formation des agents et des relais, en charge de la pédagogie, mais également celle des prescripteurs ;
- La recherche autour de l'innovation sur les techniques et les outils, notamment au travers des partenariats avec l'Université et les chercheurs publics et privés ;
- La place de la Métropole comme chef de file régional sur l'EEDD.
- Par ailleurs, les Fertiles ont mis en place une démarche particulière de gestion favorisant :
 - La fertilisation croisée, qui permet la mutualisation des savoirs et des savoir-faire pour promouvoir des démarches à moindre coût ;
 - L'utilisation des partenariats, des moyens partagés, la réduction des coûts, afin de pouvoir organiser un maximum d'opération à moindre coût.

700 membres constituent la communauté des Fertiles Rencontres, représentant 300 collectivités et organismes. L'ensemble des partenaires institutionnels impliqués dans l'EEDD fait partie de la communauté : l'Agence Régionale de la Biodiversité et de l'Environnement, le GRAINE PACA, l'Education Nationale, les associations EEDD, les associations environnementales...

En 2022, plus de 600 personnes ont participé aux actions proposées :

- Formation : Escape Game DIAMS Lost in the game - Janvier
- Rando-partage sur les chemins de la Sainte-Victoire - mars
- Journée d'échanges sur les fermes pédagogiques - mai
- Journée d'échanges cohésion sociale – mai
- Formation : Escape Game DIAMS Lost in the game - Juin
- Formation : Nourrir, partager et grandir - juillet
- Forum dehors ! - juillet
- Salon de la ludo-pédagogie "the Learning Game Meeting" - Octobre
- Formation : Escape Game DIAMS Lost in the game - décembre

Perspectives :

- *Rendre plus lisible l'action des fertiles rencontres, notamment en interne au sein de la Métropole Aix-Marseille-Provence*
- *Mettre en valeur et capitaliser autour des outils et des méthodes testées depuis 2018 et en faire bénéficier les agents de la Métropole .*
- *Poursuivre le travail de mise en réseau et renforcer le leadership de la Métropole sur l'Education à l'environnement, secteur en expansion, par l'initiative prise sur les actions et par le développement des outils innovants*

7. La politique sportive

Le développement durable dans le domaine du sport vise à concilier la pratique sportive avec la protection de l'environnement, l'inclusion sociale et le développement économique.

Le sport, en tant que pratique sociale, peut avoir un impact sur l'environnement. L'organisation de grands événements sportifs peut ainsi entraîner une augmentation d'énergie, une production importante de déchets ou encore d'émissions de gaz à effet de serre. C'est pourquoi la métropole incite les organisateurs d'événements, via une charte des éco-manifestations, à adapter les modes d'organisations pour réduire leur impact : « zéro-déchets », utilisation des transports en commun, respect des ressources naturelles et de la biodiversité, minimisation de l'utilisation de matière première, sollicitation de l'économie circulaire et ré emploi...

En mettant en place des mesures respectant les principes de développement durable, les équipements sportifs peuvent contribuer à la protection de l'environnement, à l'éducation des utilisateurs, tout en favorisant une pratique sportive responsable et respectueuse de l'environnement.

Le développement durable dans le sport prend également en compte l'inclusion sociale. Il s'agit de favoriser l'accès au sport pour tous, ce dernier étant reconnu comme un outil efficace pour l'inclusion sociale, la lutte contre les discriminations et la promotion des valeurs telles que le respect, la solidarité et la citoyenneté. Même si aujourd'hui la pratique sportive s'est grandement démocratisée, 64% des Français qui pratiquent au moins une fois par semaine une activité physique, le sport continue d'être une pratique inégalitaire. En effet, le constat au sein des QPV est sans appel : 4% seulement de licenciés marqués par une sous-représentation plus forte des femmes que des hommes. Via un dispositif innovant, le projet de développement des activités sportives, la métropole entend favoriser les initiatives et projets qui incluent la découverte d'autres pratiques sportives que le football (sur représenté au sein des QPV) et utilise le sport comme moyen d'action afin d'aider les jeunes à se remobiliser vers l'emploi. Ce sont plus de 15 000 jeunes qui bénéficient d'actions portées par plus de 30 associations.

A travers son parc d'équipements aquatiques, la métropole développe également une politique sportive du « savoir nager », soit la généralisation de l'apprentissage de la natation, conformément aux directives de l'Etat (cycle obligatoire du primaire : savoir nager à l'entrée en 6^{ème}). Il est à noter que cette action intègre également un principe d'égalité d'accès à la pratique (sexe, origine, niveau social...).

Si l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport a connu des avancées significatives, les écarts demeurent et appellent toujours une mobilisation accrue des acteurs concernés afin de soutenir et d'accompagner des actions concrètes visant à promouvoir la pratique sportive féminine. La médiatisation, la promotion du sport au féminin permettent non seulement d'ancrer la pratique féminine dans les usages, de poser la question d'une représentation paritaire, mais aussi de l'égalité et de la mixité femmes-hommes de certaines épreuves. Elles contribuent également au développement de la pratique en incitant les femmes, jeunes ou moins jeunes, à débiter ou à reprendre une activité physique. Dans ce cadre, la métropole soutient également des grands événements qui contribuent à la promotion de l'égalité femme / homme, comme par exemple pour les nouvelles disciplines olympiques (Break, 3x3...) qui sont par essence égalitaires (tenue de compétitions féminines et masculines obligatoires); et de la pratique féminine (Femina Hand Cup de Plan-de-Cuques; course La Marseillaise des Femmes).

Enfin, le développement économique est un élément clé du développement durable dans le sport. En créant des opportunités économiques durables liées au sport, que ce soit à travers le tourisme, la création d'emplois ou encore le développement de formations liées au sport. En 2019, selon la CCI de Marseille, ce secteur représentait plus de 10 000 emplois et 1,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires générés par l'ensemble des structures sur le territoire métropolitain.

Le développement durable dans le sport consiste ainsi à prendre en compte les aspects environnementaux, sociaux et économique pour assurer une pratique sportive responsable et accessible à tous. Cela nécessite des actions concrètes à différents niveaux, de l'organisation d'événements sportifs jusqu'à la mobilisation des pratiquants et des acteurs du sport.

Perspectives :

La métropole souhaite également réduire l'impact environnemental de ses infrastructures tout en promouvant des pratiques responsables :

- *Economies d'énergie par l'installation de systèmes d'éclairage économes (LED), de capteurs de mouvement, et plus particulièrement au sein des 17 piscines avec la pose de variateurs sur les moteurs des pompes des piscines pour moduler la puissance électrique, programmations de la modulation d'apport d'air neuf en fonction des fréquentations, automatisation des vannes, utilisation de produits écoresponsables (par ex poudre de verre filtrante permettant de réduire de moitié le nombre de lavage des filtres)*
- *Gestion de l'eau : par l'installation de dispositif de réduction de la consommation d'eau, sensibilisation des utilisateurs à l'économie d'eau*



- *Tri et recyclage des déchets : mise en place de poubelles de tri sélectif dans les équipements sportifs, sensibilisation au tri...*

8. La lutte contre les discriminations et l'exclusion

Poursuivre la mise en place du conventionnement en faveur du handicap

En 2022, le taux a atteint 7,51% soit + 0,79 point par rapport à 2021. 2nde année du respect de l'obligation d'emploi.

De plus, des modules de formation proposés se sont poursuivis en 2022 pour accompagner les managers, les acheteurs, les recruteurs à la thématique de l'inclusion.

Sous format de webinaire de deux heures, ils couvraient les questions du :

- handicap au travail, de quoi parle-t-on ?
- La politique handicap métropolitaine

Ces modules initialement destinés aux managers ont été élargis à tout public pour infuser une acculturation partagée. Il faut cependant noter que la mobilisation de la chaîne managériale est compliquée même par l'adaptation des formats aux contraintes des managers à dégager du temps de formation. Ainsi ce sont 224 agents sur 27 sessions qui ont été formés.

Des tables rondes ont également été organisées pour échanger avec les partenaires sociaux siégeant au Comité Social Territorial et à la Formation Spécialisée du Comité.

La Métropole a également initié un programme spécifique dans le cadre de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH) en novembre 2022 en organisant des ateliers et conférences sur le Handicap.

2 séances sur la sensibilisation par l'art, 5 groupes Escape Games, 121 agents découvrant le handicap visuel par la mise à disposition de casques de réalité virtuelle, 2 ateliers interactif sur la déficience visuelle et la production d'un flyer sur les maladies invalidantes.

Le temps fort du DuoDay a également été reconduit. Ce dispositif est mis en place sur une journée permettant à une personne en situation de handicap, en recherche d'emploi, en reconversion professionnelle ou en études, de partager le quotidien d'un collaborateur de la Métropole.

Au total, ce sont 11 DuoDays qui ont pu être concrétisés sur 22 offres déposées sur la plateforme.

La Métropole a également été la 1^{ère} à signer une charte avec l'association cancer@work à l'occasion de cette SEEPH 2022.

En adhérant à cette association, la Métropole entend mettre en avant des actions concrètes en faveur de l'inclusion et du maintien dans l'emploi des personnes touchées par la maladie dans une ambition de créer un environnement favorable aux personnes touchées, par l'évolution des savoirs et représentations liées aux cancers et maladies chroniques en milieu professionnel et partager des pratiques managériales respectueuses du principe de non-discrimination.....

Perspectives :

- *Reconduire le conventionnement FIPHFP en obtenant une dotation financière aussi importante que lors de la 1^{ère} convention. Elle visera d'aller plus loin au regard de l'évaluation de la convention 2020-2023 sur les axes Recours au secteur adapté, Recrutement, Maintien dans l'emploi et Communication-Sensibilisation-Formation en y intégrant un axe sur l'accessibilité numérique et l'innovation.*
- *Lancer un baromètre maladie et travail et créer la fonction d'ambassadeurs AQVT.*
- *Poursuite des initiatives dans le cadre de la semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH) en novembre et un nouveau DUODAY Métropolitain.*

IV- La Métropole nature

Marquée par la double volonté de s'inscrire dans une dynamique associant largement l'ensemble des acteurs concernés - institutionnels ou non - et d'en faire une des composantes du projet de territoire, La Métropole s'engage dans des actions qui se caractérisent par la nécessité de préserver un capital nature et paysager unique.

Avec près de trois quart d'espaces naturels et de terres cultivables, des paysages emblématiques dotés d'une richesse faunistique et floristique, le territoire métropolitain possède des atouts exceptionnels à valoriser et à protéger. La forte péri-urbanité de ces massifs très anthropisés est un facteur extrêmement important de risque d'incendie induit et subi. Des enjeux majeurs en termes de préservation du patrimoine naturel et écologique, d'économie et d'emploi dans la filière bois, de paysages et d'espaces à forte vocation sociale caractérisent ainsi les actions à engager

Le changement climatique et ses conséquences multiples, la sur-fréquentation des sites, le tourisme de masse, l'étalement urbain sont autant de pressions, dont il faut tenir compte pour préserver à tout prix ces espaces uniques.

Par-delà l'agrément du cadre de vie et la respiration qu'offrent ces espaces, la faune et la flore qu'ils abritent, la captation du carbone qu'ils génèrent, c'est tout un éco système indispensable à notre vie qu'il convient de protéger mais également d'exploiter.

C'est pourquoi Il est indispensable de trouver le bon équilibre entre le développement urbain, les pratiques touristiques, l'exploitation durable de ces ressources naturelles et leur préservation.

1. La protection et la valorisation du patrimoine naturel

La Métropole dispose de la compétence "valorisation du patrimoine naturel et du paysage", ce qui comprend à la fois les espaces naturels et la forêt. Le territoire bénéficie de nombreux sites protégés parmi lesquels :

- 4 parcs naturels régionaux : Alpilles, Camargue, Luberon, Sainte-Baume ;
- 1 Grand Site de France : Concors-Sainte-Victoire ;
- 1 parc national des Calanques, seul parc à la fois terrestre, marin et périurbain d'Europe ;
- 20 sites inscrits au réseau européen Natura 2000 en raison de la richesse de leur biodiversité
- Des réserves naturelles nationales et régionales, des milieux concernés par des arrêtés préfectoraux de protection du biotope mais aussi près de 8 000 ha de terrains protégés par le Conservatoire du littoral...

Tous ces espaces bénéficient à différents niveaux de mesure de protection, liés à la préservation du foncier et de la biodiversité. Ils sont gérés par des organismes spécifiques qui associent l'ensemble des acteurs, afin de garantir au mieux le respect des sites concernés.

Les gestionnaires de milieu réalisent des plans d'action, qui sont soutenus par la Métropole, soit directement, soit par le fait de financements.

1.1 Les espaces naturels préservés

Une Métropole qui aide à agir

Le territoire métropolitain compte cinq parcs naturels de valeur environnementale exceptionnelle, avec lesquels la Métropole gère des partenariats divers. Elle a notamment renouvelé des contrats de développement pluriannuels avec deux parcs. Ces contrats permettent à la Métropole de cofinancer certaines actions structurantes portées par ces structures.

Le territoire métropolitain compte cinq parcs naturels de valeur environnementale exceptionnelle, avec lesquels la Métropole gère des partenariats divers. Elle a notamment renouvelé des contrats de développement pluriannuels avec deux parcs naturels régionaux. Ces contrats permettent à la Métropole de cofinancer certaines actions structurantes portées par ces structures.

Parc Naturel Régional des Alpilles

Le Contrat de développement, signé pour la période 2021-2023, soutient à hauteur de 240 000 euros de subvention pour les 3 années, un programme d'actions évalué à 770 000 euros.

Concernant l'année 2022, le soutien à la deuxième année du programme (201 000 euros, dont 10 550 euros en investissement) s'élève à 45 550 euros, dont 10 550 euros en investissement.

Les actions 2022 soutenues en dépenses de **fonctionnement** concernent :

Biodiversité : étude de suivi des chiroptères (*chauves-souris*) dans un domaine privé, afin de mieux connaître le fonctionnement de la population et de faire des préconisations dans le cadre de l'aménagement de site.

Paysage : reconduction de l'OPP confiée à un photographe et animation dans les écoles sur le géocaching de l'OPP ; montage d'une exposition itinérante ; lien avec les chantiers du *Plan de paysage métropolitain*.

Changement climatique & transition énergétique : complément de l'étude déployée dans les communes du PETR du pays d'Arles, pour les communes métropolitaines *Eyguières, Lamanon* et *Sénas* - étude de faisabilité d'ombrières et de toits Photovoltaïques sur la propriété publique, *optimisation des surfaces artificialisées pour le développement des énergies renouvelables*.

Communication & tourisme : mise en place d'une stratégie de communication digitale, premier vecteur de communication du Parc, auprès des entreprises, organismes publics et privés, visiteurs, habitants et des communes.

Procédure de révision de la charte de parc : "**Quelles Alpilles en 2035?**" : *élaboration du projet de territoire, prestations, animation, concertation, communication*.

Accueil et fréquentation en espace naturel : aménagement du belvédère forestier de Notre-Dame du Château à Saint-Etienne-du-Grès.

Aménagement & urbanisme : adaptation des espaces publics et des formes urbaines au changement climatique ; complété avec AMI et reductible annuellement. Structuration et mise en place d'une cellule d'accompagnement de type pôle de compétences, pour les projets sur le bâti en milieu urbain et agricole, animation et observation des dynamiques foncières ; étape de transition afin d'améliorer le dispositif en place vers les objectifs de la charte de parc révisée qui sera en vigueur à compter de 2023.

Fréquentation : redéfinition opérationnelle du schéma de gestion de la fréquentation des espaces naturels : évaluation de l'outil OFEN - Observatoire de la fréquentation des espaces naturels, pertinence et propositions d'amélioration ; création d'outils numériques permettant des passerelles entre les différentes plateformes des partenaires pour améliorer le pilotage des flux et le partage d'informations.

Parc Naturel Régional de la Sainte Baume

Le contrat de développement, signé pour la période 2021-2023, soutiendra à hauteur de 220 000 euros de subvention pour les 3 années, un programme d'actions évalué à 1 070 000 euros.

Concernant l'année 2022, le soutien à la deuxième année du programme (326 319 euros) s'élève à 67 200 euros en fonctionnement.

Les actions thématiques soutenues concernent :

Protéger le socle agricole, naturel et paysager : Accompagnement des communes et acteurs pour les avis sur les documents d'urbanisme et projets d'aménagements, mise en place de la charte signalétique & l'intégration paysagère des entrées de ville ; initier des permanences de conseils en paysage et en architecture auprès des habitants ; élaborer un diagnostic et une typologie des extensions pavillonnaires de moindre qualité.

Promouvoir une agriculture multifonctionnelle et valoriser les services sociétaux : mise en œuvre d'actions pour la préservation de la ressource en eau stratégique - accompagnement des communes pour leur projets eaux pluviales - et mise en place du dispositif de suivi des *masses d'eau souterraines* ; lutte contre les espèces envahissantes : problématique de *la datura* - commune de Saint-Zacharie.

Accompagnement des communes dans la maîtrise de leur éclairage public : conseil aux collectivités et habitants, urbanisme, aménagement du territoire.

Créer une destination touristique durable « Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume » : promotion de la destination "Sainte-Baume" et point d'accueil PNR.

Coordonner une gestion maîtrisée des sports de nature : Maitrise de la circulation motorisée ; Ecogardes 2022 (Garde régionale forestière).

Biodiversité : inventaire des coléoptères saproxyliques dans les peuplements forestiers.

Une Métropole impliquée dans la gestion des espaces naturels

Le réseau "Natura 2000"

Le réseau écologique européen Natura 2000 recouvre 26% du territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Parmi les acteurs impliqués, la Métropole est la structure porteuse de ses sites, à ce titre elle assure l'animation et la mise en œuvre des DOCUMENTS d'OBJECTIFS (DOCOB). Chaque site Natura 2000 est encadré par une instance de gouvernance, le Comité de pilotage et un plan d'actions, le DOCOB. Les missions s'articulent autour de l'accompagnement technique et administratif des propriétaires pour réaliser des opérations en faveur des espèces et des habitats naturels rares et menacés, l'amélioration des connaissances et leur état de conservation, la sensibilisation, la communication et la veille environnementale.

Les sites Natura 2000 sous la responsabilité de la Métropole Aix-Marseille-Provence sont :

- Chaîne de l'Etoile et Massif du Garlaban
- Chaîne de la Nerthe – Falaise de Niolon
- Etangs entre Istres et Fos
- Montagne Sainte-Victoire
- Plateau de l'Arbois
- Garrigues de Lançon et Chaines alentours

Pour agir la Métropole conventionne pour des durées de 3 ans avec l'Etat et L'Europe, ce qui représentent environ 560 000 euros sur 3 ans.

La Métropole a ainsi contribué avec le pilotage de plusieurs études et inventaires d'amélioration des connaissances et des états de conservation de la faune, la flore et les habitats naturels. En 2022, il s'agit de :

- Chiroptères :
 - Inventaire des cavités favorables au chiroptères sur la Chaîne de l'Etoile et le Massif du Garlaban, (GCP, 2022)
 - Etude de caractérisation d'un gîte à chiroptères sur la commune d'Ensuès-la-Redonne (GCP, 2022),
- Entomofaune : Etat de conservation de l'entomofaune sur le Plateau de l'Arbois (ENTOMIA & ASELLIA, 2022)
- Avifaune :

- Inventaires des Passereaux méditerranéens sur le “Plateau de l’Arbois” et les “Garrigues de Lançon et chaîne alentours” (LPO, 2022),
- Etude de la population de la Pie-grièche méridionale sur les Garrigues de Lançon (LPO, 2022)
- Cartographie du domaine vital de l’Aigle de Bonelli présent sur le massif de l’Etoile (CEN PACA)
- Suivi de la reproduction des Circaètes Jean-le-blanc sur les Garrigues de Lançon (CEN PACA, 2022)
- Actualisation des cartographies des habitats naturels sur le “Plateau de l’Arbois” (ECO-MED) et “Garrigues de Lançon et Chaîne alentours” (BIODIV)

Ces études permettent d’actualiser les enjeux sur les sites Natura 2000 qui doivent être impérativement pris en compte dans le cadre du régime des évaluations des incidences et la veille environnementale.

Ces études ont également une visée opérationnelle, elles facilitent la mobilisation des acteurs en faveur de la mise en œuvre de mesures de gestion et/ou conservation (Contrat Natura 2000, Charte, etc.).

En 2022, cela s’est traduit par :

- Contrat Natura 2000 pour la mise en tranquillité de la Baume-Sourne en faveur des chauves-souris par la commune d’Allauch,
- Contrat Natura 2000 “Lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes” sur les berges de l’étang du Pourra par la Métropole Aix-Marseille-Provence, gestionnaire du site,
- Concertation auprès des communes concernées par l’extension de la ZPS Falaise de Niolon suite à l’argumentaire scientifique mené en 2021.

Perspectives :

- *Poursuite de l’animation territoriale pour la mise en œuvre de Contrat Natura 2000 (gestion des milieux ouverts, protection de gîtes à chiroptères, etc.),*
- *Réalisation d’études et inventaires scientifiques (Outarde canepetière pour la mobilisation de pratique agricoles favorables, Caractérisation des cavités favorables aux chauve-souris, Pie-grièche méridionale,*
- *Animation et mise en œuvre du projet agro-environnemental et climatiques de la Métropole (PAEC 2023-2027) en partenariat avec le CERPAM afin de soutenir les agriculteurs qui adaptent leur pratique agricole au regard des enjeux de préservation de la biodiversité*
- *Etude de faisabilité pour la mise en tranquillité du gîte à chauve-souris sur Ensues-la-Redonne,*
- *Poursuivre l’animation territoriale en faveur de la création et/ou l’extension des ZPS (Falaise de Niolon et Etoile-Garlaban)*
- *Mise à jour de plusieurs Documents d’objectifs (DOCOB)*
- Pour ce faire la Métropole dispose de conventions triennales financières et technique avec l’Etat et L’Europe, ce qui représentant environ 560 000 euros sur 3 ans.

Le Grand Site de France Concors Sainte-Victoire

La métropole est gestionnaire du Grand Site de France Concors Sainte-Victoire depuis le 1^{er} janvier 2017. Le Grand Site de France couvre un périmètre de 50 000 ha à cheval sur les départements du Var et des Bouches du Rhône. Sainte-Victoire a obtenu sa première labellisation Grand Site de France en 2004, renouvelée en 2011 puis en 2019. Pour l’obtention du label, le Grand Site Concors Sainte-Victoire a répondu aux attentes du ministère de la Transition Ecologique : un site en bon état de conservation écologique et patrimonial, un accueil du public de qualité, une équipe dédiée et une gouvernance adaptée. Les missions, pérennes, s’articulent autour de trois axes : la gestion des massifs forestiers pour la prévention des incendies ; la mise en valeur et la protection du patrimoine paysager, naturel et culturel ; l’accueil des publics et le développement local durable. Le Grand Site met en œuvre un projet de territoire de gestion intégrée de ces espaces naturels remarquables reconnus internationalement et qui font l’objet d’une forte fréquentation de 1 500 000 visiteurs annuels. Cet ensemble paysager est fortement protégé par deux sites classés et deux sites Natura 2000.

Réalisations et projets

Surveillance du grand Site Concors Sainte-Victoire : Les gardes nature du Grand Site réalisent des patrouilles de la mi-mars à la mi-novembre tous les week-end, jours fériés et en période estivale tous les jours. Le grand site gère aussi 1 maison d'accueil du public à Vauvenargue et un kiosque d'information au Barrage de Bimont du 1^{er} avril à la fin des vacances de la Toussaint. 9 agents permanents, 1 vacataire patrouille et 10 GRF gardes régionaux forestiers financés à 80% par la Région. 326 patrouilles auront été réalisées. Pendant la période estivale, près de 600 personnes accueillies à la maison du Grand Site de Vauvenargues et le double au barrage de Bimont à Saint-Marc-Jaumegarde.

Préservation des massifs Sainte-Victoire, Concors et Bèdes-Vautubière contre le risque incendie de forêt: Du 1^{er} juin au 26 octobre 2022 : 12 départs de feux dans le périmètre du grand site avec des surfaces brûlées très réduites grâce à l'action conjuguée du SDIS, du département, des CCF communaux. En 2022, 240 170 € ont été investis par la Métropole pour l'entretien des citernes, barrières, pistes DFCI et travaux forestiers sur les communes du Tholonet, Beaurecueil et Saint-Marc-Jaumegarde, notamment pour le traitement des poudrières, zones d'interfaces forêt/habitats.

Biodiversité : Connaissance : le grand site réalise chaque année 13 suivis scientifiques en régie en lien avec le Document d'objectif Natura 2000 ou les Plans Nationaux d'Actions pour la conservation et la restauration des espèces les plus menacées : stations botaniques patrimoniales, rapaces (Bonelli, hibou Grand Duc, Chevêche d'Athéna...), pie grièche méridionale, rhopalocères patrimoniaux, chiroptère ...). En 2022, lancement de deux études qui ont vocation à se poursuivre en 2023 : inventaires des couples nicheurs du Circaète Jean le Blanc et des populations du Criquet hérisson.

Projet Agro-environnemental et climatique : Depuis 2015, le Grand Site Concors Sainte-Victoire, animateur des sites Natura 2000, est également animateur du Projet Agro-Environnemental et Climatique sur son territoire. En 2022, candidature retenue à l'appel à projet PAEC du Ministère de l'Agriculture et à l'appel à projet animation pour 2023. 20 mesures sont ouvertes sur le territoire et concernent le pastoralisme, l'arboriculture et la viticulture sur 3 thématiques : Eau, DFCI et Biodiversité.

Aménagement accueil du public/paysage/patrimoine :

Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) « Grand Site Concors Sainte-Victoire » et « Paysages » du PLUI pays d'Aix : Le label Grand Site de France renouvelé en 2019, prévoit dans son projet de territoire mesure 12E34 d'intégrer les ambitions du Grand Site Concors Sainte-Victoire dans les documents d'urbanisme afin de promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité permettant une protection des paysages caractéristiques du territoire. Entre 2016 et 2019, deux études paysagères ont été réalisées par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement des Bouches du Rhône (CAUE13), à la demande des Élus du grand site, et portées sur les piémonts sud Sainte-Victoire et nord Concors. Les Élus du grand site ont souhaité la traduction réglementaire de ces recommandations dans le futur PLUi du Pays d'Aix. Le grand site a travaillé avec le service métropolitain dédié et l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix sur la préparation d'une OAP sectorielle sur les 50 000 ha du territoire labellisé. Celle-ci reprend les opérations à court, moyen et long terme issues des mesures du projet de territoire Label, autour de 3 orientations : tendre vers une cohérence territoriale en matière d'urbanisme et d'architecture, renforcer la protection, la restauration et la gestion durable des qualités paysagères et environnementales, organiser, gérer, maîtriser intelligemment la fréquentation. A partir de ce travail, une deuxième OAP 'paysage' est en cours d'élaboration à l'échelle du PLUi du pays d'Aix.

Projet de réhabilitation de l'aire d'accueil de Bimont et réalisation d'un pavillon d'information. Avec plus de 260 000 visiteurs par an, Bimont constitue la principale porte d'entrée du massif de Sainte-Victoire, et à ce titre, a nécessité la mise en place d'une stratégie de gestion globale dont les enjeux portent sur la gestion de la fréquentation (sensibilisation du public aux richesses et à la fragilité du site, information sur les potentialités de l'ensemble du territoire) et la sécurité (risques incendie et relatifs à l'évolution en milieu naturel). Etude de maîtrise d'œuvre en cours pour la réhabilitation du parking de 300 places ; la réalisation d'un bâtiment en remplacement du kiosque d'accueil du public de 19m²,

qui intégrera un espace d'exposition de 60 m² et un espace d'accueil et de vente ; la requalification paysagère de l'esplanade.

Gestion de la fréquentation : Suivi de l'observatoire de la fréquentation et actualisation de l'étude de fréquentation. En 2021, en partenariat avec la Direction de la Forêt et des Espaces Naturels du Département des Bouches-du-Rhône, la Métropole Aix Marseille Provence a lancé l'étude d'actualisation de l'observatoire de la fréquentation. Cette actualisation des données de fréquentation porte sur la montagne Sainte-Victoire mais aussi sur le massif du concors. 1,55 millions de visiteurs annuels sur le Grand Site de France Concors Sainte-Victoire. En l'espace de 30 ans, la fréquentation a quasiment doublé. Sainte-Victoire reste la destination phare avec 1,3 million de visiteurs annuels. Le massif du Concors en compte environ 250 000, bien que la multiplicité des points d'accès en complique l'estimation. Les parkings de Bimont et Aurigon, avec respectivement 260 000 et 195 000 visiteurs annuels, en constituent toujours les principales portes d'entrées. La grande majorité des visiteurs sont des locaux (77%) avec une légère prédominance des 56-65 ans.

Sensibilisation à l'environnement : programme métropolitain Apprendre pour agir avec l'Education nationale et le CPIE. 15 classes sur une formule unique sensibilisation et découverte comprenant 2 demi-journées en classe et 1 sortie forêt de proximité. Participation à la formation internationale du Réseau des Grands Sites de France avec accueil du coordinateur de la réserve de Chouf au Liban. Implication dans les manifestations nationales 'Fête de la Nature', et 'Jour de la Nuit', et dans le "rallye des vigneron" ou la 'fête du Loubatas' locaux...

Le projet de labélisation Grand Site de France a été validé par le ministère de la Transition Ecologique pour la période 2019-2025 et constitue la feuille de route pour les actions de préservation et de gestion du Grand Site de FRANCE.

La gestion du « site les étangs de Saint Blaise et la forêt de Castillon »

La métropole a mis en place un dispositif de protection de cet ensemble naturel et archéologique remarquable avec l'état, la région, le département et les communes en raison du contexte de pressions foncières et d'aménagements. La métropole est gestionnaire du site archéologique de Saint-Blaise, de la Réserve Naturelle Régionale du Pourra, des terrains du conservatoire du littoral, du domaine du Mas de l'Hôpital (80ha de propriété métropolitaine) et du site Natura 2000 « les étangs entre Istres et Fos ». La métropole a mis en place une gouvernance spécifique associant l'état, les communes, la région, le département, l'ONF, le conservatoire du littoral ... Le site « les étangs de Saint Blaise et la forêt de Castillon » est situé dans un territoire très industrialisé de plus de 160 000 habitants qui accueille plus de 350 000 visiteurs par an.

Réalisations et projets

Aménagement et mise en valeur du site archéologique de Saint-Blaise : Les travaux d'aménagement et de mise en valeur du site archéologique de Saint-Blaise ont démarré en mars 2021. Ce site archéologique fouillé à partir de 1935 est un des sites les plus importants et les plus remarquables de la région PACA. Sur ce site les visiteurs peuvent découvrir plusieurs périodes d'occupation : médiévale, tardo-antique et gauloise. Il est principalement connu pour son occupation gauloise et son rempart en grand appareil du 2^{ème} s. av. J.-C. selon les méthodes de construction grecque. Les travaux consistent notamment à réaliser un pavillon d'accueil de 220 m², dans lequel sera exposé une partie des collections archéologiques du site à ce jour jamais exposées, requalifier le parking, réaménager le site pour l'accueil du public. Le site archéologique est aussi la porte nord de cet espace naturel de près de 1000 ha et une partie de l'exposition sera consacré aux milieux naturels et à la biodiversité. Le périmètre de gestion du site archéologique a été étendu en passant de 5.5 hectares à 12 hectares pour incorporer les tombes rupestres du V^{ème} s. ap. J.-C. - plus de 300 tombes rupestres unique en Région PACA - et les bergeries contemporaines,

Depuis son ouverture au public en 2012 le site accueille environ 12 000 visiteurs par an, dont plus de 9 000 visiteurs proviennent du département des Bouches du Rhône et 35 classes par an.

La gestion de la RNR du Pourra :

- Gestion hydraulique de l'étang du Pourra : L'objectif du projet est de redonner un fonctionnement naturel à l'étang avec remplissage par les eaux de pluie et assec total ou partiel en période estivale. Au regard de la sécheresse depuis 2 ans, la métropole a développé un projet pour rétablir en période hivernal l'apport d'eau par le canal de Rassuen. Travaux de réhabilitation de la canalisation réalisés à l'hiver 2022-2023 et mise en service pour l'automne 2023.
- Suite à l'incendie d'août 2020, la métropole a réalisé des travaux de restauration des terrains incendiés sur 80 ha qui se sont achevés en 2022.
- Inventaires scientifiques, suivis écologiques et gestion des milieux naturels : En 2022, les inventaires réalisés concernent les Reptiles, les Orthoptères (Entomia), suivi Papillon Diane (régie) Oiseaux nicheurs (régie) et baguage des oiseaux paludicoles (Benjamin Vollot)
- Mission de surveillance de la RNR : Mise en place de patrouilles en horaires décalés avec présence en soirée et développement d'un partenariat avec l'OFB (Office Français pour la Biodiversité).
- Médiation et communication : 35 classes accueillis sur le site de la Réserve Naturelle.

L'arrêté de protection de biotope de la plaine de Bonnieu

La Métropole assure la gestion de cet espace remarquable de 7 ha pour sa flore exceptionnelle.

- Projet de contentions des véhicules motorisés par l'implantation d'une barrière de 300 ml pour préserver les habitats et la flore exceptionnelle de ce site.
- Opération de Suppression des espèces exotiques envahissantes : partenariat avec l'association des chasseurs, le CIQ des Laurons, les élus de Martigues pour l'éradication des stations de luzerne arborescente et de Yuka.

1.2 La connaissance des milieux : l'Atlas métropolitain de la biodiversité, vers une stratégie de préservation

En décembre 2018, la Métropole s'est engagée, avec le soutien financier de l'Office Français de la Biodiversité, dans la réalisation d'un Atlas métropolitain de la biodiversité continentale.

Il a pour objectif de répondre aux principaux enjeux :

- Limiter l'artificialisation des sols et la consommation des espaces naturels et agricoles ;
- Permettre l'adaptation au changement climatique ;
- Pérenniser et développer la protection des espaces naturels et des espèces ;
- Favoriser le développement des solutions « fondées sur la nature » ;
- La mise en œuvre procède d'un travail de co-construction avec les élus et l'ensemble des acteurs socio-économiques.

Un outil opérationnel au service de la Collectivité

Initié en tant que démarche volontaire, ce document est aujourd'hui considéré comme un document de référence sur la biodiversité continentale sur Aix-Marseille-Provence, y compris au-delà du territoire.

L'objectif de ce projet était à la fois de disposer d'une évaluation de l'état de la connaissance de la faune, la flore et les habitats naturels de distinguer les enjeux de conservation mais également de diffuser une connaissance scientifique au plus grand nombre. Enfin, il s'agissait d'apporter des éléments de réflexion et d'aide à la décision pour les politiques publiques et notamment pour les projets d'aménagement et de développement de l'espace.

L'atlas donne en partage une même vision de la biodiversité et des espaces naturels.

Il apporte aujourd'hui une connaissance précieuse sur la faune et la flore, (5 801 espèces connues, dont 436 protégées et 258 menacées de disparition), parmi lesquelles 10% présentent un enjeu de conservatoire prioritaire. |

En 2022, l'Atlas métropolitain de la biodiversité a été complété par un volet portant sur les habitats naturels (150 types différents dont 26 qualifiés à enjeu d'intérêt prioritaire pour le territoire.

La valorisation de la démarche s'est traduite par la publication d'une série des Cahiers de l'Atlas :

- **#1 « Une Métropole nature vulnérable »**, met en lumière la diversité et la richesse du patrimoine naturel du territoire et ce, tout en soulignant sa vulnérabilité au regard des pressions qui pèsent sur sa conservation ;
- **#2 « Portrait de la biodiversité continentale »**, dresse un diagnostic de la faune et de la flore du territoire. À l'échelle métropolitaine, près de 2 millions de données d'observations issues des bases SILENE-PACA et Faune-PACA ont été exploitées. Cet inventaire révèle la présence de 5 801 espèces connues, dont 436 protégées et 258 menacées de disparition ;
- **#3 « Portraits communaux de la biodiversité »** propose un zoom sur les principales caractéristiques de la biodiversité de chacune des 92 communes de la métropole. Chaque ville, chaque village dispose ainsi de fiches détaillées sur les espèces animales et végétales les mieux représentées sur son territoire. Ces portraits communaux offrent également une description des milieux naturels d'intérêt écologique, ainsi que la carte d'identité de quelques espèces remarquables.

L'année 2022 a été consacrée à l'élaboration du 4ème numéro dont l'impression et la diffusion est prévue pour 2023 "La faune, la flore et les habitats naturels à enjeu de conservation".

La Métropole affine ainsi sa stratégie d'actions en matière de préservation et de valorisation du patrimoine naturel déclinée selon trois orientations prioritaires :

- Intégrer les enjeux écologiques dans tous les projets, plans, programmes portés par la Métropole afin d'éviter ou de réduire leurs éventuelles incidences sur les milieux naturels ;
- Identifier et programmer la désignation des espaces naturels remarquables
- Accompagner les projets territoriaux tenant compte de la biodiversité ou en faveur de celle-ci

Préserver les trames écologiques

Par-delà les sites protégés, le territoire compte de nombreux espaces naturels, y compris en milieu urbains et péri-urbains, qui abritent une biodiversité non négligeable. Leur conservation passe notamment par la mise en protection des espaces naturels remarquables (réservoirs de biodiversité), et également par la conservation ou la restauration des liaisons écologiques (corridors).

C'est le principe des Trames Vertes et Bleues, qui favorisent le déplacement des espèces végétales (via les envols de graines et les échanges de pollen) et animales.

A partir de la modélisation cartographique des continuités écologiques réalisée par la Métropole entre 2020 et 2021, plusieurs démarches en découlent :

- Contribution aux documents de planification (SCOT et PLUi) : l'année 2022 a été marquée par des ateliers de travail et de réflexion autour de la TVB du SCOT,
- Démarche Trame noire [§ Métropole de la transition],
- Etude de description et de qualification des 7 secteurs à enjeux de continuités écologiques identifiés comme corridors biologiques fragilisés

Perspectives :

- *Etude pré-opérationnelle de restauration de continuité écologique sur un secteur prioritaire (à définir) qui comprendra un diagnostic écologique avec la caractérisation d'un état de référence (état souhaité après la restauration), d'un plan d'action et de la mise en place d'indicateurs biologiques de suivi pour l'évaluation des mesures choisies.*
- *Analyse fine de l'impact de la pollution lumineuse sur la biodiversité lucifuge (chauve-souris et amphibiens) afin de déployer des actions de restauration de continuités écologiques nocturnes, d'adaptation de l'éclairage nocturne.*
- *Un Plan de protection et de restauration des sites naturels dégradés et des corridors écologiques est également à l'étude (recherche de financement, structuration de la stratégie de mise en œuvre, etc.).*

Favoriser la création d'aires naturelles protégées

La Métropole porte l'ambition de doubler la surface d'espaces naturels protégée en passant de 5% à 10% à l'horizon 2030. Pour ce faire elle a initié la réflexion autour d'un Plan de protection de la biodiversité afin de trouver un juste équilibre entre protection, valorisation et gestion" de l'espace.

Perspectives :

Lancement du Plan de protection de la biodiversité avec la recherche de financement, l'analyse des secteurs à plus forts enjeux de patrimonialité, la création des outils pour favoriser l'émergence des opportunités locales et accompagner les porteurs de projets à la création d'aires naturelles protégées. La mise en œuvre du Plan de protection s'appuiera sur quatre sites démonstrateurs.

Ingénierie d'accompagnement aux communes

Les projets communaux en faveur de la biodiversité se multiplient sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence (Agenda 21, ABC, TEN, cf. ANNEXE 1). L'évolution des compétences communales et la proximité avec les citoyens dont elles jouissent leur confèrent un rôle important dans le développement d'actions de préservation du patrimoine naturel. Cependant, de nombreuses communes sont encore au stade des intentions et s'interrogent sur leur concrétisation et la manière d'y parvenir.

La Métropole a ainsi développé une véritable stratégie de déclinaison de l'Atlas métropolitain de la biodiversité envers les communes reposant sur le principe de complémentarité des échelons métropolitain et communaux. Elle a déployé un dispositif d'accompagnement efficace dans l'émergence et la mise en œuvre de projet local de biodiversité.

Il se structure autour de la Charte de déclinaison de l'Atlas métropolitain de la biodiversité envers les communes et de divers moyens méthodologique, technique et relationnel.

Votée au Conseil Métropolitain de décembre 2021, la Charte de déclinaison a permis d'acter la stratégie d'ingénierie développée auprès des communes.

La Métropole anime et un réseau " Atlas métropolitain de la biodiversité : Réseau des communes engagées". En décembre 2021, un atelier à destination d'un groupe restreint de communes a fait l'objet de son installation et depuis sont organisés deux ateliers par an. Il est à noter la participation de 25 communes et de plusieurs partenaires techniques CEN PACA, LPO PACA, ARBE Sud-PACA, OFB., etc.

La Métropole a créé une boîte à outils "AMB" au service des communes pour les accompagner dans leur projet local de biodiversité et l'émergence d'ABC

Aujourd'hui 15 communes sont lauréates de l'appel à projets ABC et de nouvelles souhaitent s'engager.

Perspectives :

- *S'appuyer sur la Direction de la coopération communale*
- *Favoriser l'émergence de projet d'ABC sur le territoire de la Métropole à raison de cinq par an.*
- *Poursuivre l'accompagnement des communes engagées*
- *Développer la boîte à outils "AMB"*
- *Rechercher des financements pour pérenniser cette mission*

Partager et coopérer au sein de la collectivité

L'Atlas métropolitain de la biodiversité a permis l'installation et l'animation d'un comité de coopération interne. Réuni à deux reprises il a vocation à permettre aux services et directions opérationnelles de la Métropole de saisir des enjeux de préservation de la biodiversité.

Il a permis d'initier des expérimentations inter-services afin de créer des outils et des méthodologies. L'année 2022 a été l'occasion de tenir la 1ère édition de la **Semaine de la nature** organisée dans le cadre de l'évènement national "Fête de la Nature". Elle était destinée aux agents de la Métropole pour répondre à une meilleure culture de la biodiversité dans l'exercice de leur fonction et également en tant que citoyen.

Perspectives :

Développer le partage et la coopération avec les services de la Métropole et déployer les 1ères expérimentations menées qui portent sur :

- *Méthodologie d'exploitation et de valorisation des données de l'AMB,*
- *La mise en service de l'outil numérique à la maille afin de caractériser les enjeux de connaissances et de patrimonialité de la biodiversité continentale (SIGM@)*
- *L'identification de sites favorables à la mise en œuvre de mesures de compensations*

L'Atlas métropolitain de la biodiversité marine

La façade littorale et marine du territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence caractérisée par 255 km et la 1ère lagune d'Europe accueille un patrimoine naturel marin remarquable. A la suite du volet continental, la Métropole souhaite s'engager davantage en ce sens, il paraissait donc cohérent de s'intéresser au milieu marin.

La préfiguration de l'atlas métropolitain de la biodiversité marine a été lancée début 2022.

A ce jour, ont été réalisés :

- Le lancement du projet de l'atlas marin (définition des objectifs, échanges avec scientifiques et acteurs locaux de l'environnement marin)
- Un état des lieux des sources de connaissance de la biodiversité marine du territoire (rapport de synthèse, rapport cartographique, document de centralisation des métadonnées)

Perspectives :

- *La réalisation du portrait de la biodiversité marine du territoire et l'élaboration d'un diagnostic préliminaire sur les enjeux de conservation du milieu marin (richesse spécifique et identification et la hiérarchisation des biocénoses à fort enjeux de conservation)*
- *La réflexion et la mise en place de plans d'action relatifs à la préservation et gestion des zones identifiées*
- *L'accompagnement du service Ports de plaisance au déploiement du dispositif "Ports propres actifs en biodiversité"*

La préservation des sols : réflexion pour un "Plan Sols Vivants" métropolitain (PSV)

Protéger, restaurer et valoriser durablement les sols constitue donc le défi urgent des politiques publiques et de notre Métropole Aix-Marseille Provence en particulier. Sur la base d'une revue bibliographique en science du sol, produite en décembre 2022, et à l'instar du plan climat ou du plan de paysage, ce plan propose une prise en compte globalisée de la conservation et de la restauration des sols métropolitains. En effet, les sols se raréfient et sont pourtant essentiels pour toutes les activités humaines et pour le maintien des écosystèmes. Les services économiques, écologiques et sociologiques qu'ils rendent justifient pleinement leur prise en compte dans un plan global, que ce soit sous l'angle de la qualité agronomique, de la restauration écologique ou de la désimperméabilisation des sols dégradés, ou du maintien de la biodiversité et des fonctionnalités écologiques.

Au regard de l'importance des sols et de leur raréfaction, le **Plan "Sols Vivants"** de la métropole propose d'éclairer les décisions concernant l'usage des sols, d'une part grâce à une acquisition active de nouvelles données en complément des données déjà disponibles, et d'autre part grâce à des actions fortes dans la conservation et la restauration de cet écosystème si particulier, actions prises à la lumière des données acquises.

Dans le détail, le **PSV** ambitionne de :

- Marquer la volonté forte de la Métropole d'ancrer la préservation des sols dans son schéma de développement et d'aménagement de l'espace ;
- Acquérir les connaissances scientifiques nécessaires par la mise à jour de la carte d'aptitude des sols (**Pédocarte 2.0**), l'organisation à Marseille d'un congrès international sur les sols méditerranéens (**InCoMe Soils**), le conseil d'experts de l'ASTRÉE et par des mesures de sols sur le terrain). Ces connaissances permettront de mieux éclairer les décisions de la métropole en termes de planification urbaine, d'aménagement et d'usage des sols ;
- Produire des outils méthodologiques tels qu'un "**Atlas des sols à enjeux**" (issu d'une classification fonctionnelle des sols métropolitains) et une **trame brune métropolitaine** (sur la base de la TVBN existante) permettant d'optimiser les choix de planification urbaine et mettre en adéquation les potentialités des sols avec leur usage ;

- Permettre une intégration des sols à enjeux (qualité, potentialités, pression foncière, résilience, projets d'aménagement) dans les documents réglementaires comme le SCOT et les PLUi ;
- Aider à la mise en place de mesures de restaurations des fonctionnalités des sols grâce notamment à des opérations de (i) restauration "**RestauraSol**" (sols agricoles, forestiers ou urbains), (ii) de **désimperméabilisation** (sols urbains) sur des sites pilotes (dont ceux du plan de paysage), ou encore (iii) par un programme de restauration (programme "**Bancaou**") des terrasses de culture connues pour être des ouvrages de rétention des terres à but agricole qui sont largement répandues sur notre territoire et qui ont subi la reconquête forestière ;
- A l'instar de la "Bourse Carbone", aider à la mise en place de mesures de compensations au moyen d'une Bourse "**Sol-Carbone-Biodiversité**" dont les contours sont encore à dessiner.

Le Paysage : élaboration du Plan paysage métropolitain

Le plan de paysage a permis de développer un outil pour un aménagement harmonieux et équilibré d'un territoire métropolitain, unique en matière de situations urbaines, naturelles et agricoles, L'orientation initiale retenue a été de travailler sur les espaces d'interfaces (écotones), transitions entre deux ou plusieurs types de paysages : urbains, économiques et industriels, agricoles, naturels et aquatiques

En 2021, le plan de paysage présenté par la Métropole a été lauréat de l'Appel à projet « Plan de paysage » porté par le Ministère de la Transition écologique, permettant une labellisation de la démarche et une participation financière de l'État

Le plan de paysage a été réalisé en trois phases :

- 1 - 2020-2021 Diagnostic : cette étape a permis d'identifier et de cartographier les différents types de paysages, leurs modalités d'interfaces et les enjeux associés.
- 2 - 2021-2022 Définition des Objectifs de qualité paysagères (OQP) : Ces grandes orientations, organisées suivant quatre axes (préservation des massifs et des reliefs ; espaces de l'eau ; conservation des plaines agricoles ; amélioration des trames paysagères inter et intra-urbaines) ont permis d'inscrire les principes du plan de paysage dans les prescriptions et préconisations du scot métropolitain, en cours d'élaboration.
- 3 - 2022-2023 : Déclinaison des OQP dans une série de fiches pratiques. Tests d'application sur six secteurs de démonstration. Élaboration d'une stratégie de mise en œuvre.

Le plan de paysage a été financé sur la période 2020-2023, pour un montant global de 249 870 € (TTC), dont 30 000 € de financement de l'État.

Perspectives :

- *Constitution d'un atelier permanent du paysage.*
- *Contributions aux documents de planification (PLUi en cours d'élaboration ou de révision)*
- *Contributions aux programmes d'aménagement sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine ou communale.*
- *Poursuite des projets sur les six secteurs de démonstration du plan de paysage.*
- *Appel à candidature auprès des communes souhaitant s'engager dans un projet de paysage.*
- *Réalisation de plan de paysage complémentaires ou d'approfondissement : transition énergétique, adaptation littorale, agriculture, ressource en eau, etc.*

1.3 La préservation et la valorisation forestière

De par son caractère périurbain, de sa fréquentation (plus de 6 millions de visiteurs par an) et du changement climatique, la forêt métropolitaine est soumise à des pressions croissantes qui la mettent en danger. Le faible niveau de gestion des forêts métropolitaines actuellement constaté aboutit à des espaces forestiers touffus, fragilisés, souvent fermés, peu diversifiés, à la biodiversité limitée et propices aux attaques phytosanitaires. Ces conditions défavorables entraînent :

- Une diminution des espèces, voire une extinction de certaines essences forestières ;
- Une mortalité plus importante dans les peuplements forestiers ;

- Une régénération difficile ;
- Une sensibilité plus forte aux maladies, parasites et ravageurs ;
- Un stress hydrique (demande en eau des végétaux qui dépasse les ressources disponibles dans les sols).

Pourtant, la forêt métropolitaine, qui comme toutes les forêts assure trois fonctions essentielles (environnementale, économique et sociale), joue un rôle primordial dans l'atténuation du changement climatique par les nombreux services écosystémiques qu'elle rend : production d'oxygène généré par l'évapo-transpiration des végétaux, captation et séquestration du CO2 dans les végétaux nécessaire pour leur croissance ainsi que dans les sols, stabilisation du sol par le système racinaire, filtration des eaux de pluie, atténuation des événements extrêmes tels que gel, vent, tempête, canicule...

Au-delà de la mise en danger des espaces forestiers liée au changement climatique, à l'urbanisation résultant d'un aménagement qui ne tient pas compte des spécificités forestières du territoire et de la sur-fréquentation des forêts métropolitaines, ces espaces fragiles sont soumis au risque incendie. En effet, malgré les actions de prévention et de valorisation engagées par la Métropole, les massifs forestiers sont de plus en plus vulnérables face à ce risque en raison d'un cumul de facteurs aggravants : augmentation des températures, longues périodes de sécheresse, accumulation de la biomasse, déshydratation de la végétation aggravée par des vents violents et surtout, urbanisation en cœur de massif ou en interfaces aux abords des zones forestières autrefois agricoles.

Les prévisions climatiques annoncées laissent craindre une aggravation de ces phénomènes et la possibilité que le territoire métropolitain puisse connaître très prochainement de grands incendies, appelés incendies hors normes, tels que l'ont connu la Grèce, le Portugal, l'Espagne ou plus proche de notre territoire le Massif des Maures qui a eu à déplorer l'an dernier de lourdes pertes y compris des vies humaines.

Ces dernières années, plusieurs départs de feux se sont déjà révélés catastrophiques pour la nature et pour la population. C'est notamment le cas de l'incendie du 10 août 2016, parti de Rognac, qui a détruit 2665 ha et touché 117 bâtiments, pour la plupart des habitations mais également des hangars et un lycée. Plus près encore toujours sur le territoire métropolitain, l'incendie du 4 août 2020 de Martigues qui a détruit 935 ha et touché 72 bâtiments dont 27 habitations totalement détruites, 2 campings entièrement dévastés et des populations à évacuer par la mer et à héberger.

L'actualité des incendies de l'été 2022, qu'il s'agisse de l'incendie dans le Massif de la Montagnette qui a détruit plus de 1500 hectares, ou des feux extrêmes qui ont sévit durant plusieurs semaines en Gironde et qui ont ravagé plus de 20000 hectares, rappelle à quel point l'heure est grave pour l'environnement et pour les populations. Ce fléau touche également d'autres régions françaises non habituées aux incendies de forêt qui ont dû faire face en 2022 à de nombreux incendies (forêt de Brocéliande en Bretagne ou encore incendie dans le Jura, en Alsace et en Savoie).

Les conséquences environnementales et économiques de ces catastrophes sont immenses même si la plupart du temps temporaires : modification des paysages, disparition de la ressource bois exploitable, traumatisme des habitants.

Pour tenter de limiter l'impact du dérèglement climatique, la Métropole a développé une double stratégie : multiplier les actions afin d'entretenir et de valoriser ses espaces forestiers.

La prévention

La Métropole est maître d'ouvrage pour réaliser toutes les études et travaux nécessaires à la Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI) : mise en place de barrières à l'entrée des massifs, de citernes et réservoirs d'eau, création et entretien de pistes, débroussaillage, coupes d'éclaircie... Elle compte 19 massifs forestiers. Chacun de ces massifs dispose d'un Plan de Massif pour la Protection de la Forêt Contre les Incendies (PMPCFI) qui permet de planifier sur une période de 10 ans les travaux à réaliser. Ces aménagements sont effectués pour prévenir, autant que possible, la survenance et les conséquences des incendies et pour faciliter l'intervention des services de lutte lors d'un feu de forêt. La stratégie relative aux travaux à réaliser se fait de manière concertée avec les acteurs du territoire : communes, SDIS, DDTM, DREAL, ONF, sécurité civile, réserves communales, CCF...

In fine, pour les 175 124 ha d'espaces forestiers, 205 000 ha sont couverts par les PMPFCI (65% soit près de 2/3 de la surface de la Métropole APM). Ce chiffre s'explique par le fait que les Plans de massifs intègrent également les petites vallées agricoles, les garrigues, les falaises, les forêts habitées...

En 2022, quatre millions d'euros ont été investis en travaux divers :

- 600 ha d'éclaircies et de débroussaillage réalisés dans des zones de zones forestières sensibles aux feux (traitements des poudrières - interfaces forêt/habitat ou forêt/voie de circulation, créations de cloisonnements intra-massif, bandes débroussaillées de sécurité) ;
- 100 km de pistes entretenues ;
- 35 citernes nouvellement implantées ou remises en état opérationnel ;
- Environ 40 barrières entretenues.

Les Plans de Massifs sont établis pour une durée de 10 ans. Au terme de cette période, il est nécessaire de procéder à leur réactualisation toujours en concertation avec les acteurs du territoire. En collaboration avec le service Valorisations Forestières, la réactualisation de certains massifs a permis d'intégrer les résultats du travail mené par la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône dans le cadre du Contrat de Coopération signé en décembre 2019 et qui concerne la remise en culture des friches agricoles d'intérêt DFCI et le développement du pastoralisme en forêt. Le travail mené par la Chambre d'agriculture concerne :

- La poursuite de l'animation sur les massifs de Garlaban, Ouest Sainte Baume, Sud Régagnas (engagée par l'ex-communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne avant la création de la Métropole) et des massifs Chaines des Côtes Trévaresse et Côte Bleue ;
- La poursuite de l'étude sur les massifs de Pont de Rhaud et des Roques pour une durée de 14 mois (jusqu'au 03/06/2022) ;
- La mise en animation des massifs de Pont de Rhaud et des Roques à compter du 04/06/2022
- Le démarrage des études sur les massifs des Etangs et Sulauze à compter du 04/06/2022 pour une période de 18 mois ;
- La poursuite de l'animation du site agroforestier de la Font de Mai à Aubagne.
Depuis 2019, 6 massifs forestiers ont bénéficié de ce travail. Près de 4000 ha de friches ont été repérées et caractérisées. A ce jour, une dizaine de projets de revalorisation par le pastoralisme sont en cours, occupant une surface de près de 20 hectares.

De même, la restauration des terrains incendiés (RTI) est prise en compte pour éviter l'érosion des sols, les affaissements de terrains, pour permettre la reprise de la végétation, pour restaurer le paysage aux abords des lieux fréquentés et pour mettre en sécurité certains secteurs (proximité des voies d'accès et des zones de fréquentation). En 2022, des travaux de restauration des terrains incendiés ont été menés dans les massifs les Etangs, de la Côte Bleu, du Régagnas, et de l'Arbois.

En 2022, on dénombre 472 incendies de forêt dans les Bouches-du-Rhône qui ont détruit 1830 hectares d'espaces forestiers, dont 394 incendies sur le seul territoire métropolitain qui ont détruit 165,68 hectares (*source : base de données Prométhée – Chiffres feux de forêt 2022*).

En 2023, l'action de la Métropole va se poursuivre avec la mise en œuvre des plans de massif, les actions de prévention se concentreront sur :

- Limiter les départs de feux : traitement des poudrières (interfaces forêt-habitat ou forêt-routes) par des éclaircies et de débroussaillage ;
- Équiper la forêt : création et entretien des pistes et des réservoirs d'eau nécessaires aux moyens de secours ;
- Limiter la propagation des feux dans le massif : sylvopastoralisme, remise en culture des friches, bandes débroussaillées de sécurité le long des pistes, coupures de combustible.

Les différentes valorisations possibles

La forêt, au-delà de son rôle essentiel en faveur de l'environnement, est également une source de développement économique et social. Sa valorisation, qui contribue à sa préservation, nécessite de travailler notamment sur les filières et pour cela, des partenariats s'imposent.

- L'étude "Gisement" bois a permis de faire un état des lieux sur l'exploitation potentielle de la forêt avec des préconisations pour consolider la filière ;
- En déclinaison de cette étude, un marché pour réaliser des "portraits forestiers communaux" a été lancé fin 2021. Ces portraits proposent un zoom sur les principales caractéristiques des espaces forestiers de chacune des 92 communes de la métropole. Chaque ville, chaque village dispose ainsi de fiches détaillées sur les espaces forestiers de son territoire. Ces portraits communaux offrent également les perspectives de valorisations du potentiel bois exploitable de chaque commune. Ces ouvrages ont été remis aux maires présents lors du séminaire forestier qui s'est tenu en décembre 2022 et envoyés à ceux qui n'ont pu être présents lors de cette manifestation ;
- Concernant la résorption des points noirs identifiés dans le schéma de dessertes forestières, sur 309 points identifiés, 260 propositions de solutions ont été faites et seront intégrées aux travaux de DFCI à réaliser.

Un inventaire des projets de construction, rénovation, extension et aménagements urbains dans les communes et services métropolitains a été réalisé en 2021 : l'objectif était d'identifier les projets portés par ces organismes publics qui pourraient intégrer du bois local, pin d'Alep de préférence. 70 communes ont pu être contactées, une trentaine s'est montrée intéressée et une centaine de projets a pu être identifiée ; un recrutement à venir au sein de la mission Valorisations Forestières permettra de poursuivre ce travail afin de relancer les porteurs de projets, identifier de nouveaux projets et accompagner les maîtres d'ouvrages dans la mobilisation de la ressource et la réalisation de leurs projets.

- Une convention avec Les Compagnons du Tour de France a été signée en 2021 pour la réalisation de prototypes en pin d'Alep. L'objectif : utiliser le savoir-faire de cette institution pour proposer une vitrine de mobiliers urbains réalisés à partir de cette essence de bois, qui peuple majoritairement les forêts métropolitaines. Ce partenariat permet à la fois de valoriser l'association et lui ouvrir des perspectives de débouchés, tout en favorisant l'usage du pin d'Alep, désormais normé pour être utilisé dans la construction ; ainsi, dans le cadre de ce partenariat, différents ouvrages ont pu être réalisés et livrés courant 2023 Cf. Plus bas)
- Un soutien à l'implantation d'une scierie et d'un pôle bois sur le territoire de Gardanne Meyreuil a été accordé, suite à la restructuration de ce site industriel liée à la fermeture de la tranche charbon, l'objectif est de favoriser en circuit court, une activité de transformation du bois dans un lieu (un « village ») dédié aux métiers du bois, implanter une unité de R&D sur la chimie du bois et implanter un centre de formation lié aux métiers du bois niveau ingénieur ;
- Un travail sur le projet Hynovera a été mené en partenariat avec la direction de l'Economie, projet pour l'instant abandonné car sensible ;
- Une convention avec l'association Forêt Modèle de Provence a été signée sur la 2ème phase des travaux menés sur la valorisation du pin d'Alep en huile essentielle : un autre débouché à exploiter, une autre forme de valorisation des espaces forestiers ;
- A été renouvelé le contrat de coopération conclu avec la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône en faveur de la reconquête des friches agricoles d'intérêt DFCI et le développement du pastoralisme en forêt cf. Détail plus haut dans la partie "prévention"
- Les adhésions à 6 associations partenaires ont été renouvelées ;
- Une convention a été signée avec l'Association Forêt Méditerranéenne sur un programme de travail qui concerne l'agro sylvo-pastoralisme.

En parallèle, un travail interne à la Métropole a été réalisé sur des schémas directeurs (SCOT, urbanisme, économie et environnement) pour permettre une meilleure prise en compte et intégration de la forêt, sa protection et sa valorisation.

Perspectives :

Sur les Valorisations Forestières :

- *Poursuite du travail d'inventaire des projets pouvant intégrer du bois local auprès des communes :*
- *Relance des communes qui n'ont pas répondu à la première sollicitation,*

- *Accompagnement des communes et services métropolitains dans la mobilisation de la ressource locale et l'accès aux entreprises en collaboration avec l'association des communes forestières des Bouches-du-Rhône et l'interprofession FIBOIS SUD,*
- *Préparation d'un séminaire forestier avec l'ensemble des maires des 92 communes dans une commune exemplaire,*
- *Suivi des projets de construction en pin d'Alep : Tennis club de Coudoux, maison d'accueil du domaine des Marres à Simiane*
- *Visite de chantiers privés en pin d'Alep*
- *Participation à différentes rencontres, séminaires*
- *Suivi des réalisations d'ouvrages en pin d'Alep par les Compagnons du Tour de France (auvent toit 4 pentes, buvette/cabane de santonnier, tables de picnic, bancs, jardinières, portes documents)*
- *Renouvellement des adhésions aux associations partenaires ;*
- *Renouvellement du soutien financier apporté à l'interprofession FIBOIS Sud et l'association des Communes Forestières pour l'animation en faveur du pin d'Alep auprès des communes ayant des projets pouvant intégrer cette essence de bois ; signature de 2 conventions ;*
- *Poursuite du travail entrepris avec le CRIGE PACA sur le schéma de dessertes forestières ;*
- *Soutien financier à l'association « cité de l'agriculture » pour la construction d'un bâtiment en pin d'Alep ;*
- *Soutien financier à l'association Forêt modèle de Provence pour la poursuite d'une étude sur la valorisation du pin d'Alep en huile essentielle et en hydrolat*

2. La protection des zones humides, la Gestion des Milieux Aquatiques et la Protection contre les Inondations (GEMAPI)

2.1 Organisation de la compétence GEMAPI

Stabilisation de la compétence

Les conclusions des travaux de la démarche SOCLE (2019-2021), permettant d'élaborer le schéma définitif d'organisation de l'exercice de la compétence GEMAPI sur l'ensemble du territoire métropolitain, ont été approuvées par la Métropole le 4 juin 2021, mises en œuvre courant 2022 pour être arrêtées définitivement en septembre 2022. Elles reposent autour du scénario suivant :

- La conservation de la compétence GEMAPI, à l'échelle de la Métropole Aix-Marseille-Provence, au sein d'une direction dédiée et clairement identifiée, en charge en particulier de la vision globale, de la mise en œuvre d'une partie des actions, et de la répartition du montant de la taxe GEMAPI.
- La cohérence hydrographique de la compétence GEMAPI supposant de prendre en compte les bassins versants dont le milieu récepteur des cours d'eau est, d'une part, l'Étang de Berre (l'Arc, la Cadière et la Touloubre ainsi que les Bassins Orphelins de Berre et l'Ouest de Berre) ; et d'autre part, les bassins versants dont le milieu récepteur des cours d'eau est la Méditerranée (l'Huveaune, les Aygalades ainsi que l'ensemble des bassins versants Orphelins côtiers).
- La possibilité des structures existantes telles que le SABA (Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc) et le SMBVH (Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune), à étendre leur périmètre géographique ainsi que leur labellisation EPAGE déjà existante, ce qui a été effectif par arrêté préfectoral au 15 septembre 2022.

Sur le nord du territoire, le SMAVD a poursuivi depuis 2018 ses activités à savoir son rôle de concessionnaire du DPF de la Durance notamment la lutte contre les inondations au sein du Val Durance. Le SMAVD exerce ainsi par délégation de l'item 5° de la compétence GEMAPI par

représentation-substitution des 11 communes métropolitaines. Le SMAVD exerce également des missions de mandat de maîtrise d'ouvrage de cette compétence (quasi régie) pour la Métropole. Comme évoqué plus avant, Les statuts du SMAVD ont été modifiés en 2019 afin d'être étendus à l'ensemble de la compétence GEMAPI. En tant que gestionnaire du DPF, le SMAVD porte l'ensemble des actions GEMA sur la Durance sur l'ensemble du territoire Métropolitain.

Une convention de délégation de compétence avec le SMAVD a été signée en 2019 afin de lui déléguer certaines missions de la compétence GEMAPI sur l'axe Durance. A partir de 2022, deux nouvelles conventions de délégation sont entrées en vigueur pour permettre la prise en main, par le SMAVD, des enjeux GEMAPI sur l'Eze et sur les affluents rive gauche de la Durance situés sur le territoire de la Métropole. Le SMAVD devrait ainsi être gestionnaire, pour le compte de la Métropole, de la Durance et de ses affluents y compris l'Eze.

Depuis 2019 déjà, mais dans à l'appui d'une nouvelle convention depuis 2022, les statuts des EPAGE HuCA et MENELIK ainsi que le SMAVD les maintiennent compétents pour réaliser les missions suivantes, par voie de délégation de compétence :

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° L'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

A l'appui des études stratégiques qu'ils mènent, les EPAGE et EPTB s'attachent à proposer la réalisation d'aménagements répondant aux objectifs suivants, concertés avec la Métropole, dans les limites des moyens financiers qui lui sont attribués.

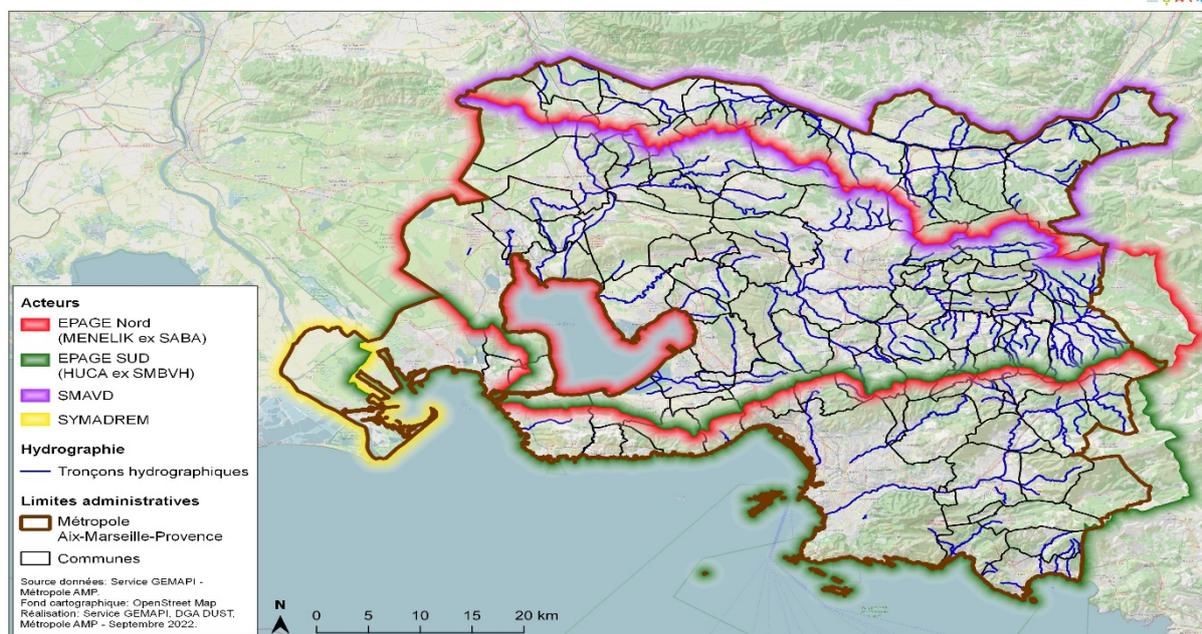
Ces objectifs sont déclinés dans une feuille de route pluriannuelle approuvée par chacune des parties.

Ils visent le portage de :

- Projet de restauration/renaturation des milieux aquatiques (cours d'eau, zones humides...), d'amélioration de leurs fonctionnalités hydro géo morphologiques et écologiques, de restauration de la continuité écologique et sédimentaire, études trames (verte, bleue, turquoise) ;
- Projet de création, rétablissement ou optimisation de zones d'expansion de crues,
- Projet de reconquête de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau ;
- Projet de réduction de l'aléa inondation (y compris relatifs à la submersion marine, au trait de côte).

La Métropole délègue en conséquence en partie sa compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) aux EPAGEs et à l'EPTB SMAVD à l'échelle de leurs périmètres et conformément à leurs statuts :

- Engager toutes les études requises pour la réalisation des aménagements nécessaires à l'atteinte des objectifs visés plus avant, à partir de la phase d'avant-projet, y compris les études règlementaires. Elaborer, proposer à la Métropole, et mettre en œuvre les stratégies, schémas, plans et programmes,
- Exécuter tous les travaux, conduire les démarches administratives et démarches foncières préalables et les suivis post-travaux,
- S'assurer des montages financiers,
- Gérer les systèmes d'endiguement (SE) ou aménagements hydrauliques (AH) autorisés sur le périmètre délégué, dans le cadre d'une convention spécifique. Cette gestion prévoit en particulier la surveillance, la rédaction des dossiers règlementaires, l'entretien, la gestion foncière, l'exécution de tous les travaux et les suivis post-travaux,
- Gérer ou exploiter les ouvrages ou installations relevant des compétences déléguées,
- Réaliser toutes les actions de suivi, concertation, communication, sensibilisation et de conseils aux maîtrises d'ouvrages locales ou métropolitaines dont les interventions présentent un lien direct ou indirect sur les missions de la délégation.



Territoires d'intervention des établissements publics participant à la gouvernance GEMAPI sur le territoire métropolitain.

Sur le territoire métropolitain, si l'ensemble des démarches administratives permettant au SMAVD d'exercer la compétence GEMAPI sur le Val Durance, ses affluents rive gauche ou encore l'Eze ont été approuvé en 2021, les EPAGE HuCA et MENELIK ont vu leurs statuts arrêtés et leur qualité d'EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux) labellisé uniquement en septembre 2022. C'est donc uniquement à partir de l'automne qu'ils ont pu intervenir sur l'entièreté de leur territoire.

Pour rappel : Le SYMADREM assume l'exercice de la compétence GEMAPI des items 1, 2, 5 et 8 par représentation-substitution de la Commune de Port Saint Louis pour le compte de la Métropole Aix Marseille Provence.

Ce transfert de la compétence GEMAPI au profit du SYMADREM sur son territoire d'intervention métropolitain, c'est-à-dire sur la Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône, a été acté par délibération en décembre 2019 : DEA 032-8016/19/CM - Approbation du transfert de compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) au profit du Syndicat Mixte Interrégional d'Aménagement des Dignes du Delta du Rhône et de la Mer (SYMADREM) sur son territoire d'intervention.

Les dispositifs financiers : PAPI, contrats rivières et métropolitain

Contrat métropolitain

Il s'agit d'un Contrat signé entre la Métropole et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour une gestion intégrée et durable du Grand et Petit Cycle de l'eau défini sur l'exercice 2021 à 2023 qui intègre notamment 46 actions portées par la GEMAPI. Il s'agit notamment :

- De faire de la question de l'eau et des milieux aquatiques une véritable composante du cadre et de la qualité de vie, du patrimoine.
- De faire de la question des risques d'inondation une composante des choix d'implantation des infrastructures et des habitations.

Les objectifs techniques s'inscrivent comme suit :

- Programmer des actions sur les cours d'eau/lagunes non couverts par des contrats de milieux : Touloubre, Cadière, Aygalades, Etang de Bolmon ;
- Restaurer la continuité écologique sur les bassins de la Touloubre et de la Cadière ;
- Réaliser des schémas directeurs du bon fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau : Touloubre, Cadière, Aygalades ;

- Lancer un Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides sur l'ensemble du territoire de la Métropole ;
- Mettre en œuvre et déployer des actions de désimperméabilisation avec l'ensemble des porteurs de projets internes à la Métropole ou en délégation de maîtrise d'ouvrage ;
- Définir une stratégie de communication et de sensibilisation sur le territoire de la Métropole.

Contrats portés par les Structures de bassins

- Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) pour MENELIK, lequel décline les orientations et les dispositions du Sdage, en tenant compte des spécificités du territoire. A noter que le SGAE Arc est en cours de révision.
- Contrats de Rivière pour HuCA et le SMAVD, avec 4 enjeux :
 - La qualité des eaux,
 - La qualité des milieux naturels aquatiques et la prévention des inondations,
 - L'état des ressources en eau,
 - La gestion locale concertée et la valorisation du bassin versant.
- Programmes d'action de prévention des inondations (PAPI) pour HuCA, MENELIK et SMAVD. Les actions des PAPI visent à répondre aux axes stratégiques suivants :
 - A : Améliorer la gestion des inondations fréquentes (premiers débordements, ruissellement)
 - B : Renforcer l'acculturation des populations au risque inondation ;
 - C : Harmoniser et développer les systèmes de surveillance, tout en assurant la coordination de gestion de crise ;
 - D : Aménager durablement et en « transversalité GEMAPI » le lit mineur et le lit majeur des rivières ;
 - E : Réduire la vulnérabilité des enjeux existants en zone inondable ;
 - F : Promouvoir la gestion concertée et coordonnée entre les acteurs du risque inondation.
- Zoom : programme d'études préalables (PEP) sur le Bassin versant de la Touloubre pensé en 2022, devant être réalisé sur les deux prochaines années (2023/2025) à partir de son agrément, contribuera à l'émergence d'un futur PAPI sur l'ensemble du territoire de MENELIK.
- Zoom : SYMADREM porte un diagnostic préalable à l'élaboration d'une stratégie littorale de gestion intégrée du trait de côte et de protection contre la submersion marine dans le grand delta du Rhône. Cette stratégie est un préalable à la définition d'un PAPI Littoral.
- Zoom : le Contrat de Rivière Huveaune et que le PAPI Huveaune-Aygalades, porté par HuCA, ont vocation à être étendu à l'ensemble du territoire de l'EPAGE HuCA.

Entretien des cours

Elaboration de Programmes Pluriannuels de Gestion et d'Entretien (PPGE)

L'exercice de la compétence GEMAPI par la Métropole nécessite qu'elle définisse, par l'intermédiaire des établissements publics compétents et sur l'ensemble de son territoire, des programmes pluriannuels d'interventions en matière d'entretien de cours d'eau uniquement pour des motifs d'intérêt général (DIG) ou d'urgence. Aussi, le GEMAPIEN, à l'appui d'arrêté préfectoraux de DIG, est habilité à se substituer à un propriétaire privé, qui reste toutefois responsable et tenu à ses obligations (d'entretien régulier des cours d'eau, de servitude d'écoulement, ...). Il intervient pour entreprendre des études, des travaux ou des actions d'animation dans le cadre de procédures réglementaires (DIG, IOTA) sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Si en 2019 uniquement 25 % à 30 % du territoire était couvert par un PPGE, désormais la quasi-totalité du territoire en seront dotés en 2023. (Hors SMAVD)

La désimperméabilisation des sols

Objectif : Identification d'un potentiel de désimperméabilisation de 150 ha sur le territoire métropolitain à 2024. Cet objectif a été défini lors de l'élaboration du PCAEM et sera confirmé et renforcé à l'issue d'une étude de définition du potentiel de désimperméabilisation métropolitain

La mise en place de la compétence GEMAPI, à l'échelle de la Métropole, est une opportunité de disposer d'une politique d'aménagement du territoire cohérente avec les enjeux de l'eau au sens large, et notamment d'intégrer les risques inondation liés aux ruissellements. L'objectif est de concilier développement urbain, prévention des inondations et préservation des milieux aquatiques remarquables.

L'imperméabilisation des sols engendre de nombreuses conséquences négatives : saturation et débordement des systèmes d'assainissement, moindre alimentation des nappes souterraines, augmentation des volumes ruisselés et aggravation des inondations, aggravation des îlots de chaleur en ville.

Le SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) du bassin Rhône- Méditerranée), au travers de sa disposition 5A-04, promeut la construction de villes plus perméables par évitement de l'imperméabilisation des sols, dans un contexte climatique méditerranéen spécifique.

Ainsi, la Métropole s'est engagée dans une démarche de « limitation de l'imperméabilisation des sols », à travers sa participation à un « Atelier des Territoires » en 2018 (laboratoire de travail entre collectivités, initié par l'Etat et ses services déconcentrés, l'Agence de l'Eau, la DREAL, la DDTM qui vise à faciliter l'émergence d'une stratégie de territoire dans la construction d'un projet autour d'une vision commune).

Le concept de désimperméabilisation consiste, d'une part à remplacer des surfaces imperméables par des surfaces plus perméables et, d'autre part, à promouvoir la gestion des eaux pluviales à la « source » : en déconnectant le réseau pluvial on préserve les milieux récepteurs et on diminue la saturation des réseaux pluviaux, voire unitaires.

Si l'année 2021 avait permis :

- D'identifier les projets permettant le développement d'une démarche de déconnexion pluviale ou gestion pluviale zéro tuyau et de désimperméabilisation, en lien avec le réseau hydrographique
- D'organiser des Ateliers Pluviaux/GEMAPI.

La volonté de favoriser une ville perméable a été clairement exprimée en 2022 en :

- S'appuyant sur un accord cadre Accord cadre Mono attributaire intégrant l'assistance d'un BE pour analyser les opportunités de déconnexion pluviale / désimperméabilisation au sein des projets métropolitains. Une quinzaine de projets réalisés et engagés à fin 2022.
- Lançant une étude du « Diagnostic du potentiel de désimperméabilisation sur le territoire de la Métropole » pour un montant de 150.000 € TTC, comprenant un inventaire et une cartographie des potentialités et établissement d'une feuille de route 2022-2026 ; cette feuille de route permettra à chaque commune, de fixer son ambition dans la Fiche Action Désimperméabilisation du Plan Climat Métropolitain (PCAEM). Il s'agit de mener une approche :
 - Par le « haut » : dans les documents de Planification urbaine SCOT PLUI, instruction des dossiers d'aménagement
 - Par le « bas » : dans l'accompagnement et la Gestion technique opérationnelle des projets (prise en compte des enjeux hydrauliques et pluviaux dans les projets d'aménagement)

Projets visant la restauration des continuités écologiques et hydromorphologiques

La présente synthèse exprime séparément les actions engagées sur la « restauration de la continuité écologique et hydromorphologiques » et sur la « prévention contre les inondations » dans une approche thématique. Cependant, il paraît important de préciser qu'une approche par grands projets auraient été aussi intéressante car il existe une véritable synergie entre la prévention des inondations et la restauration du site considéré. Le projet Heckel ci-dessous en est un exemple significatif.

Les grands projets

Les études menées ces dernières années ou encore la prise en compte des enjeux GEMAPI localement conduisent le service GEMAPI et les établissements partenaires à engager en différents points du territoire des actions conciliant restauration des milieux et protection contre les inondations. Pour obtenir le soutien des partenaires financiers (Agence de l'eau, Département, Région, Etat), ces mesures ont été majoritairement rassemblées au sein de contrats de milieux ou de PAPI.

A noter que l'esprit de mise en œuvre de la Gemapi et plus globalement de la gestion intégrée par bassin versant est bien de concilier qualité des milieux aquatiques et prévention des inondations, aussi tout projet est conçu de façon à répondre autant que possible à ces différents volets en synergie. Les quelques exemples ci-dessous démontrent de la mobilisation du service :

Projet Heckel (Marseille) – MO EPAGE HuCa - Montant total : 6 800 000 € dont Subventions : 3 400 000 € (50%) Dont 1,5 M€ pour la Métropole avec 1,2 M€ de GEMAPI

De la sorte en 2022, les travaux de **phase 1 sur le secteur Heckel à Marseille**, portés par l'HuCA, ont été engagés. Les objectifs de cet ambitieux projet sont sur ce volet restauration des continuités écologiques et hydromorphologiques :

- La restauration écologique des berges et du lit de l'Huveaune sur un kilomètre, ainsi que des espaces connexes, par la renaturation de la ripisylve et d'une zone humide ; restaurer la continuité écologique sur le secteur
- L'amélioration du cadre de vie par la valorisation de la qualité paysagère du site par la réalisation d'aménagements associés (plateforme d'observation, zones de détente, pas japonais pour traverser l'Huveaune, etc.).

Ce projet répond également de façon ambitieuse à la réduction du risque inondation en supprimant les débordements jusqu'à une crue décennale.

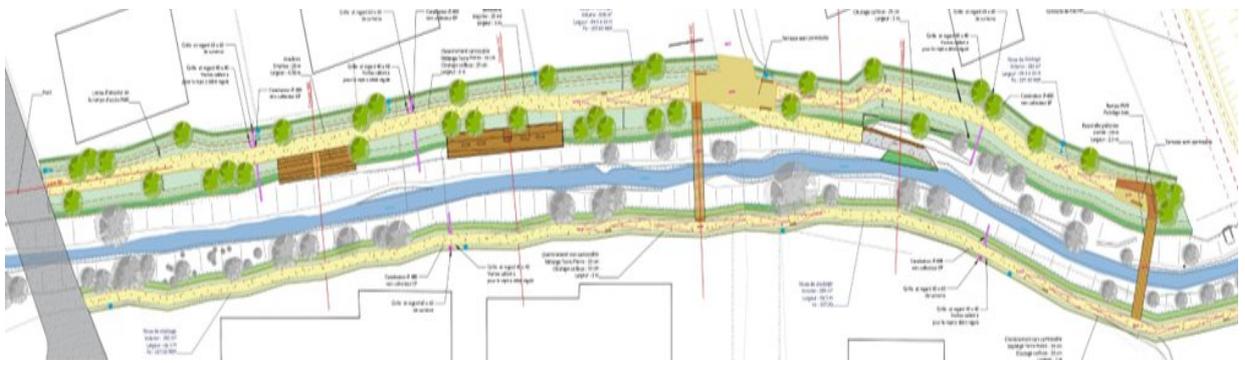
Il a également comme caractéristique de créer 2 ha d'espace public, non existant à ce jour, et de contribuer à la mobilité douce sur le territoire marseillais et à l'appui de la future voie verte Huveaune. Si tu mets chiffres pour camp de Sarlier et autres projets, les mettre aussi pour Heckel



Projet Heckel sur Marseille (source Comité de rivière Huveaune-Aygaldes de décembre 2022).

Opération Camp de Sarlier (Aubagne) – MO EPAGE HuCa – Montant Total 1M4€

Début 2022, la phase 1 de l'opération Camp Sarlier à Aubagne (portée par HuCA) a été achevée. Il s'agit d'un projet multi partenarial à vocation d'aménagement d'une ZA sur près de 15 ha qui intègre une gestion alternative des eaux pluviales (zéro tuyau) se formalisant par la mise en place de noues de collecte le long du cours d'eau initialement très dégradé et faisant l'objet d'une renaturation et un chemin creux stockant : 1,4M€ de travaux au total, dont l'autofinancement résiduel après subvention financé par la taxe.



Projet de renaturation du Fauge Maire associé à la création de la ZA de Camp Sarlier à Aubagne (source Comité de rivière CA de décembre 2022).

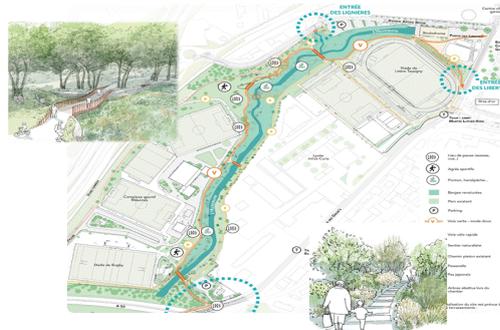
Renaturation du Fauge Maire au nord de la ZI des Paluds (Aubagne)



Projet de restauration du Fauge Maire au nord de la ZI des Paluds étudiées en 2022 sous MOA EPAGE HuCA

Le projet Aubagne Centre-Ville

Montant total : 4 500 000 € - Montant subventionné : 3 060 000 € (68 %) - Part GEMAPI : 2 500 000 € - Coût supporté par la taxe GEMAPI : 660 000 € - Part supporté par ville d'Aubagne : 780 000 €



Projet Aubagne Centre-Ville intégrant la renaturation de l'Huveaune, la réduction (source HuCA 2022) et dont les travaux commenceront en septembre 2023

La création d'une Voie Verte en bordure de l'Huveaune - MO Métropole mobilité et EPAGE HuCa –

Montant total « Voie Verte Huveaune » (en cours d'estimation) : 30 M€ TTC dont 12M€ dépenses gemapienne (6M€ pour les travaux Heckel réalisés par l'EPAGE HUCA et 6 M€ pour les autres actions gemapienne (études, travaux et acquisitions foncières).



Projet de création d'une voie verte en bordure de l'Huveaune (projet AMP / SOLEAM).

Restauration et renaturation de l'Arc dans la traversée du village des Milles à Aix-en-Provence

Sur le secteur d'AIX / Les Milles l'avancement de l'étude la réflexion en cours sur l'Arc dans la traversée des Milles doit conduire à la restauration de l'Arc de ce dernier (restauration de la capacité hydraulique du cours d'eau, traitement des érosions de berges, restauration de la ripisylve, intégration des enjeux sociaux et pédagogiques). Cette réflexion est portée en co-maîtrise d'ouvrage avec la ville d'Aix-en-Provence.

En 2022, le diagnostic technique (hydraulique et morphologique) a été mené, ainsi qu'une enquête sur les usages. Suite à ce diagnostic global, le programme de travaux mêlant interventions dans le lit de l'Arc, sur la ripisylve et espaces verts riverains, et intégrant les enjeux socio-pédagogiques, ont été travaillés avec les services de la Ville d'Aix, les écoles du secteur, et les associations de riverains.

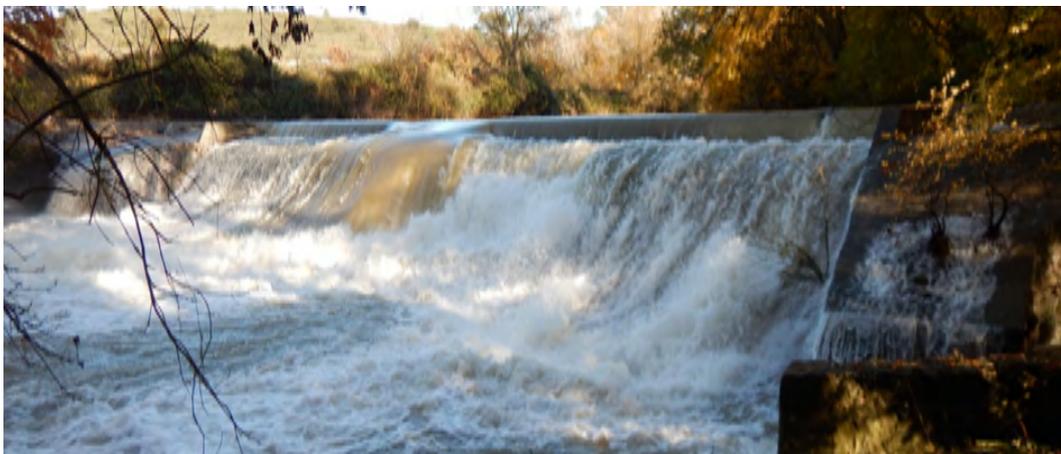
Les investigations complémentaires à réaliser (topographie, géotechnique) ont été définies de façon à finaliser et chiffrer le programme de travaux en 2023.

Restauration et renaturation de l'Arc à Roquefavour sur la commune d'Aix-en-Provence

Sur ce secteur d'AIX / Roquefavour, se développe un projet ambitieux très transversal, intégrant des enjeux de renaturation de l'Arc, de gestion des inondations, de continuité écologique, de patrimoine de paysage, d'usages et de pédagogie (dérasement du seuil, arasement d'une digue, reconquête d'une zone d'expansion de crue, cheminement, ...) intégrant en plus, un volet de participation citoyenne notamment un volet social et patrimonial.

En 2022 :

- Attribution (janvier 2022) et réception (novembre 2022) de l'étude historique sur les seuils de Roquefavour ;
- Arpentage et réunion avec le service des sites classés (DREAL) ;
- Réunion en vue d'une acquisition foncière sur la rive gauche de Roquefavour (février et mars 2022) ;
- Réunion stratégie foncière avec le service GEMAPI (novembre 2022) ;



Seuil de Roquefavour sur l'Arc (source EPAGE MENELIK)

Restauration morphologique de l'Arc sur la commune de Ventabren

Sur le secteur de VENTABREN, un travail a été réalisé sur le Seuil n° 7 en vue de restaurer la continuité écologique de celui-ci.

En 2022 a été effectuée la demande d'occupation temporaire (janvier-mars 2022).

Restauration morphologique de la Torse à Aix-en-Provence

Suite aux discussions et validations politiques entre la ville d'Aix-en-Provence, l'Agence de l'Eau RMC et l'EPAGE Menelik, décision a été prise de lancer une étude stratégique sur le bassin versant de la Torse afin d'en comprendre son fonctionnement (hydraulique, morphologique, écologique, aspects qualitatifs et quantitatifs, sociaux et patrimoniaux ...) et proposer des opérations d'aménagement contribuant à mieux gérer les inondations, à améliorer la qualité du milieu, la qualité de l'eau, à enrichir et/ou préserver la biodiversité, à encourager les usages (cheminement) en lien avec le PNU (Parc Naturel Urbain) de la Ville.



La création du Parc des Ayalades : Montant total : 170M€





Projet de Parc des Ayalades (source Euromed)

En 2022, d'autres études de faisabilité de valorisation et renaturation des cours d'eau, avec toujours comme autre objectif la réduction du risque inondation ont été engagées souvent en lien avec la requalification voire un développement harmonieux des territoires. Citons notamment :

- L'aménagement Gemapi du Jarret sur les communes de Marseille, Plan de Cuques et Allauch et intègre une démarche exploratoire sur le volet désimperméabilisation
- Les aménagements de réduction du risque inondation en lien avec la restauration des milieux et la mobilité douce sur le secteur Vivaux – Heckel

Enfin des plans dits « biodiversité » sont conduits

C'est le cas sur la Durance, où un travail de bio-évaluation spécifique à la Durance réalisé par le SMAVD a permis d'affecter à un certain nombre d'espèces présentes en Durance un enjeu de conservation faible à majeur.

Gestion site du Bolmon

En 2022, le service GEMAPI a poursuivi ses actions de gestion et d'entretien du site du Bolmon réalisées en concertation avec l'Etat, l'Agence de l'eau, la Région, le Département et le Conservatoire du Littoral. Le périmètre géré par la Métropole Aix-Marseille-Provence couvre actuellement une superficie d'environ 1000ha dont presque 800ha sont acquis et protégés par le Conservatoire du littoral. Ce territoire comprend également des terrains communaux et privés gérés tout comme l'ensemble du site, en concertation avec les acteurs du territoire.



Périmètre d'intervention du conservatoire du littoral sur l'Étang de Bolmon.

Le maintien de la variation de salinité est un des enjeux de gestion du site de Bolmon. La préservation des espèces et habitats naturels aquatiques et terrestres associés aux caractéristiques de cette lagune méditerranéenne dépend du maintien de cette variabilité encore fonctionnelle malgré les modifications subies depuis Gourret, Bolmon apparaissant comme une des dernières lagunes méditerranéennes peu salées et non marinisées.

Amélioration de la qualité des eaux



La préservation des milieux aquatiques nécessite de maintenir et améliorer la qualité des eaux des cours d'eau drainant le territoire métropolitain. Pour cela, il est indispensable de s'appuyer sur des réseaux de suivi de mesures de la qualité physico-chimique et biologique appropriés, gérés sur le territoire par les EPAGEs HuCA et MENELIK, le SMAVD, partagés avec les services de l'Etat, l'Agence de l'Eau et les fédérations de pêches.

Bilan de l'EPAGE HuCA :

- Poursuite du suivi de l'Huveaune et ses affluents dans le cadre du marché lancé en 2021 :
 - Suivi physico-chimique : 11 stations 4 fois par an, analyse des eaux et des sédiments
 - Suivi biologique : 1 fois par an sur 8 stations
 - Différents paramètres analysés en fonction du contexte et des sources de dégradation potentielles et des données de la première campagne
- Recrutement d'un chargé de mission ressource en eau et qualité des eaux
- Réalisation d'analyses ponctuelles en cas de pollution.
- Suivi des actions de l'enjeu relatif à la qualité des eaux dans le cadre de la mise en œuvre des actions du Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune.

Bilan de l'EPAGE MENELIK

L'exercice 2022 a permis la commande, le suivi et la réception de 4 campagnes de mesures (février, avril, août et novembre 2022), sur 30 stations de prélèvements (Arc et affluents).

La gamme de paramètres est très large et s'étend depuis les paramètres classiques jusqu'aux micropolluants. De plus, des indicateurs biologiques (invertébrés, diatomées et macrophytes) complètent ce panel d'analyses chimiques. Toutes ces données sont bancarisées sur la plateforme nationale NAÏADES.

- Présentation de l'étude flux admissibles sur données 2017-2019 (janvier 2022)
- Attribution et suivi du marché de la mise à jour sur données 2020-2022 de l'étude flux admissibles du bassin de l'Arc
- Consultation, attribution et suivi du marché de synthèse annuelle sur données 2021-2022.

Participation COTECH Schémas locaux d'assainissement et schéma directeur métropolitain

Bilan du SMAVD

Le SMAVD se positionne comme un acteur territorial « expert » pouvant être mobilisé par les différents préfets du bassin lors d'un épisode de pollution des eaux sur le bassin de la Durance.

Le SMAVD souhaite mettre à profit sa connaissance du territoire dans la construction d'un outil technique permettant, sur la base d'une cartographie de type SIG, de connaître les différents compartiments touchés par une pollution qui aurait lieu dans le système durancien, associé à des temps de transfert

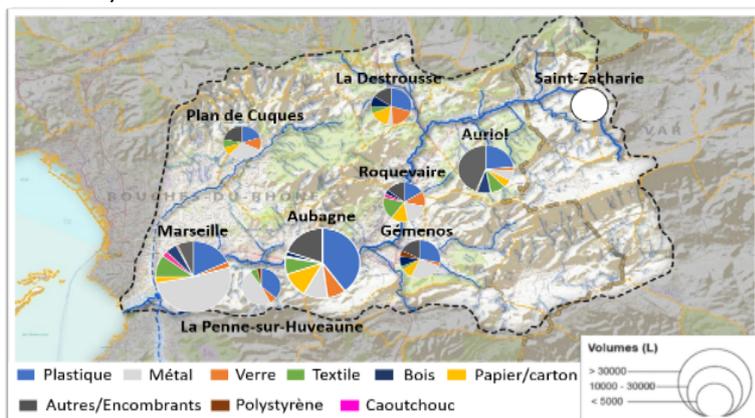
Une étude financée par l'ARS dans le cadre de l'APSE est lancée en 2023 et s'achèvera en 2024.

Plan déchets

Pour l'EPAGE HuCA, celui-ci porté dans le cadre du Contrat de Rivière, porte un « plan déchets Huveaune », proposant des actions curatives et préventives sont déployées. A noter que ce plan est en cours d'extension à l'appui du projet porté avec la Métropole dans le cadre de l'AMI Citeo. Entre autres, HuCA a poursuivi en 2022 ses actions volontaristes de ramassage dans des secteurs visuellement stratégiques, et a engagé à l'été une expérimentation-pilote pour l'installation de filets de piégeage de déchets en travers de cours d'eau.

A noter également La poursuite de l'opération « Huveaune Propre », et son bilan 2022 est le suivant:

- Deux fois 2200 volontaires mobilisés
- Plus de 60 structures au total
- 40 secteurs nettoyés à deux reprises dans l'année
- 160m³ de déchets retirés des berges et du lit de l'Huveaune et de ses affluents
- Une caractérisation des déchets collectés renseignées et référencées sur la plateforme REMED zéro déchets plastique en Méditerranée.
- Un premier partenariat pilote sur le ruisseau des Ayalades en mars 2022 (Cf le chapitre 3.2.9)



Incendie Saint Chammas en bord de Touloubre

Comme évoqué plus avant, le 26 décembre 2021, un incendie s'est déclaré dans un centre de récupération des déchets, situé à proximité de la Touloubre sur la commune de Saint Chammas. Cette incendie a mobilisé les services de secours et nécessité la mise en place rapide d'une cellule de crise décisionnelle aux côtés de la commune composée des services de l'Etat (Sous-préfet, DREAL, DDTM, Gendarmerie, Pompiers), de l'ARS, de ATMO France et des services de la Métropole. Cet incendie persistant et les émanations de fumées représentent des risques potentiels de pollution des eaux souterraines et de la Touloubre identifiés (sols (calcaire fracturé) et proximité de la Touloubre). Aussi, le service GEMAPI de la Métropole, en substitution de l'exploitant du site, défaillant, a pris l'initiative entre le 30 décembre 2022 et le 3 janvier 2022 :

- De construire en urgence un dispositif de collecte des eaux d'arrosage de l'incendie (bassin de dépollution)
- D'accompagner les services de l'Etat sur le volet caractérisation de « l'Etat Zéro » des milieux naturels pour les volets eaux souterraines et eaux superficielles (Touloubre).

Au vu des informations rapportées par les riverains de l'incendie, des résultats partiels analysés par le service GEMAPI le 05/01/2022 (Présence contamination bactériologique sur les forages situés au droit du site, à proximité de l'incendie et en aval hydraulique en lien avec l'incendie, présence de plusieurs substances toxiques ont été observées dans les eaux de ces forages) et après échange avec l'ARS, la commune a pris un arrêté d'interdiction d'usage de l'eau souterraine dans un périmètre défini par l'ARS.

Compte tenu des contentieux existants avec l'exploitant et la propriétaire du site, une nouvelle étude spécifique aux eaux superficielles et souterraines devait être lancée par la DREAL en 2023.

La gestion des milieux aquatique, la prévision contre les inondations et la gestion de la ressource en eau sont des domaines méconnus des populations et des acteurs locaux, publics comme privés. Consciente à la fois des nouveaux enjeux du Grand Cycle de l'Eau et de ce déficit d'information, la Métropole, en lien avec l'Agence de l'Eau, s'est engagée dans une vaste opération de sensibilisation des populations à travers plusieurs dispositifs qui se renforcent et se complètent mutuellement (Contrats de milieux, PAPI, SAGE, etc.).

Des actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement aquatique, la plupart portées localement par les partenaires de proximité de la métropole (EPAGE, Syndicats et GIP), seront entreprises chaque année pour faire connaître les enjeux et les projets que la Métropole mets en œuvre directement ou indirectement via ses partenaires de terrain. Toutes les tranches d'âge (scolaires, collégiens, étudiants) et tous les acteurs locaux (publics ou privés) seront « ciblés » par ces campagnes pour faire connaître la richesse de notre patrimoine aquatiques et les actions de valorisation, de restauration et de protection que la Métropole met en place pour le protéger. L'organisation d'une journée de l'Eau, ouverte à un public plus large, est en projet pour partager avec la société civile les informations, les innovations et les projets métropolitains en lien avec la thématique du Grand Cycle de l'Eau.

Cette démarche pourrait intégrer :

- Des actions de sensibilisation,
- La présentation des activités, initiatives existants sur le territoire métropolitain,
- L'animation de laboratoires participatifs,
- L'organisation de colloques de conférences et de manifestations visant à améliorer la culture du risque et l'éducation à l'environnement...

A noter qu'HuCA a défini dès 2014 une stratégie ISEF (information sensibilisation éducation formation) pour accompagner les objectifs techniques portés par l'EPAGE et la Métropole, et qu'à cet effet des dispositifs désormais consolidés ont été mise en place à destination des différents publics à toucher.

L'ISEF répond aussi bien aux besoins de perception et culture du risque, que de sensibilisation sur la fonction du cycle de l'eau. Ces dispositifs, mis au point avec le concours de l'Agence de l'eau et de l'Etat (financement résiduel par la taxe Gemapi de 30% max en moyenne), s'appuient notamment sur :

- Un appel à projet annuel sur différents volets d'accompagnement des enjeux Gemapi. En 2022 : HuCA a établi 15 conventions avec 9 structures pour un montant de 342000€
- Un "parcours pédagogique Huveaune-Aygalades", à l'appui de convention avec l'éducation nationale, qui a permis pour les années scolaires 2021-2022 et 2022-2023 l'accompagnement-formation de près de 200 classes et de leurs enseignants, 250 000€ de conventions de partenariat sont établis à cet effet entre HuCA et ses partenaires.
- La finalisation en 2022 d'une enquête de perception et de culture du risque, permettant de déployer un plan d'actions sur 2022-2026
- La mobilisation de stands "gestion de l'eau" pour des évènements festifs

La coordination entre les dispositifs portés en direct par la Métropole et ceux portés par les EPAGEs sera consolidée en 2023.

L'ambition de Menelik est de favoriser l'adoption de comportements visant la préservation des cours d'eau et l'appréhension du risque inondation. Pour parvenir à cet objectif, le public doit se sentir concerné et être sensible à ce sujet. Il est ainsi essentiel de donner envie de découvrir les cours d'eau et de les comprendre (compréhension du fonctionnement de la rivière et de son rôle dans la lutte contre le changement climatique). Informés, les citoyens pourront participer activement à leur préservation (amélioration de l'état des eaux et des habitats) et être conscients des risques (adaptation au changement climatique).

« Repenser l'accès à la rivière pour faciliter sa découverte et l'épanouissement des citoyens et susciter l'envie de préserver les rivières... Autrement dit, l'éducation pour et par la rivière. »

Réalisation 2022 :

- Atelier participatif de construction de la stratégie EEDD (février 2022) ;
- Présentation de la stratégie EEDD à tous les partenaires (juin 2022)
- Réception de l'étude finale (octobre 2022. ;

Sur l'élaboration du programme d'actions EEDD, 10 réunions individuelles ont été programmées avec les parties-prenantes (associations d'éducation à l'environnement, référents locaux de l'Education nationale, services Enfance des collectivités, gestionnaires de sites...)

Depuis 2019, le SMAVD s'est engagé dans la réalisation d'un itinéraire pour les piétons, cyclistes et cavaliers en bord de Durance

Le SMAVD développe également une activité tournée vers l'évènementiel dans le but de promouvoir les richesses et les acteurs de la Durance. Le SMAVD a atteint en 2022 plus de 3000 visiteurs venus découvrir et célébrer la Durance

Tout au long de la journée, des activités de loisirs, des balades sont proposées afin de faire découvrir le site aux visiteurs.

2.2 La protection et la valorisation du patrimoine littoral, lacustre et maritime

Les 255 kilomètres de littoral que compte la Métropole sont autant de potentialités de développement, qui nécessitent cependant une attention toute vigilante à leur protection.

Le livre bleu a pour objectif d'identifier ces pistes de valorisation, quand le contrat de baie se focalise sur l'atteinte du bon état des masses d'eau et de la biodiversité marine.

Le Livre Bleu 2018-2022

Dès sa création, la Métropole s'est engagée dans l'élaboration d'un Livre bleu. Ce document a pour objectif de définir les grandes orientations de la stratégie littorale et maritime métropolitaine ainsi qu'un programme d'actions. Celui-ci s'organise en 3 DEFIS déclinés en 100 actions opérationnelles élaborées de façon partenariale.

Sur l'année 2022, la Métropole a soutenu des actions permettant le développement et le partenariat avec la recherche;

En 2022, la Métropole a continué à œuvrer à l'organisation du salon des Nauticales comme les années précédentes, véritable vitrine de l'activité du nautisme et de la plaisance qui se déroule tous les ans sur le port de La Ciotat.

La Métropole a également débuté la rédaction du bilan du Livre Bleu qui doit être achevée en 2023.

Le Contrat de baie

Démarche structurante pour la résilience et la préservation des eaux de la baie de Marseille, qui comprend également le golfe de Fos, le contrat de baie concourt à répondre aux objectifs du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux), à savoir : l'atteinte de la bonne qualité écologique, bactériologique et physico chimique des eaux. Ceci concerne non seulement la qualité des eaux de baignade, mais plus globalement la santé du milieu et notamment des fonds marins.

Le contrat de baie se structure en une centaine d'actions portée par la Métropole et par les acteurs économiques et sociaux du territoire.

La fin du Contrat 2015-2022, le lancement du Contrat de transition 2023-2024

2022 a marqué la fin du Contrat de baie 2015-2022, avec notamment la rédaction du bilan final et l'organisation d'un grand comité de baie regroupant l'ensemble des membres officiels et des partenaires techniques et financiers, afin de présenter les résultats très positifs de ce dispositif. En effet, 79% des actions étaient terminées ou encore en cours, avec un avancement opérationnel de 81%, pour 69% du budget prévisionnel réellement engagé (226M€ engagés sur les 328M€ prévus). Un certain nombre d'actions restait à réinterroger et des efforts restaient à poursuivre, il a donc été proposé de mettre en place un Contrat de Baie de transition sur les années 2023-2024, comprenant un budget prévisionnel d'environ 38,3 millions d'euros, permettant à 25 porteurs d'actions de poursuivre 60 actions des 3 défis du Contrat de Baie 2015-2022 (pilotage et suivi identiques). Ce délai supplémentaire permettra d'attendre la mise en œuvre du 12ème programme de l'Agence de l'Eau, prévu en 2025.

La surveillance des milieux : l'observatoire du golfe de Fos

La Métropole avait diligenté au travers du Contrat de Baie 2015-2022, une étude concernant la mise en place d'un protocole de surveillance des milieux sur les zones naturelles qui avoisinent le complexe industriel Fos-Etang de Berre et qui devait préfigurer la création d'un observatoire de ces milieux. Cette étude a permis de réunir en comités de pilotage et comités techniques, un ensemble d'experts et d'acteurs du milieu afin de rédiger un cahier des charges en vue de la création de l'observatoire, inscrit au Contrat de Baie de transition.

L'objectif de cet observatoire est de regrouper l'ensemble des données présentes sur ce territoire (bancaisation), de les consolider afin d'améliorer la vision d'ensemble de la qualité de l'eau du golfe de Fos, et caractériser notamment la pollution chimique, et d'assurer un suivi adapté aux enjeux locaux en matière d'environnement et d'activités halieutiques, industrielles et urbaines.

Coût de l'étude 80 000€ (Contrat de baie 2015-2022)

Coût prévisionnel de l'observatoire (contrat de baie de transition 2023-2024) environ 275 000€ dont 70 000€ portés par la Direction du Pilotage du Grand cycle de l'Eau.

Roselière de Boumandariel

La roselière de Boumandariel, située entre les communes de Sausset-les-Pins et Martigues, est la seule zone humide littorale du territoire du Contrat de baie.

Cette zone recevait jusqu'au début des années 2000 les effluents de la station d'épuration de Sausset Ouest. Actuellement ceux-ci sont traités par la station intercommunale de Carry-Sausset.

L'objectif de protection et de valorisation de la roselière de Boumandariel est un objectif partagé par de nombreux acteurs (Collectivités, Etat, Conservatoire du littoral, Parc Marin de la Côte Bleue). Cette opération inscrite au Contrat de Baie a mobilisé et réuni ces acteurs autour de la définition d'un projet commun de valorisation et de restauration/protection de cette zone.

Un diagnostic complet a été réalisé par le CEN PACA et a donné lieu à un plan de gestion, présenté en Comité de pilotage en 2020. En 2022, suite à des réunions techniques, organisées avec l'ensemble des acteurs, il a été proposé d'inscrire au Contrat de baie de transition, l'étude hydromorphologique proposée dans le plan de gestion, complétée de propositions de réaménagements pour l'accueil du public et portée par l'EPAGE Huca. La Métropole animera et suivra la mise en place du plan de gestion.

Coût de l'étude CEN (Contrat de baie 2015-2022) : 6000€ pour la Métropole

Coût de l'animation (Contrat de baie de transition 2023-2024) : 0€

Coût de l'étude hydro-morphologique portée par l'EPAGE Huca (Contrat de baie de transition 2023-2024) : 30 000€

Perspectives :

- Lancement d'un appel à projet « Sensibilisation » dans le cadre du Contrat de baie de transition
- Mise en place de l'observatoire du Golfe de Fos
- Animation et suivi du plan de gestion de la roselière de Boumandariel
- Bilan final du Livre Bleu

2.3 Les ports de plaisance

Travaux et actions développement durable 2022 :

- Mise aux normes de l'aire technique du port de la Madrague de Gignac ;
- Mise aux normes de l'aire technique du port de Morgiou ;
- Mise aux normes de l'aire technique du port des Goudes ;
- Mise aux normes des aires de carénages des associations du Vieux Port situées entre la Mairie et les consignes sanitaires.

Ports Propres :

Déploiement de la certification sur l'ensemble des ports de la Métropole Aix-Marseille-Provence : en plus du port neuf de la Ciotat certifié depuis 2011, lancement de la procédure sur les ports de Carry le Rouet, Sausset les Pins et le Frioul en 2024, puis Berre et Istres en 2025.

Perspectives de travaux en faveur du développement durable :

- Mise en place de luminaires solaires en remplacement des éclairages classiques : après le Frioul déjà équipé, le déploiement se poursuit sur le port neuf de la Ciotat ;
- Recherche de pistes pour l'utilisation d'énergies renouvelables pour la production d'électricité (ex : revêtement photovoltaïque) ;
- Réflexion sur des systèmes de gestion des bornes de distribution de fluides pour limiter les consommations d'eau et d'électricité ;
- Sur les aires de carénage déjà aux normes, des études ont été lancées pour optimiser le niveau de traitement de l'eau. De plus, des modifications vont être réalisées pour que les rejets se fassent dans le réseau d'assainissement et non au milieu naturel.
- Etude pour la mise en place de ZMEL pour préserver la posidonie.

3.– L'anticipation : élaboration d'une stratégie « Eviter-Réduire-Compenser »

La prise en compte des impacts environnementaux, liés aux aménagements, est devenue très complexe, du fait de l'application stricte du « zéro perte nette en biodiversité » (loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016) et sera prochainement renforcée, par l'application de l'objectif de « zéro artificialisation nette ».

Outre ces difficultés de mise en œuvre de la démarche « Éviter – Réduire – Compenser » (ERC), un récent bilan des sites de compensation, sur le territoire métropolitain, depuis les vingt dernières années, a montré les limites de l'application des mesures de compensation : pertes d'information sur le recensement des sites et leur délimitation ; choix de sites au cas par cas, sans stratégie de long terme ; suivis et évaluations peu normalisés et comparables, etc. Ce qui, au final, entraîne des difficultés pour évaluer le bénéfice écologique réel de ces opérations.

Pour remédier à ces défauts, la loi du 8 août 2016 prévoit la création de sites naturels de compensation (SNC). Le bilan de ce dispositif reste peu satisfaisant, à ce jour, puisqu'un seul site, en France, a réussi à obtenir cette labellisation et à mettre en œuvre une compensation scientifiquement évaluée, anticipée et agrégée, sur un site dont les dimensions permettent une fonctionnalité écologique significative (site de Cossure à St Martin-de-Crau – 357 ha – Maîtrise d'ouvrage : CDC Biodiversité), quand il faudrait pouvoir disposer de SNC sur toutes les bio-régions et sur tous types de milieux naturels.

La loi "Industrie verte" en cours d'élaboration, devrait faciliter la création d'espaces naturels de compensation, restauration et renaturation, ce qui devrait permettre prochainement le développement de ces sites.

Objectifs principaux

Débutée en 2022, il s'agit pour 2023 et suivantes de mettre en place une expertise écologique interne, en appui des directions opérationnelles de la Métropole, en charge notamment de la planification, des programmes d'aménagement, des transports et du développement économique. Cette mission permettra d'apporter un conseil et des préconisations, favorisant la prise en compte des enjeux écologiques dans les études préalables de conception des projets, afin d'en réduire l'empreinte écologique. Elle permettra également de garantir l'intégration, dans les programmes d'aménagement, d'espaces de nature, de sols vivants et le maintien de leurs fonctionnalités écologiques, au bénéfice partagé de la nature et des habitants, usagers et visiteurs du territoire.

En aval des programmes, cette stratégie permettra d'intégrer sur des espaces de grandes surfaces, écologiquement fonctionnels et significatifs, différentes mesures compensatoires, de manière organisée et anticipée.

Les différents niveaux d'intervention

Stratégie globale et sur le long terme : Évaluation des impacts de l'ensemble des programmes d'aménagement, identification des espaces potentiels de compensation, mise en place d'une stratégie foncière.

En amont des programmes d'aménagement : Questionnement sur la pertinence et la priorisation, études d'opportunité, études et choix des sites alternatifs de projet, pré-diagnostics écologiques (éviter).

Mise en œuvre et suivi des mesures de compensation : Acquisitions foncières ou délégations de gestion, opérations de restauration écologique, créations d'aires naturelles protégées, évaluation de la compensation.
